

3 - Synthèse du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur : Rendue obligatoire pour chaque Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de France par un décret de 1995, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) vise à éclairer annuellement son Conseil d'Administration des besoins des populations les plus fragiles.

A Besançon, l'ABS est présentée pour information au Conseil Municipal afin qu'il bénéficie de ces éléments d'information au service d'une meilleure perception de la Ville.

1) Le diagnostic socio économique

En France, la faiblesse de la croissance ne permet pas d'améliorer de façon conséquente la situation de l'emploi. Pourtant, à Besançon, malgré le manque de dynamisme au niveau national, une forme de résistance bisontine sur le front du chômage semble avoir été effective par rapport aux autres villes de taille comparable. Néanmoins, et en dépit de cette résistance singulière, les effets de la crise sont installés en profondeur et ont par ailleurs laissé la place au développement de la précarité.

Dans la zone d'emploi de Besançon, le taux de chômage de 8,1 % reste à un niveau inférieur au taux national et s'inscrit également dans une tendance à la diminution (8,3 % au dernier trimestre 2012).

Taux de chômage (4 ^{ème} trimestre 2013)	
Zone d'emploi de Besançon	8,1 %
Doubs	9,1 %
Franche-Comté	9,2 %
France métropolitaine	9,8 %

Source : Direccte

Au regard de la faiblesse de la croissance qui ne permet pas d'améliorer de façon conséquente la situation de l'emploi, et au vu des évolutions enregistrées dans ce domaine sur les autres territoires communaux de strates comparables, on peut affirmer que la situation bisontine parvient à se maintenir.

Demandeurs d'emploi de catégorie A au 31 décembre							
	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2011/2012	Evol 2008/2012
Amiens	7590	8846	9075	9582	10354	8,1%	36%
Besançon	5939	6654	6476	6409	7045	9,9%	19%
Caen	5566	6362	6745	7054	7586	7,5%	36%
Clermont-Ferrand	6517	7737	7708	7829	8763	11,9%	34%
Dijon	5608	7033	7018	7113	8381	17,8%	49%
Limoges	6166	7045	7465	7819	8367	7,0%	36%
Metz	5925	7343	7604	7673	8206	6,9%	38%
Mulhouse	7655	8800	8572	9142	10278	12,4%	34%
Nancy	4497	5301	5640	5683	6090	7,2%	35%
Orléans	4939	6251	6362	6430	7191	11,8%	46%
Rouen	5954	6501	6781	6946	7474	7,6%	26%
Tours	5918	7206	7209	7651	8459	10,6%	43%
Moyenne	6023	7090	7221	7444	7553	9,1%	36%

Source : Insee ; Pole Emploi

2) Les fiches quartiers de l'Observatoire Socio Urbain, «Approches statistiques territorialisées»

Si l'ABS aborde tout au long de ses pages une approche territorialisée, les fiches quartiers permettent aisément de lire rapidement un portrait de tel ou tel quartier ou sous-quartier bisontin.

Pour la deuxième année consécutive, ces fiches sont produites par l'Observatoire Socio Urbain des quartiers bisontins et communes de l'Agglomération, dont la mise en œuvre est confiée à l'Agence d'Urbanisme De l'Agglomération de Besançon (AudaB).

Ces fiches se veulent des outils aisément exploitables. Elles déclinent des indicateurs divers (démographie, emploi, prestations sociales, tranquillité publique...) selon les quartiers et leurs iris. L'objectif est de faire ressortir les caractéristiques et les évolutions, les points d'attention ou de fragilisation et les points d'appui pour les politiques publiques.

Chaque quartier est analysé spécifiquement, qu'il se distingue par son évolution démographique (comme le quartier Centre-Chapelle des Buis), par des éléments socio-urbains spécifiques (comme un renouvellement urbain), ou par une dimension particulièrement familiale (comme le quartier Velotte).

3) Le focus travaillé avec les partenaires, «Le passage à la retraite : quels changements pour les Bisontin(e)s ?»

Comme chaque année, les partenaires du champ social bisontin (partenaires institutionnels, associatifs...) se réunissent pour aborder une thématique plus particulière. Dans l'objectif de l'ABS 2014, les échanges ont porté sur les changements relatifs au passage à la retraite.

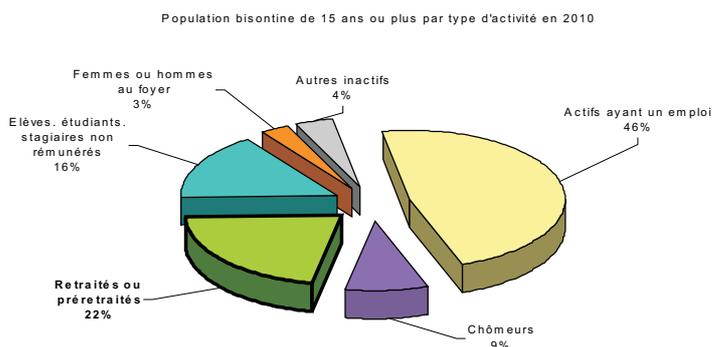
L'évolution démographique va conduire à une augmentation importante du nombre de personnes à la retraite dans la plupart des pays européens. Allongement de la durée de la vie du fait des progrès médicaux et élévation du niveau de vie sont des phénomènes qui favorisent l'espérance de vie, et plus particulièrement celle de la génération née après la seconde guerre mondiale dite celle des «baby-boomers». À l'horizon 2020, en Franche-Comté, 152 000 actifs devraient cesser leur activité professionnelle, soit un actif sur trois. Les départs seraient nombreux dans la santé, l'administration publique, l'éducation et l'automobile. Ces quatre secteurs concentreraient 40 % des départs. Quand on sait que la majorité de la population active bisontine travaille dans ces secteurs d'activité, on peut penser que le nombre de retraités bisontins va être conséquent dans les années à venir. Outre les enjeux de santé publique et de financement des retraites, cette forte augmentation de retraités constitue tout autant un défi qu'une opportunité pour la société en termes de cohésion et de bien-être individuel. C'est sous un

angle en lien avec les parcours de vie que l'ABS se propose de comprendre l'un des moments clés que traversent les générations au cours de leur avancée en âge : le passage de l'activité professionnelle à la retraite.

L'objectif est d'observer les différents changements occasionnés par ce passage et les besoins sociaux qui en découlent, et plus globalement les modalités de cette transition en terme de «bien vieillir».

La problématique de la retraite nécessite la prise en compte de toute l'hétérogénéité du public directement concerné. Des éléments de contexte sont présentés :

- Besançon compte 21 626 personnes retraitées en 2010 soit 21,7 % de sa population.

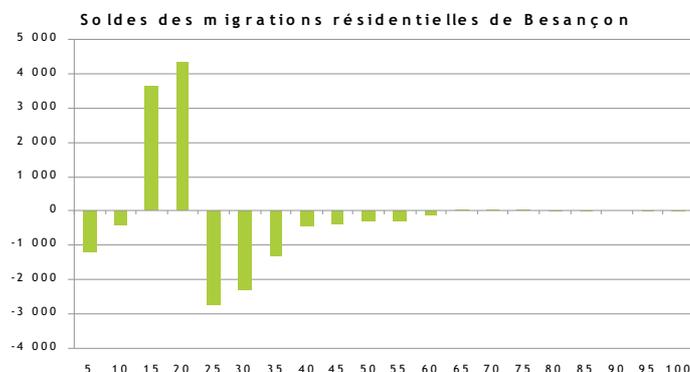


Source : Insee RP 2010

- Les femmes représentent 61 % des retraités bisontins.

- On distingue un nombre important de retraités dans les quartiers Nord et Est de la Ville. Les secteurs qui comptent le plus de personnes retraitées en 2010 sont Chasnot, Mouillère, Bregille et Chaprais.

- La plupart des retraités bisontins passent leur retraite à Besançon. Les données inhérentes aux migrations résidentielles renseignent sur la mobilité des personnes selon leur tranche d'âge. Ainsi, on constate que le solde des migrations résidentielles concernant les tranches d'âge à partir de 60 ans est quasiment nul au regard de la population concernée (68 personnes de moins sur la période de 2003 à 2008). Lorsque l'on observe plus précisément les mouvements, on note 1 378 entrées de personnes de plus de 60 ans pour 1 446 sortants.

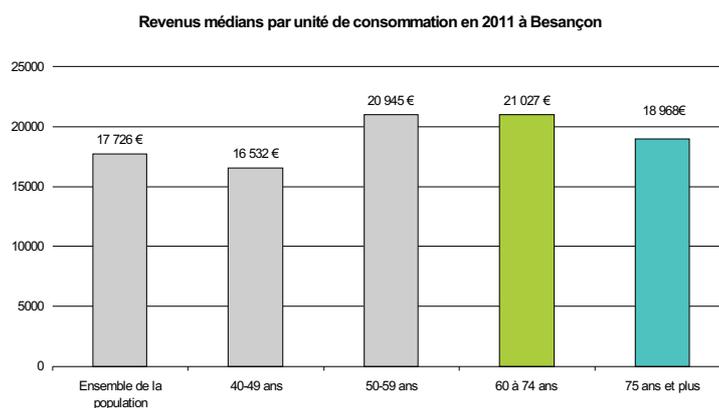


Source : Insee ; traitement AUDAB

Ces données locales sont à mettre en perspective avec la dimension plus spécifique du niveau de vie des retraités et les enseignements tirés à un niveau national. Ainsi, le niveau de vie de cette population présente des disparités importantes en lien avec plusieurs effets «de structure» combinés : la pauvreté de cette génération concerne particulièrement les femmes, les disparités se renforcent selon le patrimoine et le niveau de vie des retraités pourrait diminuer pour les générations à venir.

A Besançon, en 2011, le revenu médian des personnes de 60 à 74 ans s'établit à 21 027 € par an et par unité de consommation. Il est relativement proche du niveau national qui lui se chiffre à 21 243 €.

Les revenus médians bisontins concernant les personnes de plus de 60 ans se situent dans la moyenne des villes comparables



Source : Insee ; Fichiers Fiscaux

Il ressort de l'analyse, lors du passage à la retraite :

- des changements dans les modes de vie et de consommation (on constate une propension à consommer qui demeure élevée jusqu'aux premiers âges de la retraite).
- des dépenses de logement et une problématique de soin et de santé conséquentes.
- un impact fort de l'articulation entre fin de carrière et cessation d'activité sur la retraite.

Outre l'impact sur le niveau de vie, d'autres problématiques apparaissent :

- un taux d'emploi des plus de 60 ans relativement faible.
- une augmentation du chômage des 50 ans et plus qui impacte les fins de carrière.
- une articulation entre les dispositifs sociaux et la retraite parfois complexe.
- une problématique spécifique : le passage à la retraite des immigrés du travail.

Les échanges et débats entre partenaires du champ social bisontin ont permis d'identifier notamment trois éléments pour comprendre les changements induits par le passage à la retraite, et la façon dont les personnes investissent leur nouveau statut de retraité(e)s :

- L'analyse révèle l'ampleur des interactions entre le parcours de vie et la façon dont on prépare au mieux la cessation d'activité ou que l'on investit son nouveau statut. La rupture avec le monde professionnel n'a pas les mêmes effets selon les individus. Certains ressentent parfois une libération, pressés de quitter un monde professionnel qui ne reflète plus leur conception du travail et ne favorise plus leur épanouissement. A contrario, d'autres peuvent vivre ce moment avec plus de nostalgie.

- L'investissement dans son nouveau statut se traduit généralement à travers différentes formes. Elles ont en commun, pour la plupart, le fait de remplir une fonction importante en termes de cohésion sociale et de place au sein de la famille. Le sentiment d'inutilité est combattu par les services à rendre aux autres. Le retraité ne travaille plus mais il peut être encore actif au sein de la famille, ou dans une forme d'engagement citoyen tel que celui d'aider les générations suivantes qui connaissent plus de difficultés dans l'accès à l'emploi notamment.

- Il s'agit dès lors de la capacité de chacun à se réorganiser un statut. Les partenaires s'accordent sur le fait que c'est le type d'activités et de loisirs pratiqués durant la vie active qui conditionnent le mode de vie durant la retraite. Il apparaît qu'une personne déjà engagée dans la vie active a tendance à faire perdurer son engagement pendant sa retraite.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette synthèse du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux 2014.

Analyse partagée des besoins sociaux

Septembre 2014

Ville et CCAS de
Besançon

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
AVANT PROPOS	4
PARTIE I : DIAGNOSTIC PARTAGE : Le passage à la retraite	6
PARTIE II : PANORAMA SOCIAL THEMATIQUE	26
Démographie	26
Enfance/Petite enfance	29
Personnes âgées	34
Personnes handicapées	38
Pauvreté/Précarité	42
Logement social	47
Santé	50
PARTIE III : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	53
PARTIE IV : LES QUARTIERS BISONTINS	61
Centre Ville	62
Velotte	66
Butte-Grette	70
Battant	74
Chaprais-Cras	78
Bregille	82
Saint Ferjeux-Rosemont	86
Montrapon-Montboucons	90
Saint Claude-Torcots	94
Palente-Orchamps-Saragosse	98
Vaite-Clairs Soleils	102
Planoise-Châteaufarine	106
Tilleroyes	111
DEFINITIONS	115

AVANT-PROPOS

L'Analyse partagée des Besoins Sociaux permet d'apporter chaque année un éclairage sur la situation sociale bisontine. Cette démarche permet d'orienter l'action de la Ville et du CCAS au regard des enjeux et de renforcer leurs initiatives au service des populations les plus fragiles.

A Besançon, cette analyse se veut «partagée» : le diagnostic est ainsi ouvert à la contribution des principaux acteurs institutionnels ou associatifs du champ social bisontins ; Il s'agit d'avoir une approche la plus large possible des questions traitées par l'ABS en favorisant le décloisonnement et la transversalité. L'ABS c'est aussi un diagnostic socio-économique. On y relèvera encore cette forme de résistance singulière de Besançon face au chômage, même si celui-ci reste une tendance lourde. Au-delà d'un diagnostic spécifiquement orienté sur le champ de l'action sociale, l'ABS se doit d'appréhender les besoins dans leur dimension sociétale et de les analyser dans le contexte qui est celui du monde que nous connaissons aujourd'hui : un monde toujours plus ouvert à des transformations apparaissant souvent comme des contraintes économiques davantage subies que réellement choisies.

Souvent considérées comme antagonistes, les deux notions de «social» et d'«économie» sont pourtant les deux faces d'une seule et même médaille. A l'instar de la stratégie d'investissement social préconisée par le Conseil Economique, Social et Environnemental, il est nécessaire de penser le champ social comme un investissement dans un contexte économique donné.

Outre ses fonctionnalités pratiques de recensement de données via notamment un panorama thématique, l'ABS n'a véritablement de pertinence que comme facteur de compréhension pour agir, en cohérence avec sa propre méthodologie (ouvrir par exemple ses données statistiques à l'écho du ressenti des uns et des autres). En ce sens, l'ABS n'a pas la prétention de traduire la vérité mais simplement d'approcher des réalités sociales. L'ABS, qui se veut partenariale, ne peut oublier de recueillir toutes les paroles. Cette dimension participative et contributive apparaît à travers les verbatim relatifs à l'analyse sur le passage à la retraite, qui constitue cette année le focus de l'ABS.

Enfin, dans l'actualité d'une nouvelle organisation de la politique de la ville, il est proposé pour la deuxième édition un panorama d'indicateurs par quartier, selon une échelle d'observation particulièrement fine élaboré par l'Observatoire Socio-Urbain. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Partie 1 : Diagnostic partagé

Le passage à la retraite : quels changements pour les Bisontin(e)s ?

L'évolution démographique va conduire à une augmentation importante du nombre de personnes à la retraite à l'horizon 2040 dans la plupart des pays européens. Allongement de la durée de la vie du fait des progrès médicaux et élévation du niveau de vie sont des phénomènes qui favorisent l'espérance de vie, et plus particulièrement celle de la génération née après la seconde guerre mondiale dite celle des «baby-boomers». En 2020, l'INSEE estime le nombre de départs en retraite en Franche-Comté à un peu plus de 150 000. Outre les enjeux de santé publique et de financement des retraites, cette forte augmentation de retraités constitue tout autant un défi qu'une opportunité pour la société en termes de cohésion et de bien-être individuel. Et bien que les questions de dépendance ou d'isolement liés au grand âge soient importantes, c'est sous un angle plus en lien avec les parcours de vie que l'ABS se propose de comprendre l'un des moments clés que traversent les générations au cours de leur avancée en âge : Le passage de l'activité professionnelle à la retraite. La question qui nous intéresse ici est la suivante : *Comment les retraités vivent les changements induits par le passage à la retraite? Ce passage conditionne-t-il le fait de «bien vieillir»?*

Méthodologie

Il ne s'agit pas ici de déterminer des seuils de vieillissement délimités par des âges, mais bien de se concentrer sur le passage de statut, de l'activité à l'inactivité professionnelle. L'objectif est d'observer les différents changements occasionnés par ce passage et les besoins sociaux qui en découlent afin d'en identifier les enjeux à relever collectivement.

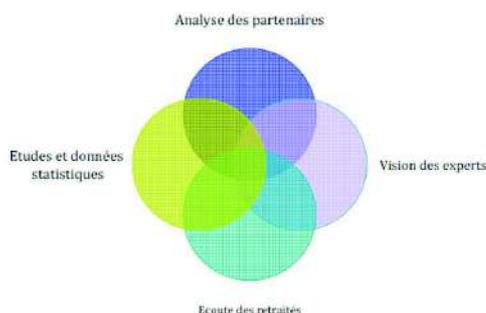


Le champ est vaste et de nombreux aspects méritent d'être pris en compte : bien-être physique, moral ou affectif, relations familiales et sociales (incluant également le domaine de la vie associative et citoyenne), ainsi que les aspects administratifs et financiers.

Outre cette variété de domaines, aborder la problématique de la retraite nécessite la prise en compte de toute l'hétérogénéité du public directement concerné par le passage à la retraite.

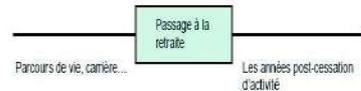
Du point de vue de la méthode, l'analyse s'appuie sur divers éléments :

- d'ordre statistique
- le diagnostic des partenaires, à partir notamment de questions mises en débat pour approfondir l'analyse (*liste des participants en fin de focus*)
- l'écoute des retraités eux-mêmes
- la vision de deux experts en lien avec le sujet (un gériatre et une sociologue).
- une revue documentaire d'études et rapports sélectionnés.



Les images publicitaires véhiculées par les médias de masse de retraités sportifs et actifs tranchent avec la réelle diversité sociale de cette population. Celle-ci se caractérise par un aspect composite tant en termes de situations sociales, d'état de santé, ou de pratiques culturelles. L'entrée dans la retraite est une étape significative dans la vie et propre à chaque individu. Transition attendue pour les uns, ou plus difficile pour les autres, ce moment peut être vécu différemment selon les personnes.

La notion de passage est essentielle : elle signifie la transition d'un état à un autre, la sortie d'un processus vers l'entrée et l'entrée dans un autre, et finalement un changement. Comme tout événement socialement reconnu dans le parcours de vie d'une personne (tels que les naissances ou les mariages), ce passage à la retraite est souvent ritualisé, marqué par un «pot» de départ, qui symbolise le changement.

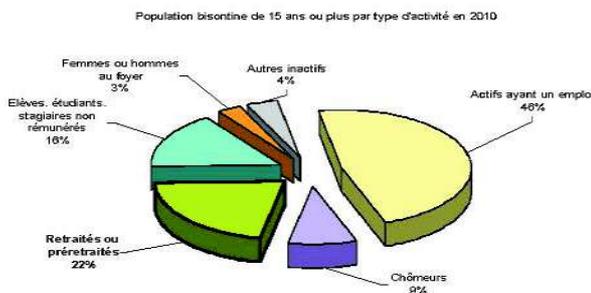


L'observation doit donc nécessairement se concentrer à la fois sur l'entrée dans le processus (parcours de vie, fin de carrière...) mais aussi sur sa sortie (les premières années de retraite) et plus globalement sur les modalités de conditionnement de cette transition en terme de «bien vieillir».

Éléments de contexte

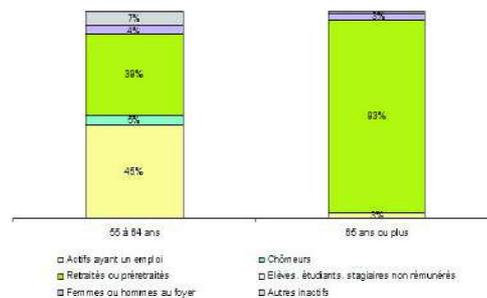
❖ Qui sont les retraités bisontins ?

Besançon compte 21 626 personnes retraitées en 2010 soit 21,7% de sa population.

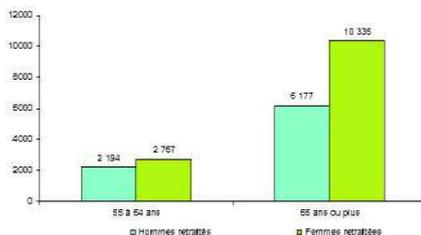


Entre 1999 et 2010, le nombre de retraités bisontins a augmenté de 4 314 personnes, soit une évolution de 25 %. Cet accroissement est à rapprocher de celui du nombre de femmes retraitées : + 35 % enregistrés sur cette période (soit 3 382 femmes). L'évolution du nombre d'hommes retraités est également en hausse : + 14% soit près de 1 000 personnes.

7 % des personnes de 65 ans et plus ne sont pas retraités. En 2010, 492 personnes de 65 ans ou plus sont déclarées comme étant encore en activité, dont 222 exerçant une activité à temps partiel (soit 45 %). Les femmes sont généralement plus nombreuses que les hommes et particulièrement au-delà de 65 ans.



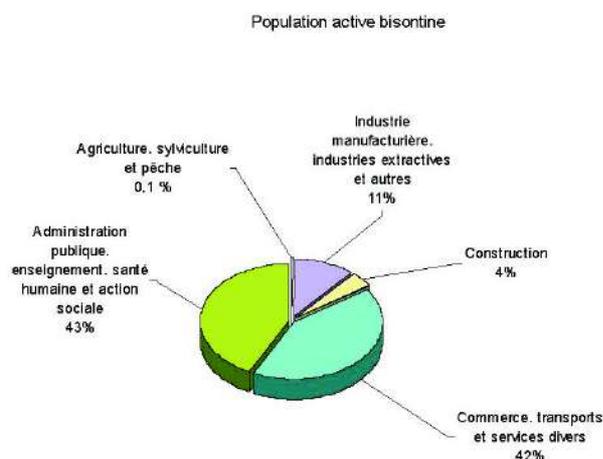
Répartition des retraités bisontins par sexe et tranche d'âge



INSEE, RP 2010

Les femmes représentent 61 % des retraités bisontins. En 2010, on dénombre 13 191 femmes retraitées pour 8 423 hommes. Cette surreprésentation des femmes est liée à une espérance de vie féminine plus élevée, même si l'écart tend à diminuer : 84,7 ans en 2012 dans le Doubs, pour 78,5 ans pour les hommes. Un homme de 65 ans peut espérer profiter de sa retraite pendant 19 ans et une femme pendant 22,9 ans. On ne meurt plus quelques années seulement après le départ à la retraite comme c'était le cas il y a quelques décennies. Avec l'allongement de l'espérance de vie, la retraite concerne un nombre croissant de personnes.

À l'horizon 2020, en Franche-Comté, 152 000 actifs devraient cesser leur activité professionnelle, soit un actif sur trois. Les départs seraient nombreux dans la santé, l'administration publique, l'éducation et l'automobile. Ces quatre secteurs concentreraient 40 % des départs. Quand on sait que la majorité de la population active travaille dans ces secteurs d'activité, on peut penser que le nombre de retraités bisontins va être conséquent dans les années à venir.



INSEE RP 2010

Le passage à la retraite : une étude nationale

Une étude nationale de l'INSEE (datant de juin 2013) sur le passage de l'emploi à la retraite nous renseigne sur la transformation du profil des retraités. Ces données ne sont pas disponibles à l'échelon communal mais elles permettent de nous renseigner plus globalement sur certains aspects sociodémographiques au moment de la cessation d'activité. On y apprend notamment que les nouveaux retraités sont plus avancés en âge qu'auparavant. Cela tient à la hausse de la part des personnes en activité, qu'elles soient en emploi ou au chômage. (+ 22 points à 43 % entre 2006 et 2012 pour celles en emploi et + 3,5 points à 4 % pour les personnes au chômage). En 2006, 11 % des 55-59 ans étaient préretraités ou dispensés de recherche d'emploi contre 2 % en 2012. Les quinquagénaires qui occupent un emploi envisagent la retraite à 61,4 ans. Les récentes évolutions législatives en matière de retraite ont favorisé la diminution de la part des personnes parties à la retraite à 60 ans (39 % en 2012). On observe ici leur impact sur les premières générations concernées par le relèvement de l'âge légal de départ en retraite en lien avec la réforme de 2010, et les restrictions d'accès dans le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue.

Pour les Franc-comtois comme pour les Français de métropole, la période d'activité professionnelle maximale se situe entre 25 et 54 ans. Les emplois des seniors se concentrent majoritairement dans le secteur de l'éducation, la santé, l'action sociale et l'agriculture.

Passage direct ou non à la retraite

- Deux tiers des retraités de 60 à 69 ans sont passés directement de l'emploi à la retraite. Ce passage direct est plus fréquent chez les personnes en bonne santé et chez les plus diplômés.
- Pour le tiers restant, les trajectoires de fin de carrières sont marquées par le chômage ou les problèmes de santé.
 - 30 % étaient au chômage. Ce profil concerne essentiellement des anciens salariés du secteur privé, les personnes les moins diplômées, et des femmes.
 - 16 % pour des raisons de santé. Les personnes les plus concernées demeurent les anciens salariés du secteur de la construction et les personnes les moins diplômées.
 - 7 % pour raisons familiales (enfant ou parent à charge,...). Les femmes y sont surreprésentées.

Parmi la majorité de ces personnes, celles qui ont quitté leur emploi entre 50 et 54 ans auraient souhaité travailler davantage. En effet, peu d'entre elles réunissent les conditions requises pour liquider leur retraite ou pour atteindre en emploi l'âge obligatoire de départ.

Au final, toutes les personnes qui ne sont pas passées directement à la retraite sont fragilisées au moment de leur départ effectif en retraite, autant du point de vue de leur situation financière initiale que de celui de leur situation financière future.

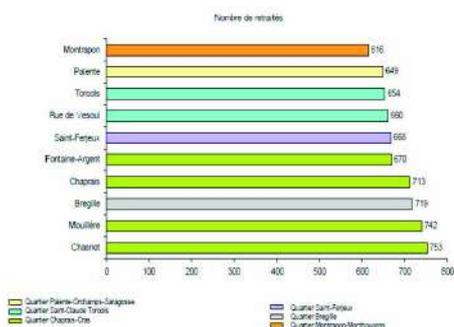
Un développement du travail pendant la retraite : essentiellement des temps partiels.

En 2012, 7 % des 60 à 69 ans occupent un emploi (proportion qui a doublé depuis 2006), phénomène favorisé notamment par l'assouplissement des conditions du cumul emploi-retraite à compter de 2009. La moitié de ces retraités déclarent travailler parce que leur retraite « ne suffit pas pour vivre », 7 % car « cela leur permet de cotiser plus pour améliorer leur retraite de demain » et 43 % pour des raisons non financières. Le travail pendant la retraite concerne surtout les personnes en bonne santé, et davantage les cadres et les diplômés du supérieur, les employés : « ces catégories connaissent des taux de remplacement retraite/salaire plus faibles et peuvent aussi bénéficier d'opportunités accrues de cumul ».

❖ Où vivent les retraités bisontins ?

A partir de la carte ci-contre, on distingue un nombre important de retraités dans les quartiers Nord et Est de la ville. On observe alors que les iris (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) qui comptent le plus de personnes retraitées sont Chasnot, Mouillère, Bregille et Chaprais.

Le nombre des retraités



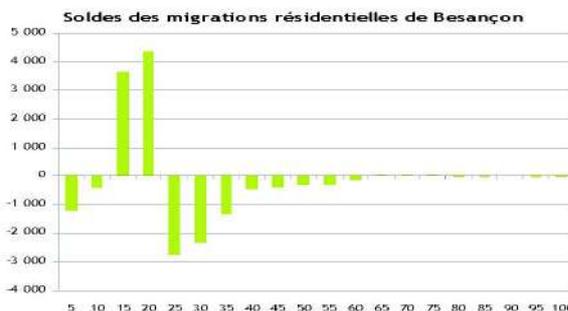
Sources : INSEE, Recensement de la population Grand Besançon, Service Informations Géographiques.

Parmi les six iris que compte le quartier Chaprais-Cras, quatre d'entre eux figurent dans les secteurs qui accueillent le plus de retraités.

❖ La plupart des retraités bisontins passent leur retraite à Besançon

Les données inhérentes aux migrations résidentielles dont nous disposons à l'échelle communale nous renseignent sur la mobilité des personnes selon leur tranche d'âge. Ainsi, on constate que le solde des migrations résidentielles concernant les tranches d'âge à partir de 60 ans est quasiment nul au regard de la population concernée (68 personnes de moins sur la période de 2003 à 2008). Lorsque l'on observe plus précisément les mouvements, on note 1 378 entrées de personnes de plus de 60 ans pour 1 446 sortants.

Quand on regarde les catégories socioprofessionnelles de toutes les personnes sortantes (soit 29 600 personnes), on voit que 5,3 % d'entre elles sont des retraités, pour 4,8 % entrants retraités. La part des retraités bisontins ayant quitté la commune entre 2003 et 2008 s'établit alors à un peu moins de 7 %.

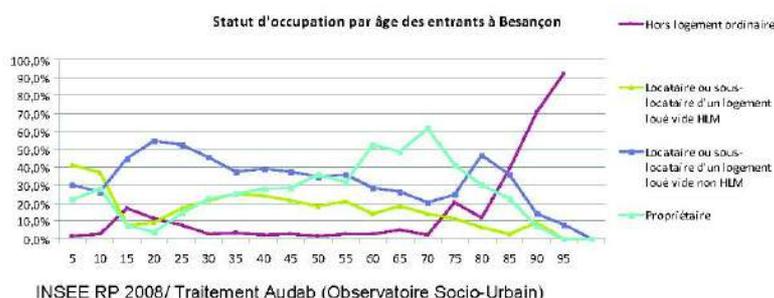


Lecture : les soldes de migrations se lisent à une année N par rapport à une année N-5. Pour le recensement de la population, il s'agit ici de regarder en 2008 les mouvements compris entre 2003 et 2008. ex : plus de 4330 personnes âgées entre 15 et 20 ans qui résident à Besançon en 2008 n'y résidaient pas en 2003. INSEE RP 2008/ Traitement Audab (Observatoire Socio-Urbain)

En comparaison des 15 % de personnes de 60 ans et plus au niveau national qui avaient déménagé sur la même période, on peut affirmer que les retraités bisontins sont peu nombreux à quitter la commune. Ce phénomène est semblable à celui observé dans le département du Doubs (le solde est de - 480 personnes de 65 ans et plus pour l'ensemble du département sur la même période). Les fortes variations de soldes migratoires des retraités concernent essentiellement les territoires de la région parisienne (solde négatif) et ceux situés à proximité du littoral français (solde positif).

En ce qui concerne les personnes de plus de 60 ans qui sont arrivées à Besançon entre 2003 et 2008, on sait qu'elles sont majoritairement propriétaires de leur logement. Néanmoins, les personnes de 75 ans et plus ont accédé à un logement HLM ou à un logement non ordinaire (tel un foyer-logement par exemple). Cela est dû à un niveau de vie moins élevé pour la génération de retraités les plus âgés. A noter également la surreprésentation des 85 ans et plus parmi les entrants dans un logement non ordinaire, ce qui correspond dans ce cas à des accueils pour personnes dépendantes. Les personnes de plus de 55 ans entrants dans la commune sont pour la plupart propriétaires.

Cela nous laisse supposer que les personnes retraitées qui font la démarche de quitter leur habitation pour se rapprocher des services ou de logements plus adaptés disposent pour la plupart d'un pouvoir d'achat déjà suffisant pour répondre aux besoins primaires.



Le niveau de vie des retraités : des disparités importantes

Comme au niveau national, le revenu médian des retraités est plus élevé que celui de la population bisontine, mais présente des disparités, notamment entre des retraités déjà avancés en âge (les générations d'avant guerre) qui sont pour la plupart plus pauvres que la génération suivante. Celle-ci, dite génération de baby-boomers, est en effet en moyenne plus aisée que le reste de la population.

Ce phénomène est lié à plusieurs effets «de structure» combinés

De 1970 au milieu des années 1990, le niveau de vie national des retraités de plus de 65 ans rattrape celui des actifs, mais précisons qu'il se caractérise par des situations individuelles plus contrastées. Ce rattrapage tient essentiellement au fait de carrières de plus en plus complètes et de diverses mesures gouvernementales spécifiques. A partir du milieu des années 90 jusqu'en 2009, les niveaux de vie des plus de 65 ans et des personnes d'âge actif évoluent en parallèle. Bien que les revenus des retraités soient inférieurs aux revenus des actifs, leurs niveaux de vie sont proches. Cela tient au fait que les ménages de retraités sont souvent de plus petite taille, disposent plus souvent de revenus du patrimoine et sont plus souvent propriétaires de leur résidence principale. Une enquête de l'INSEE datant de 2010 estime que 73 % des retraités au niveau national sont propriétaires.

De plus, l'indexation des retraites sur les prix «stabilise» le pouvoir d'achat des retraités. Au final, la pauvreté est moins intense pour les 65 ans et plus que pour les autres tranches d'âge.

Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse, remplacé aujourd'hui par l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées et qui assure un revenu plancher au-delà de 65 ans, n'a cessé de reculer depuis le milieu des années 90. Ils sont aujourd'hui près de 600 000, deux fois moins qu'à la fin des années 1980. L'effectif est stable depuis 2007, malgré une revalorisation de 25 % de la prestation qui a mécaniquement élargi la population bénéficiaire. Les allocataires regroupent l'ensemble des personnes de 65 ans et plus (60 ans et plus en cas d'invalidité) qui perçoivent une allocation leur permettant d'atteindre le seuil de l'ASPA. Le montant pour une personne seule est de 791,99 € par mois.

Dans le Doubs, le taux de pauvreté les concernant s'établit à 7,8 %, alors qu'il s'élève à 12,6 % pour l'ensemble des tranches d'âge. Au-delà de cette tendance, les situations individuelles sont plus contrastées. Cet effet est lié en très grande partie au niveau de vie des seniors les moins âgés, car lorsque l'on observe de manière plus fine les niveaux de vie, on note une paupérisation des personnes les plus avancées en âge. Ainsi, le taux de pauvreté national des 75 ans ou plus passe de 10,3 % en 1996 à 13,0 % en 2009.

La pauvreté de cette génération concerne particulièrement les femmes

Les femmes de plus de 75 ans, qui ont peu cotisé par le passé, qui sont veuves pour la plupart et qui ne peuvent pas profiter des économies d'échelle liés à la vie en couple sont plus pauvres. En effet, même si le nombre de personnes retraitées vivant en couple augmente, les femmes vivent plus souvent seules que les hommes, en particulier à partir de 80 ans. Cela entraîne des répercussions sur leurs revenus. A Besançon, près de deux retraités sur trois sont des femmes.

Des Inégalités entre hommes et femmes au moment de la retraite

Montant moyen de la retraite globale selon l'âge et le sexe (pour 2008, en euros)

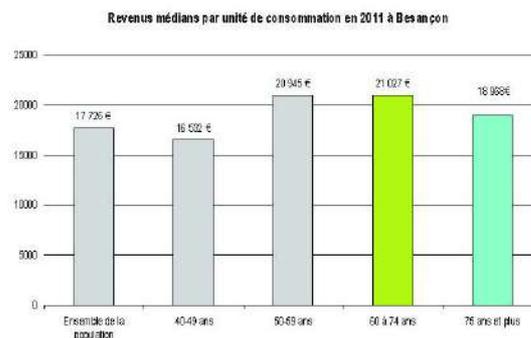
	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Tous âges confondus
Femmes	1 116	1 045	1 060	1 135	1 186	1 102
Hommes	1 627	1 553	1 549	1 586	1 658	1 588
Ecart (en %)	-31	-33	-32	-28	-28	-31

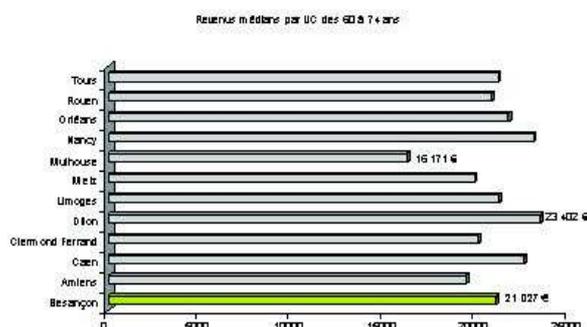
Source : Drees, Echantillon interrégimes de retraités 2008. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Les écarts de pension entre les hommes et les femmes sont conséquents, et particulièrement importants en ce qui concerne les plus âgés. En effet, les générations de femmes les plus avancées en âge ne travaillaient pas ou peu, leur rôle étant centré principalement sur les tâches domestiques et l'éducation des enfants. Les générations suivantes ont plus travaillé, certes, mais l'acquisition de droits à la retraite a été plus difficile pour les femmes, compte tenu de leur moindre présence sur le marché du travail, de carrières plus segmentées et de salaires plus faibles. Ces écarts évoluent au fil des générations et au gré de la législation.

En outre, le niveau de vie de la génération de baby-boomers progresse plus rapidement que celui des personnes les plus âgées. Cela tient à deux effets. D'une part, les seniors les plus jeunes bénéficient de carrières salariales plus complètes, avec un taux d'activité des femmes plus élevé et arrivent alors à la retraite avec des niveaux de pension supérieurs à leurs aînés. D'autre part, cette génération a pu bénéficier d'une forte augmentation des revenus du patrimoine.

A l'échelon communal, nous n'avons pas d'éléments statistiques en lien avec le niveau de vie ou le taux de pauvreté. Néanmoins, nous disposons de données concernant les revenus. A Besançon, en 2011, le revenu médian des personnes de 60 à 74 ans s'établit à 21 027 € par an et par unité de consommation (*voir définition à la fin du document*). Il est relativement proche du niveau national qui lui se chiffre à 21 243 €. Incontestablement, le critère de l'âge ne peut décrire à lui seul la population retraitée. Néanmoins, les données accessibles en lien avec le revenu ne se déclinent pas à l'échelon communal selon le statut mais selon des tranches d'âge.

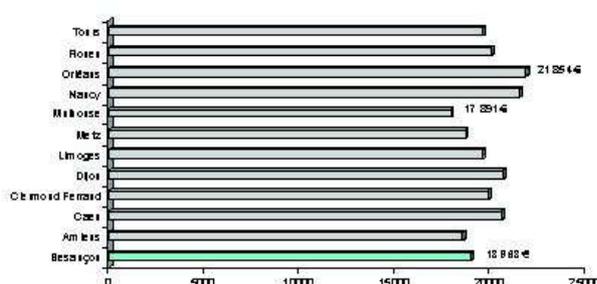




Les revenus médians bisontins concernant les personnes de plus de 60 ans se situent dans la moyenne des villes comparables. Le revenu médian bisontin des 60-74 ans est supérieur de 16 % à celui de l'ensemble de la population bisontine, de 21 % par rapport aux personnes de 40 à 49 ans, et à 10 % de plus que celui des personnes âgées de 75 ans et plus.

Le revenu médian des personnes âgées de 75 ans ou plus s'élève à 18 968 € par an, soit 10,8 % de moins que celui des personnes âgées de 60 à 74 ans. Il est supérieur à celui enregistré en France métropolitaine qui est de 17 972 € en 2011.

Revenus médians par UC des 75 ans et plus



INSEE ; Fichiers fiscaux RFLM 2011

Concernant les 60-74 ans à Besançon, le rapport des inégalités des revenus perçus par les 10 % les plus aisés et les 10 % les plus modestes s'établit ainsi à 5,6 en 2011, contre 5,8 en 2009. Les revenus moyens des 10 % les plus riches ont augmenté de 3122 € entre 2009 et 2010 alors que ceux des 10 % les plus modestes n'ont augmenté que de 811 €. A partir de 75 ans, le rapport des masses des niveaux de vie détenues par les 10 % les plus aisés et les 10 % les plus modestes s'établit à 3,6 en 2011, comme en 2009.

Au niveau national, les inégalités en termes de niveaux de vie, cette fois, augmentent au sein des personnes de 60 ans ou plus, à la fois par tranche d'âge et au sein des tranches d'âge. (*Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2013*).

Les nouveaux retraités représentent une population plus diplômée, avec davantage de cadres, de non salariés ou d'ouvriers qualifiés. Néanmoins, le passé ouvrier bisontin se répercute sur les pensions. A Besançon, de nombreux retraités sont issus de l'industrie. Cela a pour effet des carrières morcelées pour les femmes mais également des petites pensions en lien avec les petits salaires ouvriers de l'époque.

Montant moyen de la pension servie par le Régime Général (en €)

Tranches d'âge	Besançon	Dijon	Doubs	Franche-Comté	National
60 - 69	367	409	438	422	421
60 - 69	697	700	737	735	728
70 - 79	708	690	703	692	686
80 - 89	700	657	703	678	660
90 - 99	673	591	687	653	631
100 - 109	542	630	566	584	588
110 - 119	787	NC	787	787	540
Toutes tranches d'âge confondues	698	677	714	704	694

Source : CARSA T Bourgogne Franche-Comté 2013

D'ailleurs, d'après les contributeurs du groupe de travail, il semblerait que de nombreuses personnes n'aient pas eu leur apprentissage validé (comme chez Weil, à la Rhodia,...). Cet apprentissage dit « maison » aurait été compensé par des points gratuits auprès des caisses de retraite complémentaires ouvrant des droits à la retraite mais ne comptant pas dans le calcul des pensions. A l'époque, les ouvriers n'avaient pas eu le droit de cotiser avant l'âge de 21 ans. Depuis la réforme de 2013, tous les trimestres d'apprentissage sont comptabilisés, mais cela n'a pas de caractère rétroactif.

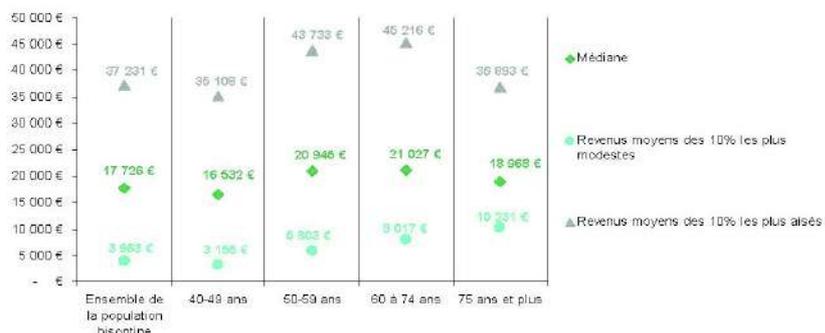
Des disparités qui se renforcent selon le patrimoine

C'est principalement le patrimoine notamment financier qui accentue les disparités. A partir de leurs revenus, les ménages consomment et/ou investissent. Sur la base de cet investissement (épargne comprise), ils peuvent alors se constituer un patrimoine. Celui-ci varie selon le statut d'activité, le nombre d'enfants (la capacité d'épargne devient négative au-delà de trois enfants) mais aussi selon les générations. Une fois à la retraite, ce patrimoine peut être utilisé pour faire face à une diminution des ressources ou comme héritage à transmettre aux enfants. La population aux revenus les plus faibles vit davantage sur ses pensions de retraites. Les femmes les plus âgées et veuves sont surreprésentées dans cette catégorie de population. Les ménages de retraités aux revenus les plus élevés bénéficient d'un patrimoine plus diversifié (épargne financière plus importante ou immobilier) et en progression. Les retraités ont pu accumuler du patrimoine tout au long de leur vie et en détiennent donc davantage que les actifs. Les revenus du patrimoine constituent en ce sens un facteur de renforcement des inégalités entre classes d'âge, comme au sein d'une même classe d'âge.

Un niveau de vie des retraités qui pourrait diminuer pour les générations à venir

La part des jeunes seniors en situation de pauvreté sera sans doute plus importante dans les décennies à venir dans la mesure où ils seront sensiblement plus nombreux à avoir eu des carrières plus morcelées (périodes de chômage plus fréquentes que leurs aînés) où ils subiront en outre une réduction des pensions de retraite. De plus, les structures familiales ayant fortement évolué à partir des années 70, les futures générations de retraités bénéficieront peu des pensions de réversion pour les personnes vivant en couple. Concernant les personnes seules, celles-ci ne profiteront pas des économies d'échelle réalisées par le fait de vivre à deux au sein d'un même ménage. Selon les estimations de l'INSEE, le niveau de vie des personnes retraitées à l'horizon de 2060 devrait se situer en baisse par rapport à aujourd'hui, entre 70 et 85 % du niveau de vie des actifs (INSEE Analyses, avril 2014)

Revenus moyens par unité de consommation selon la tranche d'âge à Besançon



Source : Insee 2011

Passage à la retraite : causes et effets sur le niveau de vie

❖ Des changements dans les modes de vie et de consommation

A l'approche de l'âge de la retraite, certains ménages se préparent à une autre phase de leur vie. Une étude de l'INSEE explique comment, avec le passage à la retraite, le ménage restructure ses dépenses de consommation. L'étude analyse 30 ans de consommation et couvre les générations nées entre 1900 et 1974. On observe des changements dans les dépenses de consommation, qu'ils soient ou non contraints par les ressources. Ces changements diffèrent selon les niveaux de vie, la taille du ménage ou le niveau de diplôme. Globalement, on constate une propension à consommer qui demeure élevée jusqu'aux premiers âges de la retraite.

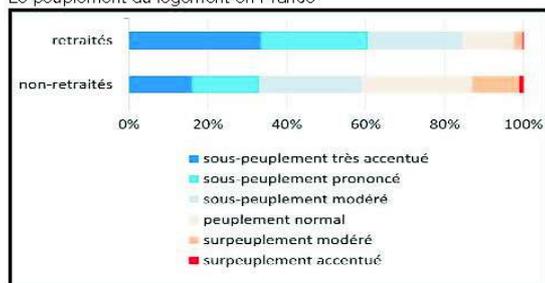
Lorsque les revenus le permettent, la plupart des retraités épargnent pour ne pas être à la charge de leurs enfants lorsqu'ils seront confrontés à des problèmes de dépendance. Certains renouvellent également une dernière fois les équipements du foyer. Ces achats peuvent être aussi motivés par l'emménagement dans un nouveau logement. Après 65 ans, ces consommations chutent brutalement.

Leur niveau est divisé par deux après 80 ans par rapport aux débuts de la soixantaine. Les dépenses d'alimentation, de vacances et d'habillement diminuent.

❖ Des dépenses de logement conséquentes

L'évolution du niveau de vie des retraités ne dépend pas seulement du niveau des pensions. En particulier, le logement est un aspect essentiel des conditions de vie des retraités : il constitue à la fois la composante majeure de leur patrimoine, un élément important de leur niveau de vie et leur principal poste de consommation. Les dépenses liées au logement (loyer, charges, chauffage, électricité) augmentent, de même que le recours aux services domestiques à domicile. Les logements non rénovés et énergivores peuvent être la cause de charges élevées, mais à l'inverse, l'amélioration du parc immobilier et de ses équipements peut également expliquer de plus fortes dépenses de logement génération après génération. Les dépenses de loyers et de charges augmentent mécaniquement avec l'âge par un effet de composition du ménage : autrefois destiné à héberger une famille, le logement n'accueille au moment de la retraite généralement plus qu'un ou deux membres du ménage sans avoir fait le choix d'un logement plus petit, qui induirait un loyer et des charges plus faibles. En le quittant, les membres du ménage se priveraient de leur «chez soi», de leurs repères et d'un voisinage familial.

Le peuplement du logement en France

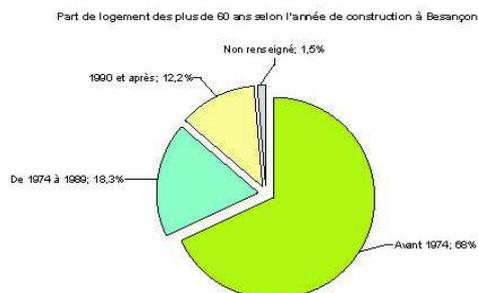


Source : INSEE Enquête Logement 2006

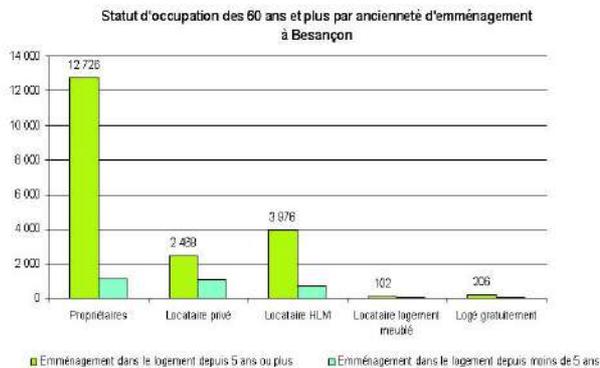
Selon une enquête du Crédoc de 2010, les *baby-boomers* disposent d'un pouvoir d'achat important et assureront dès 2015 une majorité des dépenses sur les différents marchés : 64 % pour la santé, 60 % pour l'alimentation, 58 % l'équipement, 57 % les loisirs... Le vieillissement pourrait ainsi devenir pour quelques années une source de développement économique important ; C'est ce qu'on nomme communément la « *Silver Economy*. »

Les partenaires ayant contribué au groupe de travail sur le passage à la retraite des Bisontins ont relevé de situations de retraités pour lesquels les charges de logement étaient lourdes du fait notamment d'un manque d'anticipation de la rénovation de leurs logements. Cette problématique s'avère d'autant plus importante à souligner que 68 % des logements des plus de 60 ans ont été construits avant 1974 à Besançon, alors que la première réglementation thermique date de 1975.

Outres les problématiques d'accessibilité auxquelles seront confrontés des retraités pauvres et vieillissants dans un avenir proche, la question de l'ancienneté du logement est importante. Les secteurs bisontins les plus concernés seraient principalement situés sur le quartier Palente-Orchamps mais également sur l'iris Montrapon. Si certains logements ont été rénovés et ont bénéficié de certains aménagements d'isolation, ceux-ci ont pour la plupart été configurés, à cette période, pour un peuplement familial.



Source : SOES-DGFIP-Filocom 2011



En 2009, 86% des ménages de 60 ans ou plus avaient emménagé dans leur logement depuis cinq ans ou plus. La majorité d'entre eux sont propriétaires.

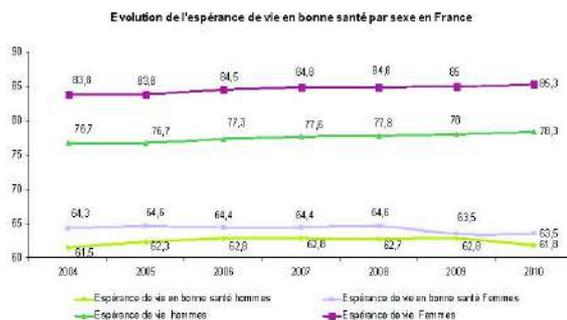
Le passage à la retraite peut nécessiter un réaménagement des conditions de vie. Pour les personnes qui bénéficient de faibles pensions, il est difficile de se maintenir et d'entretenir son logement, de payer son loyer pour les personnes locataires, ou ses charges qui sont de plus en plus lourdes.

Cela est d'autant plus complexe que les perspectives d'augmentation des ressources sont peu favorables. De plus, les logements occupés par les retraités modestes seraient pour la plupart des logements anciens et énergivores.

❖ La problématique de soin et de santé

Le groupe de travail a identifié une problématique conséquente s'agissant des charges de santé.

- D'une part, celles-ci augmentent alors que les perspectives en matière de ressources stagnent (des mutuelles qui ne remboursent pas assez les appareillages, soins dentaires...). Cette problématique est couplée là aussi à un manque d'anticipation des soins à effectuer, d'autant plus que les problèmes de santé sont plus importants à partir de la soixantaine. Les données nationales relatives à l'espérance de vie en bonne santé illustrent cette dégradation de l'état de santé.



INSEE 2010

L'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans limitations d'activités ou sans incapacités majeures, répond à un enjeu de bien-être. En France, en 2010, l'espérance de vie en bonne santé est estimée à 63,5 ans pour les femmes et à 61,9 ans pour les hommes. Ces résultats sont comparables à ceux des pays voisins, mais un peu inférieurs à ceux des pays nordiques. En Suède, l'espérance de vie en bonne santé est de 71,1 ans pour les hommes et de 70,2 ans pour les femmes.

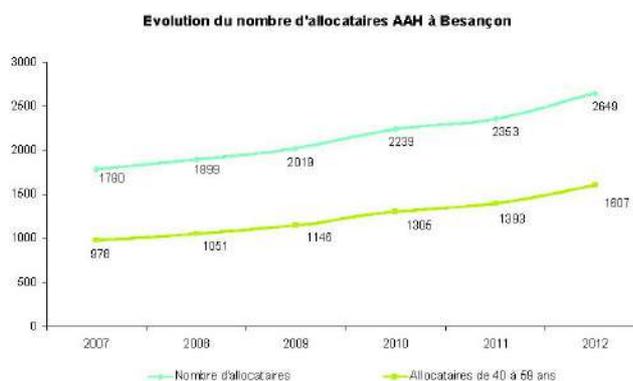
- D'autre part, un non-recours important est identifié au niveau de la Complémentaire Médicale Universelle, et de l'Aide à la Complémentaire Santé, qui déclenche automatiquement l'accès au tarif social de l'énergie (Chiffre à Besançon en attente CPAM). Une étude publiée en février 2014 par l'Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé (IRDES) explique que le non-recours national à cette aide est principalement lié à la méconnaissance du dispositif.

- Enfin, cette problématique de santé a un impact d'autant plus fort lorsque le retrait de l'emploi est intervenu prématurément. Les personnes sorties définitivement de l'emploi avant 60 ans ont plus souvent occupé des professions peu qualifiées, surtout caractérisées par des activités pénibles physiquement tout au long de leur carrière professionnelle. Leur sortie de l'emploi relève plus souvent

de choix contraints. Les conditions de travail difficiles ont pour conséquence une accélération de la dégradation de la santé au moment du passage à la retraite. Les effets de cette problématique sont difficilement mesurables. En effet, pour chiffrer cette tendance, seules les données en lien avec une reconnaissance de la dégradation de l'état de santé sont en partie disponibles. Cependant, l'augmentation conséquente du nombre d'actifs âgés de 40 à 59 ans qui perçoivent l'Allocation d'Adultes Handicapés peut d'ores et déjà nous renseigner sur l'ampleur de ce phénomène, qui touchera la prochaine génération de retraités. En 2011, la Cour des Comptes avait d'ailleurs analysé cette augmentation importante, en mettant en évidence un phénomène de sur-recours en lien avec des effets de revalorisation de l'allocation et de ses plafonds de ressources, mais aussi souligné l'intensification de la pénibilité au travail, notamment en termes de risques psycho-sociaux.

Maladies professionnelles reconnues chez les salariés du régime général	2011	2012
Besançon	66	64
Dijon	126	99
Doubs	155	173
Franche-Comté	794	790
National	55 057	54 015

Sources : CARSAT Bourgogne Franche-Comté



Répartition des allocataires de l'AAH à Besançon par tranches d'âge



Le recul de l'âge de la retraite modifie également à la hausse le nombre de bénéficiaires de cette allocation qui est cumulable avec un revenu d'activité, mais pas avec une pension de retraite.

Un impact fort de l'articulation entre fin de carrière et cessation d'activité sur la retraite

Le dispositif réglementaire qui prend en compte pour le calcul de la retraite les 10 meilleures années au lieu des 25 meilleures années a fait globalement baisser les retraites. Outre l'impact sur le niveau de vie à proprement parler, d'autres problématiques apparaissent.

❖ Un taux d'emploi des plus de 60 ans relativement faible

- Le recul de l'âge de départ à la retraite entraîne logiquement une progression du taux d'emploi des seniors. Les données mises à disposition par Eurostat indiquent une progression importante en France du taux d'emploi des 55-64 ans entre 2010 (39,8 %) et 2012 (44,5 %). A Besançon, le dernier taux d'emploi connu concernant cette tranche d'âge est celui calculé par l'INSEE en 2010 : 45,1 %. Il reste supérieur à celui relevé aux échelles départementale (39,7 %) et nationale (39,3 %).

Un projet de résolution du Parlement Européen traite du faible taux d'emploi des seniors. La nouvelle politique d'objectifs voulue par Bruxelles dans le cadre de la programmation 2014-2020 pourrait être mise à profit pour améliorer l'utilisation du Fond Social Européen à leur égard. Le taux d'emploi des travailleurs âgés était inférieur à 50 % dans l'Union Européenne en 2012. En France, malgré une nette évolution depuis une dizaine d'années, il est d'un peu plus de 40 % contre 60 % en Allemagne et 72 % en Suède. Plusieurs freins à l'activité des seniors ont été identifiés par le rapporteur du projet : des qualifications devenues «obsoletes», mais aussi l'attitude des employeurs à leur égard, voire la santé qui se détériore. En France, bon nombre de ces salariés proches de la retraite sont parfois poussés vers la sortie, dans le cadre de licenciements économiques ou de ruptures conventionnelles. Par découragement, ils cessent de chercher du travail et se retrouvent alors comptabilisés ni comme travailleurs, ni comme chômeurs. Si les seniors ont un taux de chômage plus faible que celui des jeunes, ils connaissent toutefois plus de difficultés à en sortir. Le sujet fait partie des priorités de la stratégie Europe 2020 de l'Union Européenne.

- L'allongement de la vie professionnelle, et le nombre plus important de départs à la retraite induits par le phénomène de «papy-boom» génère aussi des questionnements pour les employeurs. Les actions d'anticipation restent rares malgré la nécessité d'engager des réflexions et des démarches sur la gestion des âges dans le monde professionnel. Les seniors sont surreprésentés dans les ruptures conventionnelles. Cela relèverait d'éléments objectifs comme la difficulté des conditions de travail pour les salariés mais également un frein financier pour les employeurs. Des facteurs plus subjectifs comme le préjugé, qui pose le principe que les seniors seraient moins dynamiques, peuvent aussi expliquer ce phénomène. La plupart des grandes entreprises et administrations ont néanmoins développé un certain nombre de mesures. Ces dernières ont pour objectif d'améliorer les conditions de travail, l'accès à la formation continue ou par exemple les actions d'implication des seniors dans des dispositifs de tutorat. Ces mesures restent plutôt rares au niveau de la zone d'emploi bisontine, dont le tissu socio-économique se compose principalement de petites et moyennes entreprises.

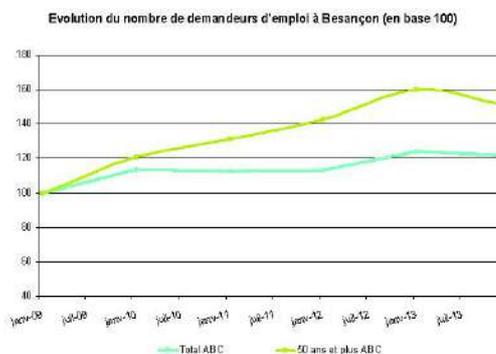
Pour répondre à ce phénomène, les pouvoirs publics tentent de mettre en place des dispositifs tels que les contrats de générations. Le principe est de lier l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans au maintien dans l'emploi d'un salarié de plus de 57 ans. Les entreprises ont droit à une aide pendant trois ans pour chaque contrat signé. L'objectif est de valoriser l'expérience des travailleurs âgés, non seulement pour que chaque travailleur reste actif sur le marché du travail en conservant son emploi, mais également pour faire en sorte qu'il puisse utiliser cette expérience dans le cadre d'un nouvel emploi. Les contrats de génération ont été mis en place par la loi du 1^{er} mars 2013. En février 2014, on en dénombre 266 dans le Doubs, dont 43 à Besançon (au lieu de travail - source : DIRECCTE). Ces dispositifs ne rencontrent pas le succès escompté, à l'inverse des emplois d'avenir. Le futur retraité ne se sentirait pas suffisamment reconnu dans ses compétences, et les entreprises trouveraient le dispositif trop complexe à mettre en œuvre.

«Les retraités d'aujourd'hui n'ont plus forcément envie d'être placés dans les fonctions de bénévoles. Cela s'apparente à de la transmission forcée. Ce n'est pas aussi évident. Transmettre c'est aussi les considérer en fin de parcours. Les travailleurs qui vont partir en retraite revendiquent autre chose que ce rôle de transmetteurs. Ils attendent de ne pas être toujours vus comme des tuteurs ou des transmetteurs, ce n'est pas comme cela qu'ils veulent que l'on définisse leur identité. Cette transmission peut être valorisante, mais pas sous la forme des dispositifs actuels autour de l'emploi du type emplois pour seniors. On ne parvient pas à dépasser la discrimination d'âge. Comprendre comment ils ont été reconnus socialement à la fin de leur carrière a un impact sur la façon dont on vit sa retraite. L'utilité sociale ne se résume pas uniquement à la transmission de savoirs».
Sylvie Guigon, Maître de conférences en sociologie

❖ Une augmentation du chômage des 50 ans et plus qui impacte les fins de carrière

La part des demandeurs d'emploi augmentent plus fortement chez les seniors (les 50 ans et plus) ces dernières années. Non seulement ce phénomène tient à l'accroissement global du chômage, mais il est aussi lié à la suppression de la dispense de recherche d'emploi pour les seniors. Ceux-ci présentent la caractéristique de bénéficier plus souvent d'emplois stables (en CDI notamment), mais sont plus souvent licenciés.

Néanmoins, le chômage des seniors ne favorise pas nécessairement un départ anticipé à la retraite. Cela dépend du travail précédemment occupé (si le travail fournissait un fort épanouissement professionnel de la personne, celle-ci ne risquera pas une décote pour partir plus tôt en retraite). En revanche, la personne dont l'emploi était plutôt « alimentaire » aura davantage tendance à vouloir partir plus tôt en retraite. Cela serait d'ailleurs renforcé par le fait qu'il serait moins stigmatisant de se présenter comme un retraité plutôt que comme un chômeur.



Directe de Franche-Comté

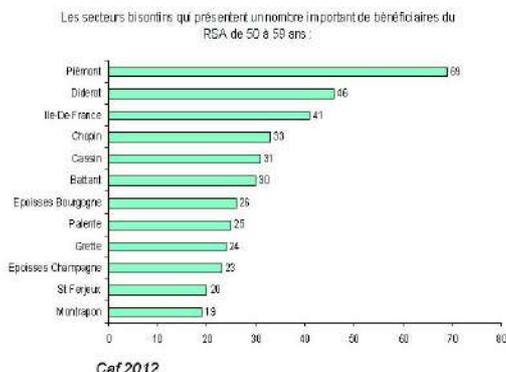
En février 2014, on dénombre 2 048 demandeurs d'emploi de catégorie ABC de plus de 50 ans, qui représentent 20 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi bisontins.

Les seniors en position d'emploi ont un niveau de qualification plus élevé que l'ensemble des actifs (promotion basée sur l'ancienneté, l'expérience professionnelle...) mais travaillent plus fréquemment à temps partiel, possèdent un niveau de formation plus faible et affichent une mobilité géographique moins importante. Leur profil accentue les difficultés de retour à l'emploi en cas de licenciement.

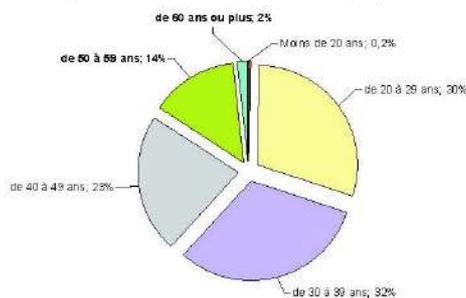
❖ Une articulation entre les dispositifs sociaux et la retraite

Le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active de 60 ans et plus a fortement augmenté depuis 2009. Ceux-ci gagneraient à passer au minimum vieillesse qui est versé à partir de 65 ans (60 ans si la personne présente une inaptitude au travail ou un handicap). Des ruptures dans l'apport de ressources entre le RSA et la retraite et/ou le minimum vieillesse sont observées dans le temps de régulation administratif nécessaire à ce passage d'un dispositif à l'autre.

A Besançon en 2012, près de 750 personnes bénéficiaires du RSA sont âgées de 50 à 59 ans et 154 ont 60 ans ou plus.



Répartition des bénéficiaires du RSA à Besançon par tranche d'âge



Les iris qui concentrent le plus grand nombre de bénéficiaires du RSA de 50 et 59 ans correspondent globalement à ceux concernés par les zonages actuels de la politique de la ville.

Un suivi social se fait au moment du passage à la retraite, mais une fois ce passage effectué, rares sont les suivis possibles. Cette difficulté est accrue pour les populations immigrées (difficulté de langue, de compilation des pièces administratives étrangères), rendant complexe la mise en place d'un suivi.

❖ Une problématique spécifique : le passage à la retraite des immigrés du travail

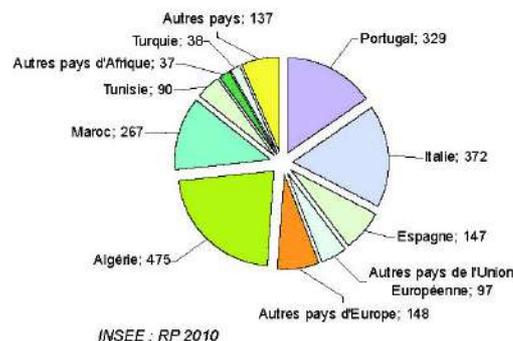
Près de 50 % des personnes immigrées du travail n'auraient pas de retraites complémentaires, essentiellement du fait de l'absence de reconnaissance de leur carrière professionnelle dans le pays d'origine. Les retraités immigrés sont alors confrontés à des situations complexes. Ils ont travaillé durant leur vie dans leur pays d'origine, puis en France, mais leur statut et leurs années de travail peinent à être reconnues par l'administration. Les trimestres effectués au sein de l'Union Européenne (ainsi qu'en Norvège, Suisse, Islande ou au Lichtenstein) seront pris en compte dans le calcul des droits à retraite de base en France. C'est également le cas pour les pays hors Union Européenne, mais ayant passé un accord avec la France (toutefois les modalités prévues par ces accords peuvent varier selon les pays). En revanche, lorsqu'une personne a travaillé dans un pays n'ayant pas passé d'accord avec la France, ces périodes de travail ne sont pas prises en compte pour une retraite en France. De plus, les quelques droits validés en France issus, dans la majorité des cas, d'activité d'ouvriers ou d'employés, leurs confèrent de très faibles pensions. En outre, certaines problématiques de soins, de santé, conjuguées à des difficultés juridiques et administratives ne favorisent pas un passage à la retraite dans les meilleures conditions. En 2005, une étude conjointe de l'INSEE et de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse sur le vieillissement de la population immigrée faisait apparaître que parmi les retraités, près de 60 % résident en France depuis plus de trente ans. Arrivés en France pour la plupart depuis plusieurs décennies, recrutés pour beaucoup pour les travaux pénibles de l'industrie ou du bâtiment (cas des Chibanis qui sont les vieux immigrés maghrébins), les retraités immigrés ont bien souvent une santé précaire. Malgré cela, toujours selon cette étude, ce sont bien ces immigrés vieillissants qui restent le plus en activité et contribuent à développer le fameux «emploi senior».

Ci-contre, l'extrait du récit de Monsieur G, venu du Maroc illustre cette spécificité. Il est un des habitants des tours de l'Amitié. Il est arrivé en France en 1970, et raconte les aléas de son parcours, ouvrier, chef d'équipe puis chômeur et retraité (*témoignage consultable sur le site <http://migrations.besancon.fr>*)

«On est arrivé pour travailler. On est venu en contrat de migration en juillet 70. Après on a travaillé et puis j'ai gardé mon poste jusqu'à la retraite (...). Il y en a qui travaillaient 169 heures, il y en avait qui en faisaient 200, 260 parce que le patron avait besoin de qualité et de quantité. Alors les heures en supplément c'était ouvert».

Ainsi, au niveau national, seulement 60 % des personnes de 55 ans ou plus immigrées sont en retraite alors que cette proportion s'élève à 74 % pour la même population mais non immigrée. Ces proportions sont relativement les mêmes au niveau de la commune de Besançon puisque l'on enregistre respectivement 59 % et 72 %.

Retraités ou préretraités immigrés bisortins



Part de retraités parmi la population des personnes de 55 ans et plus		
	Immigrées	non immigrées
Besançon	59%	72%
Amiens	53%	72%
Caen	58%	74%
Dijon	62%	71%
Limoges	56%	76%
Nancy	52%	69%
Département du Doubs	62%	74%
France métropolitaine	60%	74%

INSEE ; RP 2010

Ces méandres administratifs impactent non seulement les ressources financières et les conditions de vie de la personne, ont également une dimension psychologique et affective (comme le lien brisé ou fragile avec la famille restée au pays d'origine).

A un niveau plus sociétal, ce manque de reconnaissance ne favorise pas le développement de la cohésion sociale. Le projet de loi de «*programmation pour la Ville et la cohésion urbaine*», adopté récemment par le Sénat, inclue un amendement relatif à la situation particulière des immigrés âgés. Il vise à remédier aux difficultés rencontrées par les travailleurs migrants âgés de plus de 65 ans pour accéder à leurs droits tout en choisissant librement leur lieu de résidence une fois à la retraite. Selon les études statistiques, le vieillissement des migrants du travail doit culminer dans la décennie à venir.

On observe dans l'analyse une forte hétérogénéité de la population des seniors, qui se révèle à la fois dans les carrières, les revenus et les patrimoines, dans le logement et dans l'état de santé. Cette hétérogénéité suppose surtout des différences marquées dans les besoins comme dans les comportements de consommation.

Comment les personnes investissent leur nouveau statut de retraité(e)s?

Une analyse partagée avec les partenaires locaux qui ont composé le groupe de travail a été conduite afin de comprendre les changements induits par le passage à la retraite. L'analyse révèle l'ampleur des interactions entre le parcours de vie et la façon dont on investit son nouveau statut.

Afin d'approfondir ce vécu, nous sommes allés rencontrer quelques personnes retraitées de Besançon. Il s'agit là d'appréhender le quotidien de ces personnes pour comprendre comment le passage à la retraite peut être vécu.

Cette appréhension est basée à la fois sur l'analyse du contenu d'entretiens auprès de sept personnes retraitées, mais également d'un travail de réflexion avec les partenaires locaux. Au cours de ces entretiens, les personnes évoquent leur trajectoire jusqu'au changement de statut et la façon dont elles perçoivent leur avenir. La réflexion relative à l'investissement du statut de retraité s'articule autour de plusieurs axes :

- l'abandon du statut d'actif
- l'occupation du temps libre : solidarités familiales et cohésion sociale
- la réorganisation d'un statut pour s'exprimer et s'épanouir.

❖ La fin du statut d'actif : ou comment préparer au mieux la cessation d'activité

La rupture avec le monde professionnel n'a pas les mêmes effets selon les individus. Certains ressentent parfois une libération, pressés de quitter un monde professionnel qui ne reflète plus leur conception du travail et ne favorise plus leur épanouissement. D'autres peuvent mal vivre ce moment, ou avec plus ou moins de nostalgie. Au moment du passage à la retraite, la personne change de groupe social en passant de celui des actifs à celui des inactifs. Elle perd ainsi une partie de son identité : la contribution à la production de biens ou de services procurait un fort sentiment d'utilité, consolidant un lien avec la société. La personne est souvent identifiée au regard de son travail. Le retraité se présente en tant que retraité de quelque chose (retraité de l'Education Nationale, retraité de la Fonction Publique, de l'industrie...).

Une comparaison de 2005 entre pays européens nous apprend que 57 % des Français de 50 à 59 ans et qui ont encore un emploi déclarent vouloir partir en retraite le plus tôt possible, alors que ce n'est le cas que de 31 % des Néerlandais. Il apparaît que ces différences relèvent d'une problématique culturelle. D'ailleurs, le mot qui désigne la cessation d'activité n'a pas le même sens dans tous les pays européens. Ainsi, en France, le mot « *en retraite* » peut être significatif d'un retrait de la vie sociale, alors qu'en Espagne, le mot utilisé est « *jubilación* » qui désigne selon sa racine latine le fait de « *se réjouir* ».

Certaines personnes ne sont que momentanément déstabilisées par la cessation d'emploi alors que pour d'autres, ce passage générerait davantage de vulnérabilité à plus long terme, car même s'il débute à une date précise, ce passage s'étend sur une période plus ou moins longue. En effet, ce passage marque un moment dans la vie qui peut s'apparenter à une rupture. En cessant sa vie professionnelle, le nouveau retraité perd un de ses plus importants statuts, ou rôles sociaux qui eux-mêmes génèrent une forme de rupture avec de nombreux domaines adjacents. Cet effet est d'autant plus important que le travail structurait le temps : le quotidien était rythmé par le travail. Les temps sont différents d'un statut à l'autre. Du jour au lendemain, on se retrouve sans emploi du temps, sans collègues. Les changements de repères peuvent être sources d'angoisses (phénomène identifié dernièrement en psychologie chez les chômeurs notamment). L'arrivée de la retraite initie une adaptation progressive plus marquée à la vieillesse. En outre, certains publics comme les personnes bénéficiant d'un logement de fonction ou des personnes qui travaillaient dans des Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) peuvent être plus spécifiquement déstabilisées par le changement induit par le passage à la retraite.

« *J'ai eu l'impression nette que le train s'était arrêté à une gare et était reparti sans moi* ». Mme A., 68 ans

« *Quand on est retraité, on ne se retrouve qu'entre gens du même temps* ». M. B., 65 ans

D'une manière générale, peu de formations de préparation à la retraite sont proposées. Des dispositifs existent mais sont peu connus. Il y aurait peu de formations de préparation à la retraite (communication des caisses de retraite axée sur des produits commerciaux type mutuelle...) ou pas assez de notoriété sur celles qui existent. La nécessité de préparer cette nouvelle étape de la vie ne doit pas uniquement se réduire à un enjeu financier. Il semble que cette non-préparation à la retraite relève également d'une problématique culturelle et de la crainte de la stigmatisation (être perçu comme un travailleur désinvesti de ses missions).

Ainsi, émerge un réel besoin de prise en compte plus globalisante de la personne. Les conditions de réussite des dispositifs menés autour de la gestion des âges dans le monde du travail sont donc peut-être d'imaginer des modalités d'actions moins segmentées selon les âges, notamment en terme de formation continue.

« *Je n'ai pas voulu suivre de stage de préparation à la retraite. J'avais un collègue en Cessation Progressive d'Activité ; on se retrouve exclu du travail, mis en parallèle. Ça doit être déprimant de finir sa carrière sur un travail à moitié fini* ». Mme. C., 72 ans

En 2012, près de 27% des salariés de la fonction publique d'Etat de Franche-Comté ont plus de 56 ans. Ce ratio concerne 650 personnes travaillant à Besançon. Ce potentiel de futurs retraités a nécessité la mise en place de dispositifs de préparation à la retraite par la Préfecture de Région. Ils prennent notamment la forme de stages ou d'ateliers. Depuis 2010, 250 fonctionnaires en ont bénéficié. Ces dispositifs s'articulent autour d'approche financière, juridique, médicale mais aussi psychologique en lien avec la notion de changement de vie. L'objectif est de permettre aux participants d'aborder la retraite dans de bonnes conditions, de donner à chacun des moyens concrets pour gérer ce changement et la possibilité d'optimiser ses projets.

La retraite n'apparaît plus aujourd'hui comme le temps du déclin mais comme l'opportunité de s'inscrire dans de nouveaux projets. L'écart croissant, ces dernières années, entre le moment du départ en retraite et celui de la vieillesse constitue une véritable opportunité de chercher à atteindre un certain équilibre physique, psychologique, matériel, affectif et intellectuel. Les baby-boomers n'ont pas les mêmes comportements que leurs aînés. Leur génération a connu le plein emploi et peut faire des projets à plus long terme du fait de l'allongement de l'espérance de vie. La conception de la retraite a changé. Auparavant, la retraite était pensée comme le moment du repos, alors que pour les nouvelles générations, la retraite apparaît comme un temps à occuper.

Les retraités se projettent dans l'avenir, poursuivent des activités ou profitent de leur nouveau temps libre pour en développer de nouvelles. Ceux-ci réaménagent leur quotidien, que ce soit dans la sphère domestique (garde des petits-enfants, bricolage ...) ou dans la sphère sociale (participation à des associations...); Ils investissent leur nouveau statut par différentes stratégies d'ajustement.

La capacité à investir son nouveau statut dépend fortement de la capacité à s'adapter au changement : sans nécessairement renoncer à ce qui compte pour eux, les personnes retraitées qui vivent un passage à la retraite sans trop de désagréments sont pour la plupart celles qui osent de nouvelles expériences comme l'Université Ouverte par exemple. Aujourd'hui à Besançon, 90 % des personnes qui fréquentent l'Université ouverte sont des retraités. 800 retraités bisontins y sont inscrits en 2013.

Cette capacité d'adaptation au changement peut dépendre des événements de vie antérieurs, des parcours de vie des personnes. Les retraités rencontrés dans le cadre de ce focus ont fait part de la forte incidence de leur parcours de vie sur la façon dont ils vivent leur retraite. Selon que la personne sollicite ou non sa capacité à s'adapter ou à investir de nouveaux rôles, la retraite peut être plus ou moins bien vécue. Les personnes très investies dans des activités extra-professionnelles ou dans la sphère familiale ne connaissent généralement pas de rupture lorsqu'ils sont en retraite. Pour les partenaires ayant contribué au groupe de travail, il est nécessaire d'aider à appréhender la cessation d'activité en l'anticipant le plus en amont possible.

En effet, une fois la réjouissance des premiers mois passée, les capacités d'adaptation sont fortement sollicitées.

«La première année est généralement bien occupée, c'est plutôt les années suivantes qui posent plus de problèmes» Docteur Courtois, Gériatre

L'ajustement de l'investissement du temps libre peut parfois être difficile à trouver, entre l'inconvénient de développer une sorte d'hyperactivité ou au contraire celui d'un repli progressif de la vie sociale. L'hyperactivité présente le risque de créer une rupture plus violente par la suite, au moment où ce seront les difficultés physiologiques qui freineront la participation sociale, alors que le repli est davantage conditionné soit par un souci constant d'ordre physiologique, soit parce que le monde professionnel constituait le seul milieu d'interactions sociales.

❖ Passage à la retraite et solidarités

L'investissement dans son nouveau statut se traduit généralement à travers différentes formes. Elles ont en commun, pour la plupart, le fait de remplir une fonction importante en termes de cohésion sociale et de place au sein de la famille. Le sentiment d'inutilité est combattu par les services à rendre aux autres. Le retraité ne travaille plus mais il peut être encore actif au sein de la famille, ou dans une forme d'engagement citoyen tel que celui d'aider les générations suivantes qui connaissent plus de difficultés dans l'accès à l'emploi notamment.

Les solidarités Familiales :

- L'observation des revenus des retraités révèle que le fait de vivre en couple est un vrai soutien dans la vieillesse. Cependant, le groupe de travail remarque que le passage à la retraite peut être un moment de perturbations importantes pour le couple. La rupture de l'équilibre du couple peut apparaître comme une conséquence indirecte de la cessation d'emploi. (Il n'existe malheureusement pas de données statistiques disponibles recoupant le nombre de divorces par âges). La personne, au moment de la retraite, se retrouve face à son conjoint. Avec le temps, chacun a pris dans le couple une place ou un rôle que la retraite vient revisiter. Des tensions peuvent naître et une période d'ajustement est souvent nécessaire. Comme la source majeure d'interactions, le travail, n'existe plus, le couple va devenir le lieu de tous les échanges, avec de nouveaux enjeux notamment en lien avec le territoire de chacun.

- Il existe une utilité sociale au sein de la famille, dans l'entourage proche. La faiblesse des migrations résidentielles est en partie liée au souhait des retraités de rester proches de leur famille. L'une des spécificités qui marque particulièrement la génération des baby-boomers est qu'ils sont des retraités qui ont encore des parents en vie. Pour la première fois, quatre générations cohabitent dans une même famille. Le groupe de travail expose que pour la majorité des cas, le temps libéré par la retraite constitue un véritable soulagement pour les seniors qui doivent apporter de l'aide à leurs parents qui sont très souvent déjà confrontés à des problèmes de dépendance physique, et qui, comme nous avons pu l'observer précédemment, ont des revenus moins élevés.

«Le délitement des liens se fait en fonction des proximités géographiques. Les stratégies se construisent généralement avant la retraite. La capacité d'antiation aura également un impact sur le délitement ou le renforcement des liens familiaux» Sylvie Guigon, Maître de conférence en sociologie

Outre cette aide à leurs parents, ils s'attachent également à aider leurs enfants, que ce soit au niveau financier ou via la garde des petits-enfants. En effet, la génération des personnes arrivant en retraite a eu ses enfants pour la plupart plus tardivement que ses parents et a encore des enfants soit à charge, soit dans des situations précaires qui nécessitent ponctuellement une aide pour subvenir à leurs besoins.

En 2011, 4 Français sur 10 déclarent avoir reçu un soutien dans l'année passée. Celui-ci a d'abord été moral (pour 35 % de la population), bien plus que financier (10 %) ou matériel (11 %). La solidarité de l'entourage s'est logiquement manifestée lors des périodes les moins autonomes de la vie. Ce sont ainsi les moins de trente ans qui reçoivent le plus d'aide (54 %, dont 22 % obtiennent une aide financière). Ce n'est que bien plus tard que la part des personnes aidées augmente à nouveau, au-delà de 75 ans (39 %), notamment en raison de l'apparition de situations de dépendance. Comme la famille et les amis ont tendance à être du même milieu social, les 20 % les plus aisés sont 93 % à déclarer pouvoir compter sur leur entourage, contre 85 % s'agissant des 20 % les plus modestes. Les proches sont là en cas d'accident de la vie. Ainsi, 55 % des parents seuls avec enfants ont pu compter sur leurs proches et 19 % d'entre eux ont reçu un soutien financier. Les chômeurs eux aussi ont pu s'appuyer sur leur entourage, pour 51 % d'entre eux. (Etude INSEE «les aides apportées par les proches» Mai 2014).

Ce rôle d'aidant (de leurs propres parents et de leurs enfants) peut être particulièrement chronophage et constituer un frein à certains projets des nouveaux retraités. Néanmoins, il présente l'intérêt de se sentir utile et de retrouver une place dans la société ; Enfin, on observe qu'il s'agit ici de la génération la mieux à même de jouer ce rôle de pivot, d'entraide des deux générations qui l'entourent.

En Franche-Comté en 2011, 8 personnes sur 10 âgées de 65 à 69 ans sont grands-parents. Et tout comme au niveau national, on devient grand-mère en moyenne à 54 ans et grand-père à 56 ans. Ces dernières décennies, le rôle de grands-parents s'est transformé : ils sont amenés à s'impliquer davantage auprès des petits-enfants dans la mesure où les deux parents travaillent.

Etre acteur de la solidarité :

Toutefois, les partenaires identifient des populations de retraités qui resteraient en marge des réseaux de solidarité. Il s'agirait essentiellement de personnes isolées, à faibles revenus, qui resteraient davantage exclues des réseaux d'entraide, notamment familiaux. Cette analyse est corroborée par une étude de l'Inpsos d'avril 2006 «Les Français et les solidarités familiales et intergénérationnelles». Le groupe de travail identifie chez ces personnes un manque ou un faible nombre d'interactions

sociales, par un changement inadapté du mode de vie, par de l'inactivité, par l'absence ou la rareté des sources de créativité et de qualification. La perte du statut social induit une perte identitaire créée par le travail. Celui-ci génère un sentiment d'utilité et d'appartenance, mais aussi des petites habitudes et des relations avec les collègues. À la retraite, la personne perd ce tissu relationnel. Pour certaines personnes, ces relations professionnelles constituaient même le seul tissu social. L'utilité sociale n'est pas exclusivement liée aux solidarités familiales. Le temps disponible peut être une opportunité de favoriser le lien social, et notamment les liens intergénérationnels.

❖ Réorganiser un statut

Les partenaires s'accordent sur le fait que c'est le type d'activité et de loisirs pratiqués durant la vie active qui conditionnent le mode de vie durant la retraite. Il apparaît qu'une personne déjà engagée dans la vie active a tendance à faire perdurer son engagement pendant sa retraite. En ce sens, on ne devient pas participant, mais on renforce sa participation.

«Souvent, le parcours pendant la retraite ressemble au parcours de sociabilité. L'envie de s'engager n'apparaît pas avec la retraite. Ce sont principalement les gens qui militaient auparavant qui vont s'engager. Il y a de la continuité. Les personnes qui étaient isolées avant vont plutôt s'investir dans l'espace privé. Cela se comprend si l'on travaille sur une temporalité plus longue. Le grand tort, c'est de découper les cycles de vie, de spécialiser des rôles en fonction de l'âge. C'est le processus qu'il faut regarder. La fin du travail ne va pas nécessairement tout rompre. Il s'agit plus d'une réorganisation des temps sociaux que d'une création d'un temps social. La retraite dégage du temps à des activités qui étaient sous-jacentes». Sylvie Guigon, Maître de conférence en sociologie

De nos jours, les retraités s'impliqueraient dans des projets, sur des durées plus courtes. Il faut distinguer la seule adhésion qui relève plus de la consommation d'une pratique, de la participation associative qui dépend davantage des contacts sociaux et de l'implication dans la cité. Devenir actif au sein de l'association implique aussi la prise de responsabilités. Passer de l'adhérent consommateur à celui de l'adhérent engagé permettrait aussi de canaliser le besoin d'utilité sociale des retraités. La volonté d'être utile et l'épanouissement personnel sont en ce sens deux ressorts principaux de l'engagement.

Une étude de l'INSEE datant de 2008 nous apprend qu'un tiers des personnes de 16 ans ou plus sont membres d'au moins une association. L'adhésion progresse avec l'âge pour culminer à près de 37 % entre 60 et 75 ans. Cette proportion décroît fortement à partir de 75 ans (27,6 %) et se recentre principalement sur les clubs de 3^{ème} âge. Ce qui caractérise la participation associative des retraités est l'engagement dans des adhésions multiples (40 % des adhérents de 60 à 74 ans). On apprend également que l'adhésion est plus fréquente en milieu rural que dans les grandes agglomérations mais aussi qu'elle est nettement plus importante parmi les personnes diplômées, les cadres, les professions intermédiaires et celles qui ont un niveau de vie plus aisé.

Il s'agit de repositionner un rythme de vie sur des activités ou des relations. D'après les participants au groupe de travail, cette phase de réajustement passe aussi parfois par une sorte de deuil de la vie active. Les nouveaux investissements personnels ne généreront pas suffisamment d'implication ou d'adaptation si les anciennes compétences professionnelles sont mobilisées. Il est certain qu'il paraît de prime abord plus confortable de s'impliquer dans un domaine connu ou maîtrisé, qui rassure, surtout quand on mobilise du temps pour autrui. Néanmoins, c'est bien l'élaboration d'un nouveau projet en lien avec ce qui peut plaire à l'individu et non pas en lien avec son savoir-faire, qui doit être repositionné dans le champ de l'engagement.

Au premier regard, le temps libre laissé par le départ à la retraite rassemble des activités très diverses voire disparates. Si elle rend difficile l'emploi du terme «activités» à proprement parler, cette multiplicité impose comme prioritaire la question de l'existence et de l'organisation de l'offre, et notamment celle qui devrait cibler les plus fragilisés.

Dès lors, l'épanouissement des retraités à partir de la participation associative, y compris des personnes les plus isolées socialement, apparaît plus complexe. Plusieurs freins au développement de la participation associative en direction de tous les publics ont été identifiés :

«Je ne m'ennuie pas, je fais du jardin et puis je vais voir des personnes âgées. Il n'y a pas besoin de trop de sous pour aider les gens pauvres. Une visite leur fait plaisir...». Monsieur C, 65 ans, ayant travaillé dans la sécurité pendant plus de 30 ans, puis vivant du RSA socle avant sa retraite

- Une difficulté des retraités les plus âgés à passer le relais des responsabilités, ou à laisser de la place aux nouveaux adhérents.
- La non-maîtrise des nouveaux outils, des technologies de l'information et de la communication.
- Les structures associatives ne sont pas toujours diversifiées pour que chacun puisse trouver le moyen d'exprimer sa créativité ou de s'épanouir. Ce manque de diversité est vrai :
 - en termes d'activités. Un manque de mise en synergie entre les associations pour proposer des activités plus variées.
 - en termes de publics. Le milieu de l'engagement serait un milieu regroupant des personnes se ressemblant socialement. La capacité à intégrer un nouveau groupe social resterait plus difficile.

L'engagement peut être un levier pour lutter contre l'isolement. L'engagement permet aux retraités de rencontrer d'autres personnes. Il favorise les relations intergénérationnelles.

«Nous avons négligé dans notre pays l'importance de préparer le passage à la retraite (...). Il est important de garder des relations sociales. En ce sens, jouer au tarot sera une activité plus bénéfique que de faire des mots croisés seul chez soi».
Docteur Courtois

En conclusion...

L'hétérogénéité de la population que constituent les retraités laisse néanmoins entrevoir des problématiques spécifiques dues à de faibles pensions, notamment en lien avec l'histoire ouvrière de Besançon et sa part de personne vivant seule. Elle suppose la diversité des modes d'intervention mais surtout de les anticiper le plus en amont possible. Qu'il s'agisse du domaine de la santé, du logement ou de suivi administratif, il est nécessaire de renforcer, coordonner et communiquer sur les dispositifs existants.

La retraite n'est plus perçue comme la dernière phase de la vie mais plutôt comme une nouvelle étape à investir. Le passage à la retraite apparaît comme un prisme qui réfléchit le parcours de vie de la personne sur sa capacité à «bien vieillir». En cela, ce moment reste important et conditionne fortement l'avenir. Pour que le vieillissement devienne un moment de vie serein d'un point de vue individuel et compatible avec une stratégie de cohésion sociale d'un point de vue collectif, l'optimisation de la préparation à la retraite est l'une des étapes clés.

Ce diagnostic a notamment été établi avec l'aide d'un groupe de travail. Le groupe était composé des acteurs suivants :

- *Des retraités bisonnins, des Représentants de Conseil Consultatif d'Habitants, du Conseil des Sages, l'IRV, l'AUDAB, EFIGIP, la MDPH du Doubs, la CFDT Retraités, France Bénévolat, Réunica, la Ville et le CCAS de Besançon.*

PARTIE II : PANORAMA SOCIAL THEMATIQUE

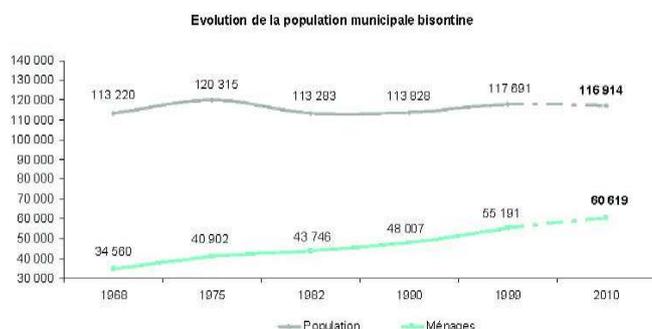
DEMOGRAPHIE

Une population stable mais avec des ménages de plus en plus petits et nombreux

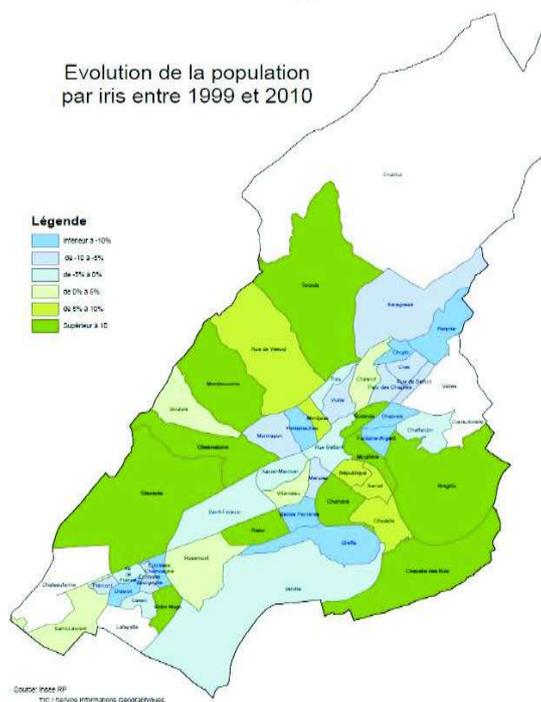
Entre 1999 et 2010, la population municipale bisontine reste relativement stable (- 0,7 %), comptant 116 914 habitants au 1^{er} janvier 2010, alors que le nombre de ménages, lui, augmente et s'établit à 60 619.

En 2010, la population bisontine représente deux tiers de celle du Grand Besançon, qui a augmenté de 3,7 % entre 1999 et 2010. Le Doubs a vu croître sa population de 5,7 %, la Franche-Comté de 4,9%, tandis que la France métropolitaine connaît sur la même période une augmentation de 7,3 %.

**Point de repère : En 2009, la France compte 3,2 millions de ménages de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 13 %. L'INSEE explique ce phénomène par le vieillissement de la population, par une moindre dispersion de la part des familles nombreuses sur le territoire ainsi que par une grande fragilité des unions chez les 30-59 ans. Besançon n'échappe pas à cette tendance puisque la ville gagne près de 5 400 ménages sur les 10 dernières années, soit une augmentation de 9,7 %*



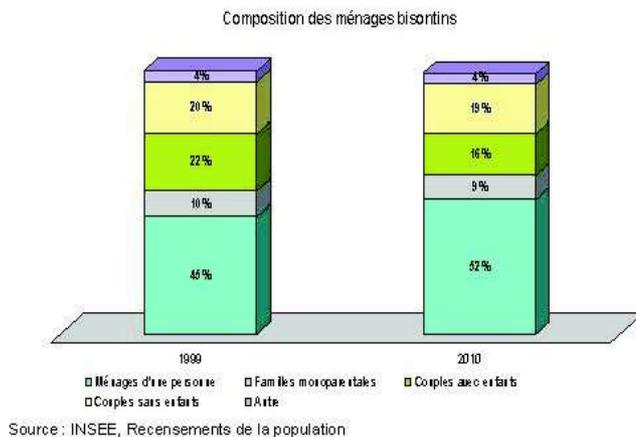
Source : INSEE, Recensements de la population



L'évolution en volume de la population entre 1999 et 2010 n'est pas uniforme selon les secteurs. La carte ci-contre présente les secteurs qui ont gagné plus de 15 % de population (représentés en vert foncé) et ceux qui inversement en ont perdu (en bleu foncé). On constate alors une forte disparité selon les iris : Tilleroyes, Torcols et Mouillère sont des secteurs qui ont gagné le plus fortement en population.

A contrario, Diderot, Chopin, Epoisses-Champagne et Fontaine Ecu ont perdu plus de 15 % de leur population.

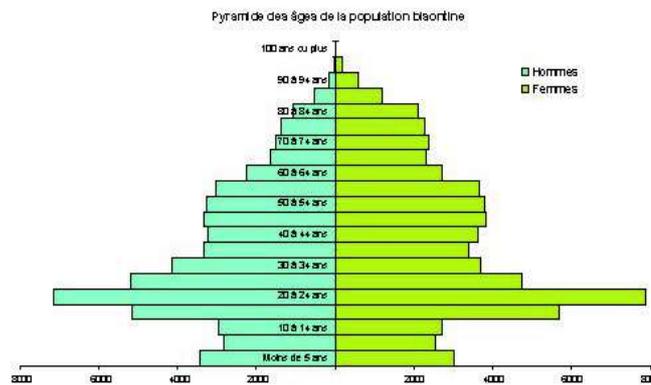
Un ménage sur deux composé d'une personne seule



La composition des ménages bisontins évolue, elle aussi, entre 1999 et 2010. Parmi les 60 619 ménages que compte désormais Besançon, plus de la moitié est composée d'une seule personne (soit près de 31 300 ménages). Alors qu'en 1990 les ménages bisontins comprenaient 2,3 personnes par ménage, ce ratio s'établissait à 1,85 en 2010. On constate également une diminution des couples et des ménages avec enfant(s) (un peu plus de 15 000) depuis 1999, passant de 32 % à 25 %.

Une population jeune et majoritairement féminine

Besançon se compose en 2010 d'une population où les femmes sont majoritaires (soit 53 % de femmes). Cette tendance apparaît plus distinctement à partir des tranches d'âge supérieures à 60 ans, reflétant le phénomène de la plus grande espérance de vie chez les femmes. On peut noter la présence d'étudiants à Besançon à travers la tranche d'âge des 20-24 ans qui est la plus représentée.



... avec une structure par âge qui évolue

Tranches d'âge	1999	2010	Evol.
Moins de 15 ans	19 589	17 163	-12,4%
De 15 à 29 ans	36 301	34 884	-3,9%
De 30 à 44 ans	23 526	21 038	-10,6%
De 45 à 59 ans	18 509	20 127	8,7%
De 60 à 74 ans	12 304	13 866	12,7%
75 ans et plus	7 462	9 836	31,8%
Total	117 691	116 914	-0,7%

Source : Insee, Recensement de la population

L'avancée en âge de la population bisontine transparait à travers sa structure par âge qui a fortement évolué entre 1999 et 2010. Ainsi, les tranches d'âge à compter des 45 ans sont en nette augmentation, alors que les tranches inférieures diminuent dans des proportions souvent conséquentes. A noter la très forte évolution des personnes de 75 ans et plus.

Comparaisons territoriales

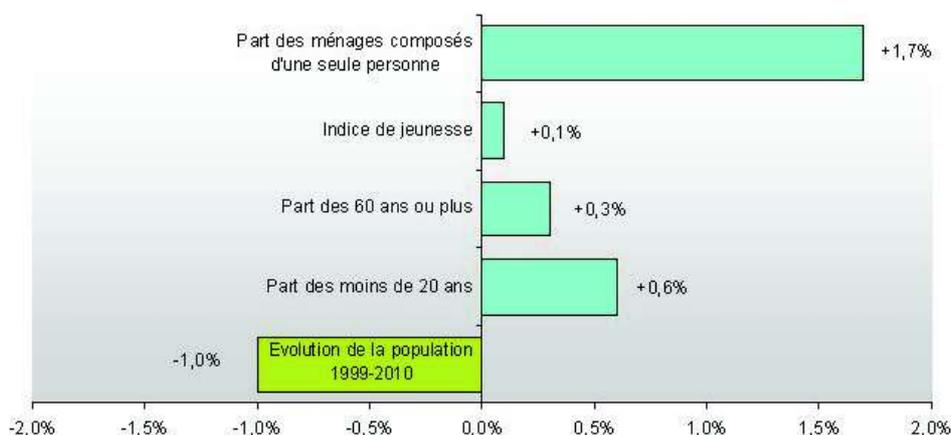
A des fins de comparaison, des villes de même strate démographique que Besançon ont été sélectionnées. Ce sont des villes entre 100 000 et 140 000 habitants auxquelles a été ajouté Dijon pour des raisons de proximité. Les villes périphériques à des grandes métropoles ont été enlevées. Les études statistiques se basent sur la population dite municipale.

Villes	Population en 2010	Evolution de la population entre 1999 et 2010	Part des ménages composés d'une seule personne	Part des moins de 20 ans	Part des 60 ans et plus	Indice de jeunesse*
Besançon	116 914	-0,7%	52,3%	23,6%	20,3%	1,2
Amiens	133 448	-1,5%	43,8%	25,7%	17,9%	1,4
Caen	108 954	-4,4%	54,5%	21,3%	21,2%	1,0
Clermont-Ferrand	139 860	2,0%	52,9%	21,5%	20,3%	1,1
Dijon	151 212	0,7%	51,8%	21,0%	21,0%	1,0
Limoges	139 150	3,9%	50,5%	21,1%	24,6%	0,9
Metz	120 738	-2,4%	45,6%	22,5%	19,2%	1,2
Mulhouse	109 588	-0,5%	41,3%	27,2%	19,4%	1,4
Nancy	105 421	1,8%	56,6%	21,0%	17,5%	1,2
Orléans	114 167	1,0%	46,8%	25,1%	18,2%	1,4
Rouen	110 933	4,1%	54,7%	22,0%	18,5%	1,2
Tours	134 817	1,6%	53,6%	22,7%	21,7%	1,0
Moyenne	124 088	0,7%	50,6%	22,8%	20,0%	1,1

Source : INSEE, Recensements de la population

*Indice de jeunesse = nombre de moins de 20 ans / nombre de 60 ans et plus

Principaux indicateurs caractérisant Besançon par rapport à la moyenne des villes de taille comparable

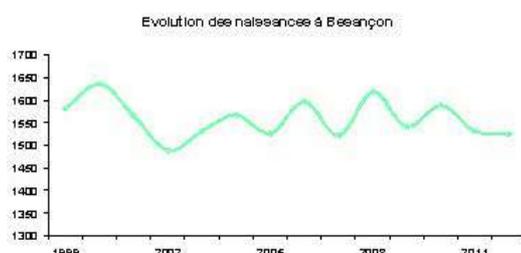


Lecture : pour la part des moins de 20 ans, Besançon en compte 0,6% de plus que la moyenne des villes de taille comparable

Besançon se situe globalement dans la moyenne des villes comparables. Elle se distingue quelque peu des autres villes par une évolution plus importante entre 1999 et 2010 de la part des ménages d'une seule personne.

ENFANCE / PETITE ENFANCE

Un nombre de naissances fluctuant depuis les années 2000



Source : INSEE, Naissances domiciliées

1 524 naissances ont été enregistrées à Besançon en 2012, soit - 0,5 % par rapport à 2011. Ce sont les quartiers de Planoise-Châteaufarine, Saint-Claude Torcols et Chaprais-Cras qui sont concernés par le plus grand nombre de naissances domiciliées cette année-là.

Un nombre d'enfants en baisse

Le nombre d'enfants de moins de 15 ans a diminué de 12,4 % depuis 1999 pour s'établir à un peu moins de 17 200 en 2010. C'est la tranche d'âge qui s'est le plus réduite sur cette période avec celle des trentenaires. En 2010, les moins de 15 ans représentent 14,7 % de la population, alors que cette proportion s'établissait à 16,6 % en 1999

Tranches d'âge	1999	2010	Evol.
Moins de 15 ans	19 589	17 163	-12,4%
De 15 à 29 ans	36 301	34 884	-3,9%
De 30 à 44 ans	23 526	21 038	-10,6%
De 45 à 59 ans	18 509	20 127	8,7%
De 60 à 74 ans	12 304	13 866	12,7%
75 ans et plus	7 462	9 836	31,8%
Total	117 691	116 914	-0,7%

Source : Insee, Recensement de la population

Les mineurs représentent, en 2010, un total de 20 884 personnes soit 17,9 % de la population bisontine.

Parmi eux, on dénombre :

- 4 041 petits Bisontins de moins de 3 ans, soit 3,5 % de la population de la ville.
- 8 896 enfants âgés de 3 à 11 ans, soit 7,6 % de la population bisontine.

Quartier	Nombre de naissances domiciliées en 2012
Battant	42
Bregille	33
Butte Grette	95
Centre-ville-Chapelle des Buis	94
Chaprais-Cras	187
Montrapon-Montboucons	151
Palente - Orchamps - Saragosse	159
Planoise - Châteaufarine	374
St-Claude - Torcols	198
St Ferjeux - Rosemont	58
Tilleroyes	23
Vaite - Clairs Soleils	85
Velotte	22

Mineurs selon les tranches d'âge



Plus d'un mineur bisontin sur quatre vit dans une famille monoparentale.

Composition familiale des mineurs bisontins



En 2010, 30 % des mineurs bisontins vivent dans une famille monoparentale, soit près de 5 900 enfants.

Source : Insee, Recensement de la population 2010

7 815 enfants vivent sous le seuil de bas revenus

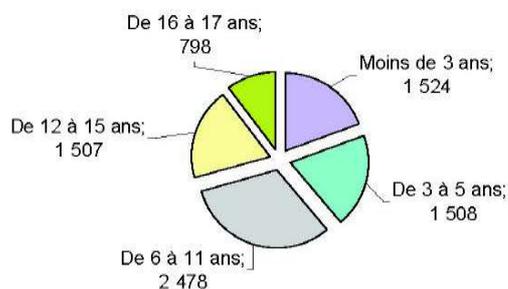
En 2012, le seuil de bas revenus s'élevait à 1001 € mensuels par unité de consommation. Il concerne 7 815 enfants. Ce nombre marque l'arrêt d'une augmentation continue entre 2008 et 2011. En effet, il diminue très faiblement de - 0,4 % en un an (29 enfants de moins).

Au total, depuis 2007, on constate néanmoins un accroissement de 8,6 % (+ 622 enfants).

Année	Nombre de mineurs vivant dans une famille à bas revenus
2007	7 193
2008	7 139
2009	7 516
2010	7 684
2011	7 844
2012	7 815

Quartier	Nombre de mineurs vivant sous le seuil de bas revenu*	Part dans la population des mineurs du quartier	Poids à l'échelle de la ville
Battant	167	40,8%	2,1%
Bregille	140	18,3%	1,8%
Butte Grette	480	32,9%	6,2%
Centre ville	189	12,7%	2,4%
Chaprais-Cras	453	23,4%	5,8%
Montrapon - Montboucons	483	25,8%	6,2%
Palente - Orchamps - Saragosse	741	41,6%	9,5%
Planoise - Chateaufarine	3328	65,2%	42,8%
St Claude - Torcols	746	25,9%	9,6%
St Ferjeux - Rosemont	408	33,9%	5,2%
Tilleroyes	93	19,8%	1,2%
Vaite - Clairs Soleils	478	43,2%	6,1%
Velotte	75	17,6%	1,0%
Besançon	7781	37,3%	100%

Enfants vivant dans une famille sous le seuil de bas revenus

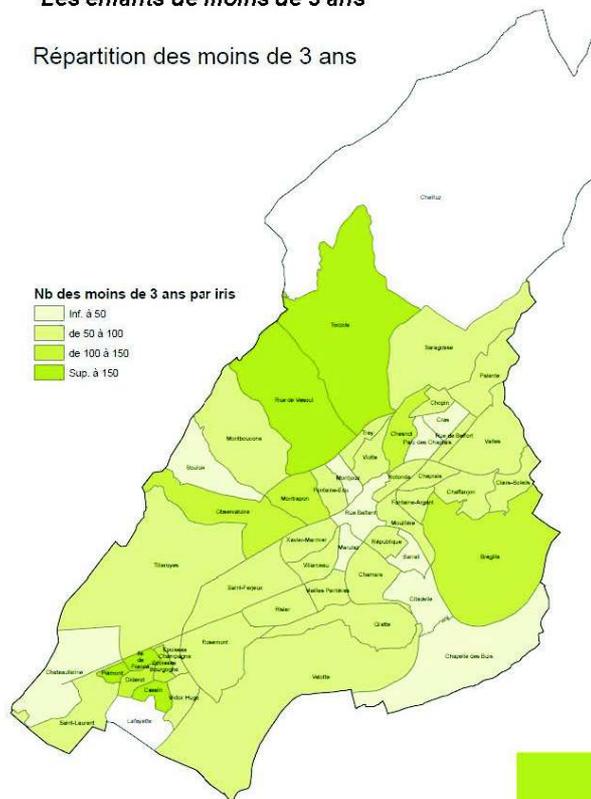


*Le nombre de mineurs déterminé ici ne comprend que les mineurs géo localisables selon le respect du secret statistique; Ainsi, 7 781 mineurs ont pu être géo localisés parmi les 7 815 mineurs vivant dans une famille sous le seuil de bas revenu.

Sources : Caf 2012 ; Insee RP 2010

Les enfants de moins de 3 ans

Répartition des moins de 3 ans



Source: INSEE, RP 2010, Grand Besançon TIC

Besançon compte 4 041 enfants de moins de 3 ans. Planoise-Châteaufarine et Saint-Claude Torcols sont les quartiers qui comptent le plus d'enfants de cet âge (respectivement 1 011 et 515 enfants). En effet, les secteurs qui comptent le plus d'enfants de moins de 3 ans sont les suivants :

- Cassin et Torcols (avec tous deux 179 enfants)
- Piémont (166 enfants)
- Rue de Vesoul (164 enfants)
- Ile de France (162 enfants).

A contrario, Velotte et Battant demeurent les quartiers dénombant le moins d'enfants (respectivement 71 et 73 enfants de moins de 3 ans).

Parmi les 4 041 enfants de moins de 3 ans, 1 524 vivent dans une famille dont les ressources sont inférieures au seuil de bas revenu, soit plus d'un enfant sur trois (37,5 %). Les quartiers qui connaissent les parts d'enfants concernés par ce seuil de bas revenu sont Planoise-Châteaufarine et Palente-Orchamps-Saragosse. En outre, certains secteurs concentrent des proportions d'enfants pauvres particulièrement élevées. C'est le cas de La Grette et de Chopin où plus de 90 % des moins de 3 ans vivent sous le seuil de bas revenu.

Sources : INSEE RP 2010 ; Caf 2012

Quartier	Nombre de moins de 3 ans sous le seuil de bas revenu*	Part dans la population des moins de 3 ans	Poids à l'échelle de la ville
Battant	29	39,6%	1,9%
Bregille	20	16,6%	1,3%
Butte Grette	106	37,7%	7,0%
Centre-Chapelle des Buis	41	15,6%	2,7%
Chaprais-Cras	93	21,2%	6,1%
Montraçon - Montboucons	108	24,3%	7,1%
Palente - Orchamps - Saragosse	170	51,4%	11,2%
Planoise - Châteaufarine	655	64,8%	43,1%
St Claude - Torcols	136	26,4%	9,0%
St Ferjeux - Rosemont	55	26,1%	3,6%
Tilleroyes	16	24,4%	1,1%
Vaîte - Clairs Soleils	78	36,1%	5,1%
Velotte	12	16,8%	0,8%
Besançon	1519	37,6%	100%

* Le nombre d'enfants déterminé ici ne comprend que les enfants géo localisables selon le respect du secret statistique; Ainsi, 1 519 enfants ont pu être géo localisés parmi les 1 524 vivant dans une famille sous le seuil de bas revenu.

Une offre d'accueil différenciée

L'offre d'accueil des petits Bisontins sur le territoire communal s'articule de deux façons : un accueil familial et un accueil collectif.

- L'accueil familial se décompose comme suit :
 - une offre publique regroupant 150 places chez 45 assistants maternels exerçant au Service d'accueil familial municipal (SAF).
 - une offre privée de 2 430 places chez 690 assistants maternels indépendantes en activité.
- L'accueil collectif :

564 places en EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants), dont 84 en halte-garderies. A noter également l'existence de 80 places gérées et réservées au personnel du CHU.

- Une offre publique

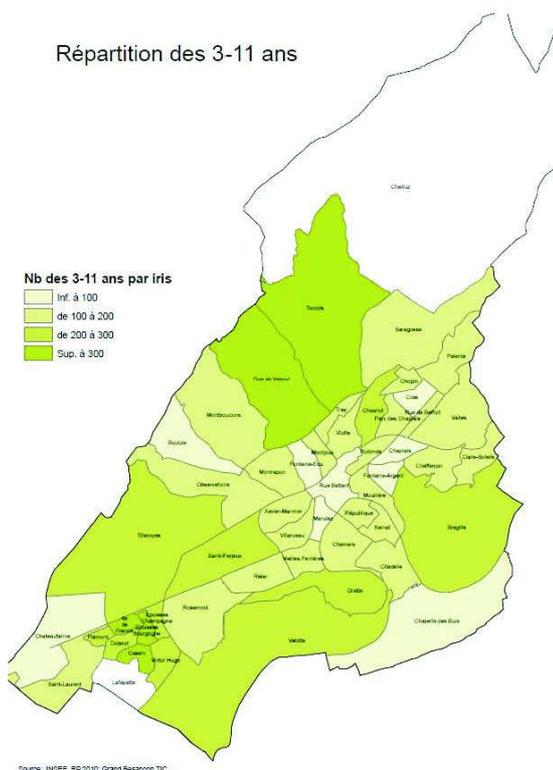
25 places en gestion associative, 60 places en crèche d'entreprise et 8 places en Maison des Assistantes Maternelles.

- Une offre spécifique

Des accueils ponctuels de jour et/ou de nuit pour les enfants de 2/10 ans en cas de difficultés passagères proposés par le Relais Parental.

Les enfants de 3 à 11 ans à Besançon

En 2010, Besançon compte 8 896 enfants âgés de 3 à 11 ans. Parmi eux, 3 667 ont entre 3 et 5 ans, et 5 229 sont âgés de 6 à 10 ans révolus.



Les enfants âgés de 3 à 11 ans sont particulièrement nombreux dans les secteurs suivants : Torcols, Ile de France, Cassin, Epoisses-Bourgogne, Epoisses-Champagne, Rue de Vesoul et Bregille.

Une tranche d'âge particulièrement touchée par la pauvreté : les 6-11 ans

Si l'on se concentre sur l'indicateur du seuil de bas revenu, on constate que 3 986 enfants âgés de 3 à 11 ans vivent en dessous de ce seuil. Un enfant sur deux de cette tranche d'âge est concerné par la pauvreté.

La part d'enfants vivant dans une famille sous le seuil de bas revenu et qui sont âgés de 3 à 5 ans est particulièrement élevée dans les quartiers de Planoise-Châteaufarine et à Palente-Orchamps-Saragosse.

Celle concernant les 6-11 ans est conséquente dans le quartier de Planoise-Châteaufarine, Vaite-Clairs Soleils et Saint-Ferjeux-Rosemont.

Quartier	Nombre d'enfants de 3 à 5 ans en 2010	Nombre d'enfants de 6 à 10 ans révolus en 2010	Part d'enfants de 3 à 5 ans vivant sous le seuil de bas revenu	Poids des 3 à 5 ans sous le seuil de bas revenu à l'échelle de la ville	Part d'enfants de 6 à 10 ans révolus vivant sous le seuil de bas revenu	Poids des 6 à 10 ans sous le seuil de bas revenu à l'échelle de la ville
Battant	69	110	54%	2%	49%	2%
Bregille	110	188	17%	1%	23%	2%
Butte Grette	248	372	36%	6%	39%	6%
Centre-Chapelle Des Buis	241	373	15%	2%	15%	2%
Chaprais-Cras	319	475	20%	4%	32%	6%
Montrapon-Montboucons	310	399	33%	7%	40%	6%
Palente - Orchamps - Saragosse	270	422	60%	11%	50%	9%
Planoise - Chateaufarine	958	1375	70%	45%	78%	44%
St Claude - Torcols	570	741	22%	8%	32%	9%
St Ferjeux - Rosemont	215	260	36%	5%	53%	6%
Tilleroyes	95	136	21%	1%	19%	1%
Vaite - Clairs Soleils	175	265	54%	6%	57%	6%
Velotte	89	112	11%	1%	22%	1%
Besançon	3 669	5 228	41%	100%	47%	100%

Sources : INSEE RP 2010 ; Caf 2012

PERSONNES AGEES

Un bisontin sur cinq a 60 ans ou plus

Indicateur	1999	2010
Population totale	117 691	116 914
Nombre de personnes de 60 ans et plus	19 766	23702
Part dans la population	16,8%	20,3%
Nombre de personnes de 75 ans et plus	7 462	9837
Part dans la population	6,3%	8,4%
Nombre de personnes de 85 ans et plus	2 508	3092
Part dans la population	2,1%	2,6%

Tranches d'âge	1999	2010	Evol.
Moins de 15 ans	19 589	17 163	-12,4%
De 15 à 29 ans	36 301	34 884	-3,9%
De 30 à 44 ans	23 526	21 038	-10,6%
De 45 à 59 ans	18 509	20 127	8,7%
De 60 à 74 ans	12 304	13 866	12,7%
75 ans et plus	7 462	9 836	31,8%
Total	117 691	116 914	-0,7%

Source : Insee, Recensement de la population

La part des 60 ans et plus s'accroît de 19,9 % entre 1999 et 2010 pour atteindre 20,3 %.
Les 75 ans et plus représentent 8,4 % des Bisontins. Leur nombre s'est accru de 31,8 % entre 1999 et 2010. C'est la tranche d'âge qui a vu son effectif le plus augmenter entre ces deux dates.

Une population spécifiquement féminine

Indicateur	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
60 à 64 ans	2679	29,1%	3269	22,5%
65 à 69 ans	1784	19,4%	2455	16,9%
70 à 74 ans	1502	16,3%	2177	15,0%
75 à 79 ans	1312	14,3%	2243	15,5%
80 à 84 ans	1071	11,6%	2118	14,6%
85 à 89 ans	636	6,9%	1522	10,5%
90 à 94 ans	175	1,9%	542	3,7%
95 à 99 ans	33	0,4%	152	1,0%
100 ans ou plus	11	0,1%	21	0,1%
Population de 60 ans et plus	9 203	100%	14 499	100%

Source : INSEE, RP 2010

Les femmes de 60 ans et plus représentent 61 % des effectifs de leur tranche d'âge.
Cette surreprésentation des femmes s'accroît au fur et à mesure de la montée en âge.

Une population qui vit majoritairement seule à partir de 75 ans

Les personnes vivent davantage seules à partir de 75 ans, notamment les femmes.

Indicateur	Vie en couple	Seul
	Total	
De 60 à 74 ans	58,1%	41,9%
75 ans et plus	41,1%	58,9%
Hommes		
De 60 à 74 ans	71,1%	28,9%
75 ans et plus	71,1%	28,9%
Femmes		
De 60 à 74 ans	48,2%	51,8%
75 ans et plus	26,4%	73,6%

Source : INSEE, recensement de la population 2010

Indicateur	65 ans et plus	Toutes tranches d'âge	65 à 79 ans	80 ans ou plus
Maison	21,2%	13,0%	21,8%	20,2%
Appartement	76,7%	85,9%	77,0%	76,2%
Autres (logements-foyers, hôtel, habitation de fortune)	2,0%	1,1%	1,1%	3,6%

Les ménages des 65 ans et plus sont 21,2 % à résider en maison alors que cette proportion n'est que de 13 % pour la totalité des ménages. Les seniors résident également davantage en habitation spécifique, et plus particulièrement les 80 ans et plus.

Source : INSEE, recensement de la population 2010

Un revenu médian des 60-74 ans plus élevé face à un revenu des 75 ans et plus moindre

Indicateur	2008	2009	2010	2011
Toutes tranches d'âge				
Revenu médian	22 009	22 180	22 502	22 860
Rapport interdécile*	8,4	9,2	9,5	9,7
De 60 à 74 ans				
Revenu médian	24 773	25 206	25 781	26 350
Rapport interdécile*	6,1	6,1	6,4	6,3
75 ans et plus				
Revenu médian	20 559	20 700	20 961	21 585
Rapport interdécile*	4,2	4,3	4,2	4,2

Source : INSEE ; Fichiers fiscaux 2011

Le revenu médian des 60-74 ans reste supérieur à celui constaté au niveau de toutes les tranches d'âge confondues. En revanche, il est plus faible pour les 75 ans et plus.

L'écart entre les plus riches et les plus pauvres est moins affirmé pour ces tranches d'âge, surtout à partir de 75 ans. Celui-ci a très peu évolué entre 2008 et 2011.

*Revenu médian : La médiane du revenu fiscal par ménage partage les ménages fiscaux en deux groupes : la moitié des ménages déclare un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu supérieur.

**Rapport interdécile : mesure des écarts entre les plus riches et les plus pauvres.

Un indice de vieillissement dans la moyenne

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire.

Besançon se situe dans la moyenne des villes de taille comparable avec un indice de vieillissement de 64,6.

** Point de repère : le vieillissement de la population et la dépendance qu'il induit est un phénomène qui s'accroît fortement. L'INSEE projette qu'en 2020 les personnes âgées de 60 ans ou plus seront 50 000 de plus qu'en 2011 en Franche-Comté. Cette augmentation ferait également accroître le nombre de personnes en situation de dépendance dans une proportion comprise entre 6 000 et 7 000 individus de plus dans la région d'ici à 2020.*

	Indice de vieillissement
Amiens	50
Orléans	52,4
Mulhouse	54,7
Nancy	59,2
Metz	61
Rouen	63,3
Besançon	64,6
Clermont-Ferrand	71,2
Dijon	74,4
Tours	75
Caen	75,6
Limoges	89,2
Médiane	63,9

Source : INSEE, RP 2009

Une population très représentée dans certains quartiers

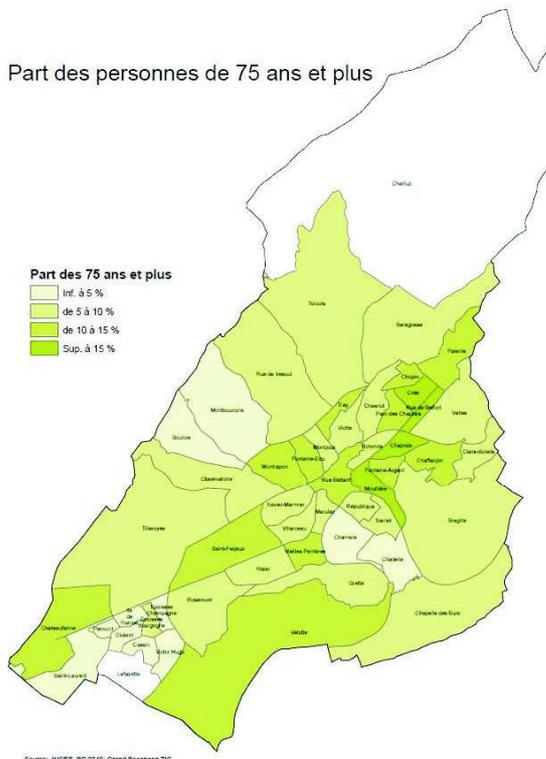
Quartier	Part dans la population du quartier		
	60 ans et plus	75 ans et plus	80 ans et plus
Battant	16,8%	10,2%	7,7%
Bregille	22,4%	9,4%	6,7%
Butte Grette	22,2%	9,8%	6,3%
Centre ville-Chapelle des buis	13,8%	5,7%	3,6%
Chaprais-Cras	25,8%	11,9%	8,2%
Montrapon - Montboucons	16,2%	7,0%	4,4%
Palente - Orchamps - Saragosse	28,4%	13,7%	8,6%
Planoise - Chateaufarine	13,8%	3,5%	1,8%
St Claude - Torcols	20,6%	7,6%	4,9%
St Ferjeux - Rosemont	24,6%	10,2%	6,1%
Tilleroies	16,9%	6,8%	5,1%
Vaite - Clairs Soleils	26,1%	9,7%	5,5%
Velotte	24,3%	10,1%	6,8%
Besançon	20,3%	8,4%	5,4%

Source : INSEE, recensement de la population 2010

La plupart des quartiers bisontins présentent des parts importantes de personnes âgées de 60 ans ou plus. A contrario, Planoise et le Centre-Ville affichent les parts les plus basses.

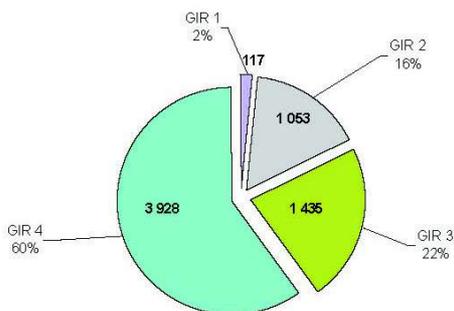
C'est au sein du quartier Palente que les tranches d'âge de personnes âgées sont les plus représentées : on enregistre même une proportion de 8,6 % de 80 ans et plus au sein de ce quartier.

Les 75 ans et plus sont surreprésentés dans le quartier Palente-Orchamps et Chaprais Cras.



L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile au 31 décembre 2011 pour le Doubs



La majorité des bénéficiaires de l'APA vivent à domicile.

Près des 2/3 des bénéficiaires APA vivant à domicile ont un GIR égal à 4 (1 étant le GIR qui correspond à la plus forte dépendance).

Parmi ces bénéficiaires de l'APA à domicile, près de 20 % sont bisontins.

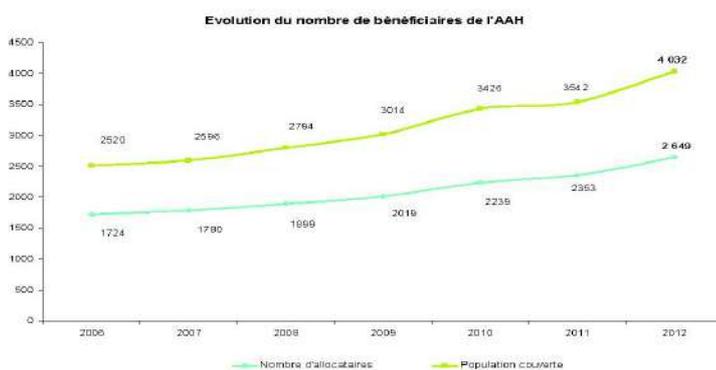
L'APA à domicile, comme l'indique son nom, peut permettre de faire appel à un soutien à domicile. Cette aide peut prendre trois formes : la prestation directe auprès de services (dans ce cas, l'utilisateur n'est pas l'employeur de la personne qui dispense l'aide), l'exercice d'une activité mandataire (l'utilisateur demande au service d'aide à domicile de recruter à sa place le salarié qui interviendra à son domicile), ou le mode d'intervention en «gré à gré» (la personne âgée choisit et rémunère elle-même directement la ou les personnes intervenant à son domicile, sans intervention d'organisme). En 2011 à Besançon, on dénombrait 1 005 bénéficiaires de l'APA à domicile en système prestataire, une petite dizaine en système mandataire et 317 en système de gré à gré.

¹ Source : Direction de l'Autonomie, Conseil Général du Doubs

PERSONNES HANDICAPEES

Selon la loi du 11 février 2005 : «*Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.*».

Un nombre d'allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé qui augmente fortement



L'AAH est un minimum social destiné aux personnes en situation de handicap disposant de faibles ressources. En 2012, près de 4,4 % des ménages bisontins sont allocataires de cette prestation. On recensait précisément 2 649 allocataires, soit près de 12,5 % de plus qu'en 2011.

En 2012, 4 032 personnes sont couvertes par cette prestation.

Source : Caf 2012

Au niveau du Doubs, 7 786 allocataires sont comptabilisés en décembre 2012. Les allocataires bisontins de l'AAH représentent un tiers de ceux du Doubs alors que le poids de la population totale à Besançon représente 22 % de la population du département. La montée en charge du nombre d'allocataires ralentit au niveau national.

Ce ralentissement contraste avec l'évolution soutenue du nombre enregistré au niveau communal en 2012. En effet, après une légère décélération en 2011 (+ 5 % entre 2010 et 2011 après + 11 % entre 2009 et 2010), on enregistre une augmentation de 12,6 % entre 2011 et 2012.

	Evolution de 2011 à 2012 (en %)	Evolution de 2011 à 2012 (en nombre)
Besançon	12,6%	soit + 296 personnes
Doubs	10,1%	soit +716 personnes
France	1%	soit +9 680 personnes

* *Point de repère : La France compte en moyenne 33 allocataires pour 1 000 habitants en âge de percevoir l'allocation (soit de 20 à 59 ans). Une étude publiée en décembre 2013 par la Drees constate de fortes disparités départementales concernant la part d'allocataires de l'AAH. Durant la période 2008-2011, les trois quarts des disparités sont expliquées par des facteurs démographiques, socioéconomiques et sanitaires. Le quart restant peut notamment relever de différences d'appréciations et de pratiques entre les acteurs locaux de la prise en charge du handicap.*

D'après les dernières données du recensement de la population, on peut mesurer la part d'allocataires par habitants pour l'année 2010 : 33,3 allocataires pour 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans, comme au niveau national. Toutefois, et au regard de l'augmentation du nombre d'allocataires enregistrée en 2011 et 2012, on peut supposer que cet indicateur risque de prendre de l'ampleur.

Une répartition inégale sur le territoire bisontin

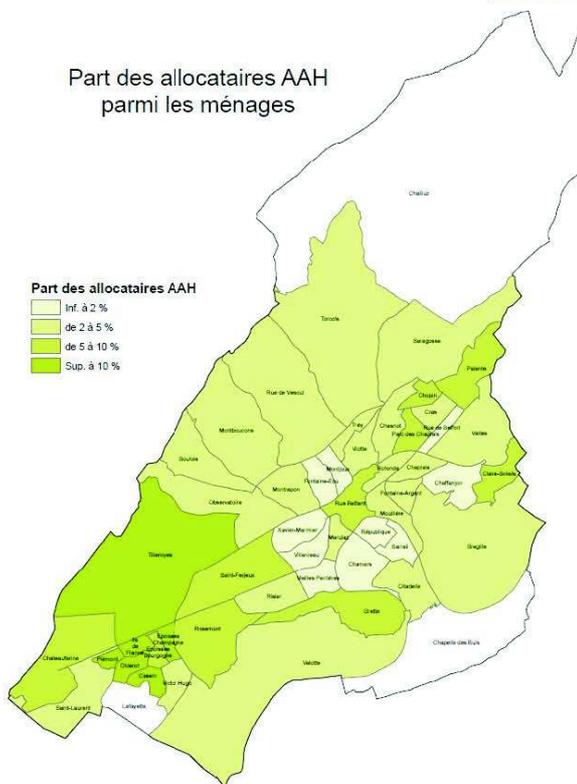
Les quartiers qui concentrent le plus de personnes allocataires de l'AAH pour la globalité de la commune sont :

- Planoise-Chateaufarine (32,3 % des allocataires).
- Palente-Orchamps-Saragosse (11,7 %).
- Chaprais-Cras (11,3 %).

Sources : Caf 2012 ; Insee RP 2010

Quartier	Nombre de bénéficiaires de l'AAH	Part d'allocataires AAH dans le quartier	Poids à l'échelle de la ville
Battant	96	3,8%	3,6%
Bregille	56	3,3%	2,1%
Butte Grette	111	2,4%	4,2%
Centre ville- Chapelle Des Buis	110	1,6%	4,2%
Chaprais- Cras	298	3,1%	11,3%
Montrapon - Montboucons	175	2,6%	6,6%
Palente - Orchamps - Saragosse	308	5,4%	11,7%
Planoise - Chateaufarine	852	10,3%	32,3%
St Claude - Torcols	213	2,7%	8,1%
St Ferjeux - Rosemont	159	5,4%	6%
Tilleroyes	137	20,7%	5,2%
Vaite - Clairs Soleils	94	4,2%	3,6%
Velotte	31	3,0%	1,2%
Besançon	2640	4,4%	100%

Part des allocataires AAH
parmi les ménages



Source : CAF 2012 ; INSEE 2010 ; Grand Besançon TIC

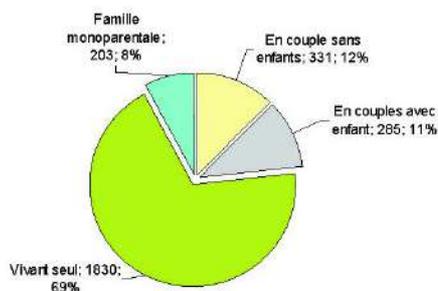
Les parts d'allocataires de l'AAH sont particulièrement élevées dans les secteurs suivants :

- Chopin (10%)
- Ile de France et Piémont (11 %)
- Diderot (12 %)
- Cassin et Epoisses (14 %)
- Tilleroyes (21 %)

Sources : Caf 2012 ; Insee RP 2010

Plus de deux allocataires de l'AAH sur trois vivent seuls

Composition familiale des allocataires de l'AAH à Besançon



Les allocataires AAH se distinguent à la fois par un fort isolement résidentiel et par leur représentation importante dans la tranche d'âge des 40 - 59 ans.

Répartition des allocataires de l'AAH à Besançon par tranches d'âge

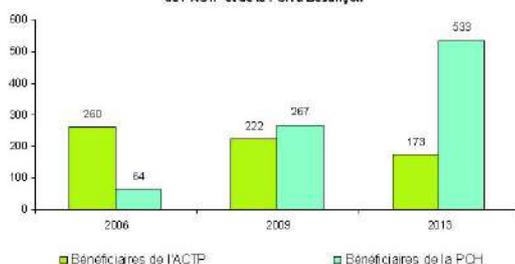


Sources : Caf 2012 / INSEE RP 2010

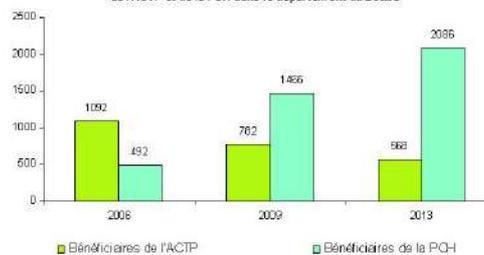
Les bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) permet aux personnes dépendantes d'assumer l'emploi d'une tierce personne pour les aider dans les actes essentiels de la vie. Cette allocation a été remplacée le 1^{er} janvier 2006 par la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). L'ACTP ne concerne plus que les personnes qui la percevaient déjà et qui ont choisi de la conserver.

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH à Besançon



Evolution du nombre de bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH dans le département du Doubs



Source : MDPH du Doubs

La PCH est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Cette prestation peut couvrir les aides humaines, matérielles (aménagement du logement et du véhicule) ou animalières. Il est possible de bénéficier de la PCH à domicile ou en établissement. Les données présentées ci-dessus ne concernent que les aides humaines.

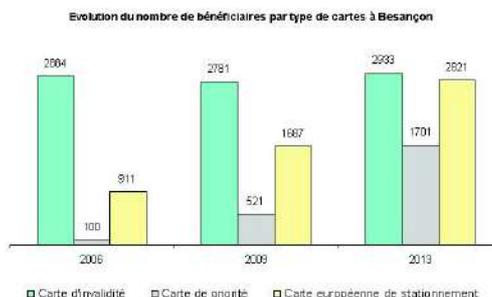
La Maison Départementale des Personnes Handicapées explique en partie la baisse des bénéficiaires de l'ACTP par le fait que beaucoup de personnes ont opté pour la PCH. La montée en charge de la PCH s'explique aussi par une meilleure connaissance des publics relative à cette nouvelle prestation. En outre, n'étant pas soumise à un taux d'incapacité, elle concerne davantage de personnes que l'ACTP.

Les cartes inhérentes aux personnes handicapées

Il existe différents types de carte afin de permettre à une personne handicapée, selon son degré de handicap, de bénéficier d'un accès facilité ou d'une priorité dans la vie quotidienne. La MDPH dresse un portrait de ces différentes cartes :

- La carte priorité pour personne handicapée concerne des personnes pour laquelle la station debout prolongée est reconnue comme pénible en raison de leur handicap. Elle ouvre droit aux places assises dans les transports en commun, les espaces recevant du public, les salles d'attente, les manifestations recevant du public et une priorité dans les files d'attente.

- La carte européenne de stationnement est attribuée aux personnes dont la capacité ou l'autonomie de déplacement à pieds se trouve réduite du fait de leur handicap.



Source : MDPH du Doubs

Elle permet à la personne handicapée ou à la personne qui l'accompagne de stationner sur les places réservées ou de bénéficier des dispositions pouvant être prises en leur faveur en matière de circulation ou de stationnement.

- La carte d'invalidité est attribuée aux personnes dont le taux d'incapacité est d'au moins 80 % ou qui bénéficient d'une pension d'invalidité Sécurité Sociale de 3^{ème} catégorie. Comme pour la carte de priorité, elle permet à la personne et à celle qui l'accompagne de bénéficier d'une priorité pour les places assises et les files d'attente. Elle ouvre droit aussi à une demi-part supplémentaire dans le calcul de l'impôt sur le revenu, à une priorité dans l'attribution des logements sociaux, de réductions et d'aides en matière d'accessibilité consenties par des compagnies de transports terrestres ou aériens.

Une meilleure connaissance de ces droits expliquerait leur succès croissant.

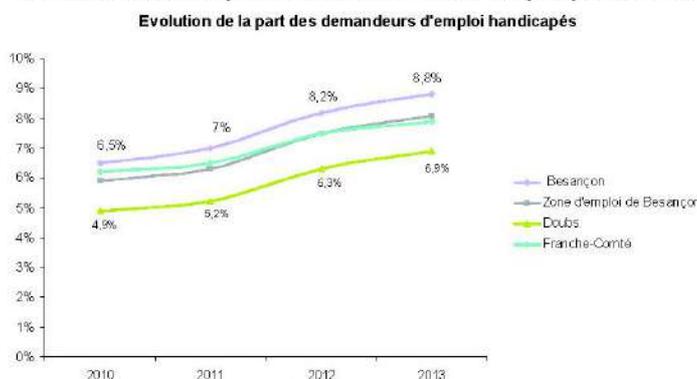
L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénéficiaires de l'AEEH	228	231	232	231	256	271

Source : CAF 2012

L'AEEH est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant en situation de handicap. Le nombre de bénéficiaires connaît une légère augmentation ces deux dernières années.

Une demande d'emploi des travailleurs handicapés plus élevée à Besançon



Source : Direccte Franche-Comté, traitement EFIGIP

La part des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C reconnus travailleurs handicapés à Besançon représente 8,8 % de la demande d'emploi tout public en 2013. Sur 10 316 demandeurs d'emploi, 910 sont des travailleurs handicapés. Cette proportion augmente régulièrement depuis 2011 et est plus élevée à Besançon qu'au niveau des autres strates géographiques.

PAUVRETE / PRECARITE

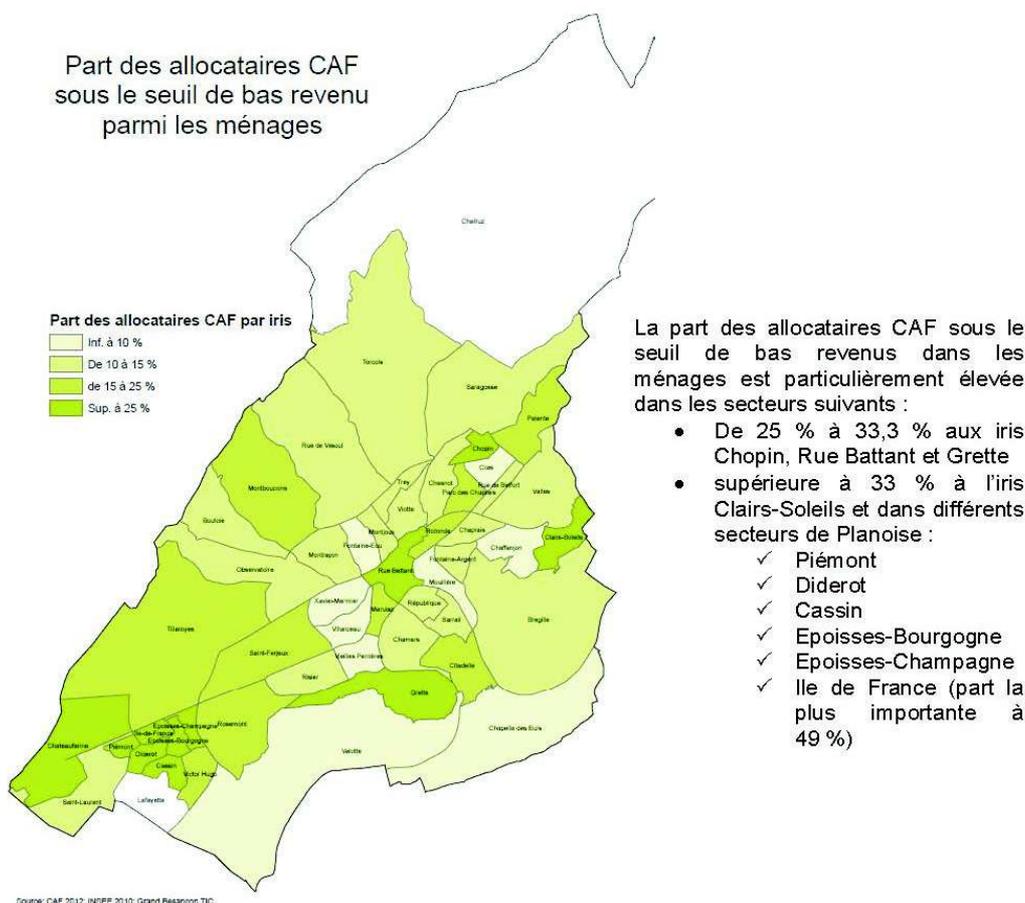
Un ralentissement du nombre de ménages sous le seuil de bas revenu

Dans un contexte national de progression régulière du nombre de ménages vivant sous le seuil de bas revenus (population bénéficiant de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales), soit + 1,7 % entre 2011 et 2012, Besançon connaît sur la même période une évolution beaucoup plus lente (+ 0,5 %).

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Seuil de bas revenus	871 €	903 €	942 €	956 €	982 €	1 001 €
Allocataires sous le seuil de bas revenus	10 229	9 479	9 881	10 226	10 387	10 445
Part dans les ménages	17,0%	15,7%	16,4%	17,0%	17,1%	17,2%

Sources : CAF ; INSEE, recensement de la population

En 2012, le nombre de ménages bisonnins sous le seuil de bas revenu est de 10 445, soit 21 863 Bisontins. Depuis 2008, on constatait une augmentation annuelle régulière d'environ 400 ménages. Entre 2010 et 2011, cet accroissement avait été de 161 ménages puis de 58 ménages l'année suivante. Le ralentissement de la progression du nombre de ménages concernés est donc confirmé. Il s'établit pourtant à un niveau jamais atteint depuis 2007, année du nouveau système de décompte.



De fortes inégalités et disparités dans les revenus

En 2011, les données nationales fixent le revenu fiscal médian avant redistribution à 28 915 € pour un niveau bisontin de 22 860 €. La pauvreté se concentre dans les villes et s'impose plus que jamais comme un phénomène majoritairement urbain. Les données ci-dessous portent sur le Revenu fiscal des ménages qui correspond à la somme des revenus d'activité, retraites, indemnités de maladie et de chômage déclarés par les ménages avant abattement. Il correspond au revenu avant impôts et prestations sociales.

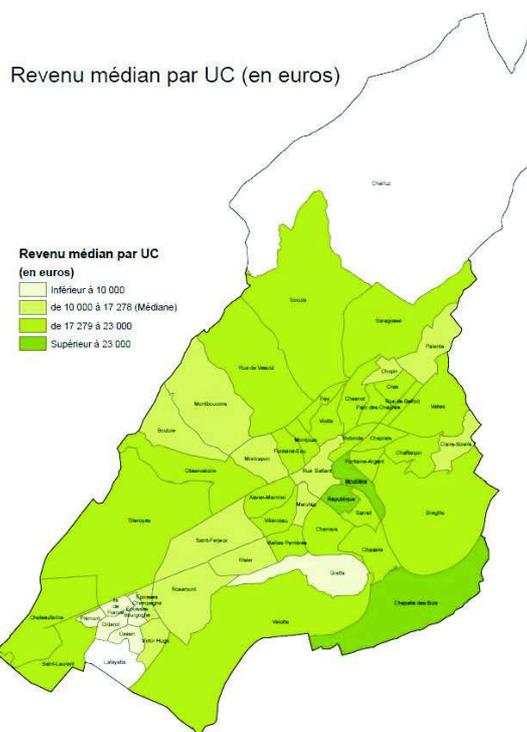
Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Taux moyen d'évolution depuis 2006
Revenu médian*	20 987	21 534	22 009	22 180	22 502	22 860	1,7%
Rapport interdécile**	8,5	8,3	8,4	9,2	9,5	9,7	2,7%
Les 10% les plus pauvres ont un revenu moyen annuel de	6 112	6 440	6 500	5 991	5 949	5 935	-0,6%
Les 10% les plus riches ont un revenu moyen annuel de	51 900	53 137	54 731	55 028	56 335	57 337	2,0%

Sources : Fichiers fiscaux, INSEE RFLM 2011

*Revenu médian : revenu au-dessus (au-dessous) duquel se situent 50 % des ménages bisontins

**Rapport interdécile : mesure des écarts entre les plus riches et les plus pauvres

Le revenu médian des ménages bisontins s'établissait à 22 860 € en 2011. Ainsi, la moitié des ménages avait un revenu inférieur ou supérieur à ce montant par an. Mais le constat de la hausse régulière des revenus des Bisontins ne traduit pas les inégalités entre les ménages. C'est en fait le rapport interdécile (mesure des écarts entre les plus riches et les plus pauvres) qui permet de mesurer les inégalités de revenus. En 2011, ce dernier s'accroît très fortement, passant d'un rapport de 8,4 (2008) à 9,7.



Les revenus des 10 % des ménages les plus pauvres continuent de diminuer depuis 2008 par rapport aux années précédentes (- 8,7 % depuis 2008), alors que ceux des ménages les plus riches continuent de progresser (+ 4,8 % depuis 2008).

Toutefois, le revenu médian s'accroît avec l'avancée en âge. En ce qui concerne les compositions familiales, ce sont les ménages composés de personnes seules qui ont le revenu médian le plus faible suivies des familles de 5 personnes ou plus.

Selon les secteurs, le revenu médian annuel par Unité de Consommation, cette fois, s'échelonne de 6 335 € à Ile de France à 24 984 € à Mouillère.

5 350 ménages bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active à Besançon

En 2012, Besançon compte plus de 4 200 allocataires vivant seulement de prestations sociales (soit près de 7 % des ménages) et plus de 2 300 bénéficiaires de l'AAH. Plus de 7 500 ménages bisontins (soit un peu plus de 12 %) bénéficient d'une prestation de revenu garanti (qui correspondait auparavant aux bénéficiaires de minima sociaux).

Pour rappel, en juin 2009, le RSA socle a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion, l'Allocation de Parent Isolé et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle (2). Un bénéficiaire peut disposer du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes simultanément.

Indicateurs	Nombre	Part dans les ménages	Evolution 2009/2012
RSA socle	3 578	5,9%	+9%
dont majoré	506	0,8%	5%
dont non majoré	3 072	5,1%	10%
RSA socle et activité	567	0,9%	+4%
dont majoré	42	0,1%	-40%
dont non majoré	525	0,9%	10%
RSA activité	1 205	2,0%	-5%
dont majoré	94	0,2%	-8%
dont non majoré	1 111	1,8%	-5%
Bénéficiaires RSA	5 350	8,8%	+5%
Population couverte	11 040		+6%

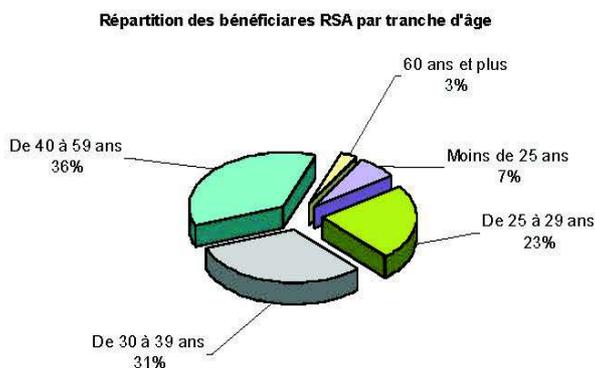
Source : CAF 2012

Besançon dénombre 5 350 ménages bénéficiaires du RSA en 2012, soit 8,8 % des ménages bisontins. Ce nombre a augmenté de 5 % (soit 249 allocataires) entre la première année de mise en place du RSA (2009) et la dernière année connue, à savoir 2012.

Les deux tiers bénéficient du RSA socle. Il s'agit de personnes n'ayant pas du tout d'activité. Leur nombre a connu une augmentation de 9 % entre 2009 et 2012.

Le RSA Activité quant à lui, concerne près de 23 % des allocataires du RSA. Ce nombre a diminué de 5 % entre les deux années de référence.

**Point de repère : Depuis sa mise en place, on constate en France une faible et lente montée en charge du RSA. Cette prestation ferait l'objet d'un phénomène important de non-recours, c'est-à-dire que les personnes éligibles n'activeraient pas leurs droits. Cette observation concerne près de 1,7 million de personnes en 2010, établissant le taux de non-recours à 50 %. Les différentes études sur le sujet nous expliquent que les démarches d'accès au dispositif seraient trop complexes, surtout en ce qui concerne le RSA activité, dont le taux de non-recours atteint 68 %.*



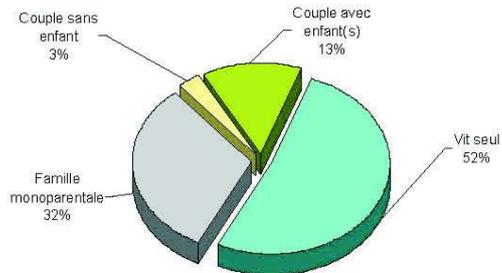
Les Bisontins bénéficiaires du RSA sont jeunes. En effet, près du tiers des bénéficiaires a moins de 40 ans. Parmi ces jeunes, la moitié a moins de 30 ans.

² Montant du RSA socle pour une personne seule sans enfant en 2012 : 474,93 € pour le montant de base montant non majoré

La répartition des bénéficiaires du RSA par composition familiale est similaire à celle au niveau national.

Plus de la moitié des bénéficiaires du RSA à Besançon vivent seuls. Cette proportion est la même que celle identifiée au niveau de la composition globale des ménages. Les familles monoparentales allocataires du RSA, quant à elles, sont surreprésentées. C'est un tiers des bénéficiaires, alors qu'au niveau démographique elles ne représentent que 10 % des ménages bisontins.

Répartition des bénéficiaires RSA par composition familiale

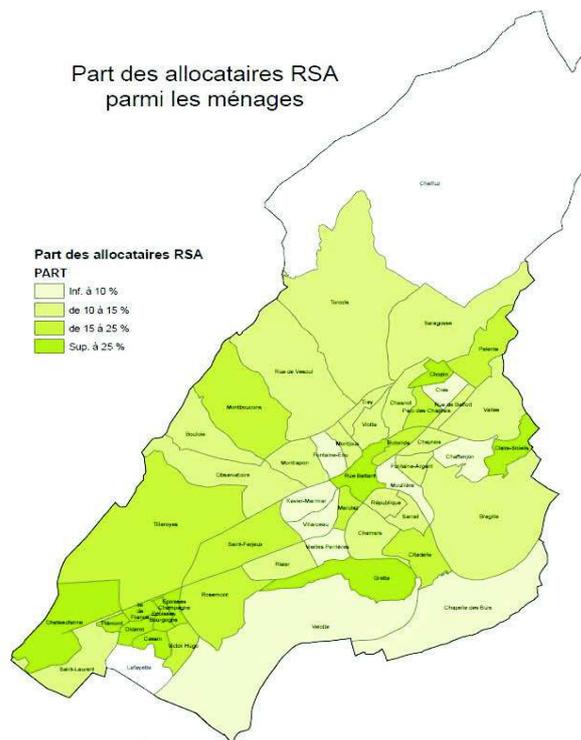


Source : Caf 2012

Part des allocataires RSA parmi les ménages

La part des bénéficiaires du RSA au sein des différents secteurs de Besançon est très inégale. Ils représentent plus de 10 % des ménages dans les secteurs suivants :

- Palente 11 %
- Chopin et Rue Battant 19 %
- Clairs-Soleils 20 %
- Grette 21 %
- Différents secteurs de Planoise :
 - ✓ Cassin et Epoisses Bourgogne 22 %
 - ✓ Piémont 23 %
 - ✓ Epoisses-Champagne 24 %
 - ✓ Diderot 27 %
 - ✓ Ile de France 31 %

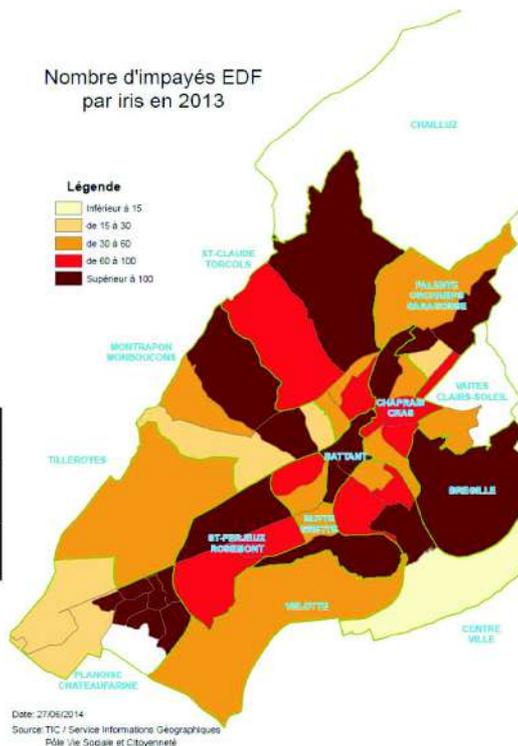


La précarité énergétique à Besançon

La précarité énergétique est un phénomène qui s'est accru avec l'évolution du coût des matières premières. Les ménages modestes, souvent logés dans un habitat ancien ou peu isolé, connaissent en effet des difficultés pour régler leurs factures énergétiques dont les montants ne cessent d'augmenter. Ces impayés qui s'accumulent peuvent parfois amener les ménages dans la spirale du surendettement. A Besançon, le nombre de situations d'impayés à EDF a augmenté de 67 % entre 2012 et 2013.

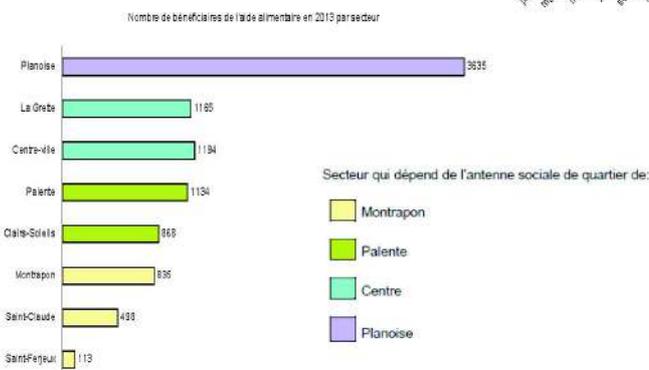
Les impayés à Besançon	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Nombre de situations d'impayé de facture d'énergie (EDF)	1 852	3 048	5 077
Nombre de ménages (familles différentes) concernés	1 109	1 407	2 010

Sources : Grand Besançon/DPIG ; EDF ; CCAS de Besançon



Une demande d'aide alimentaire en forte progression

On compte plus de 4 200 bénéficiaires de l'aide alimentaire en avril 2014 à Besançon. En 2013 ce nombre a été particulièrement élevé, jusqu'à 4 707 bénéficiaires en décembre. Toutefois, une diminution a été enregistrée depuis le début de l'année 2014 (4 203 personnes en avril 2014).



Source : CCAS de Besançon, Direction des Solidarités

Les secteurs où l'on observe la plus forte demande d'aide alimentaire sont Planoise et le centre-ville.

LOGEMENT SOCIAL

Le parc de logements sociaux conventionnés à Besançon.

Au 31/12/2012, Besançon comptait près de 15 000 logements sociaux conventionnés à l'Allocation Personnalisée au Logement. 30 019 personnes, soit un Bisontin sur quatre, résident dans ce parc qui est inégalement réparti sur le territoire :

	Nombre de logements sociaux conventionnés	Nombre de logements	Part
Battant	484	2 853	17,0%
Bregille	299	1 889	15,8%
Butte-Grette	630	5 292	11,9%
Centre Ville- Chapelle des Buis	250	7 976	3,1%
Chaprais-Cras	725	10 582	6,9%
Montrapon - Montboucons	1 562	7 193	21,7%
Palente- Orchamps- Saragosse	2 101	6 155	34,1%
Planoise- Chateaufarine	5 767	8 869	65,0%
Saint Claude- Torcols	1 268	8 503	14,9%
Saint Ferjeux- Rosemont	1 069	3 161	33,8%
Tilleroyes	194	528	36,7%
Vaite - Clairs Soleils	559	2 495	22,4%
Velotte	90	1 109	8,1%
BESANCON	14 998	66 815	22,4%

Besançon compte 22,4 % de logements sociaux conventionnés.

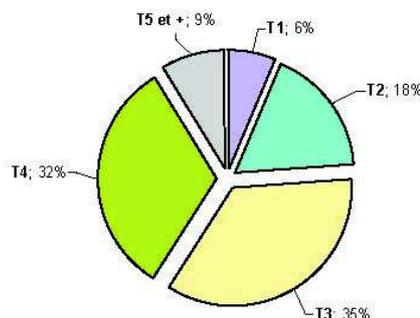
Ce type de logement est particulièrement présent dans les quartiers de Planoise-Châteaufarine, Palente-Orchamps-Saragosse, Montrapon-Montboucons et Saint-Ferjeux-Rosemont.

La vacance s'établissait à 4,8 % en fin d'année 2012.

Sources : Observatoire régional de l'Occupation sociale, USH FC ; INSEE, RP2010

Typologie des logements sociaux à Besançon

Le parc est composé à deux tiers de T3 et T4.



³ Source : Observatoire régional de l'Occupation sociale, USH FC

Les occupants du parc social au 31/12/2012

44 % des ménages logés dans le parc social sont des personnes seules, 42 % des ménages avec enfants (familles monoparentales ou couples avec enfants).

Par rapport à la composition familiale des ménages bisontins dans leur ensemble, on note une surreprésentation des familles monoparentales et des couples avec enfants.

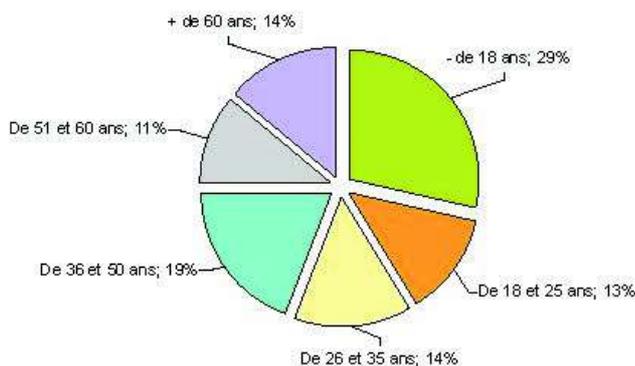
Source : Observatoire Régional de l'Occupation Sociale - USH FC

Age des occupants du parc social bisontin

Les occupants du parc social bisontin sont jeunes.

Près d'un tiers des occupants du parc social sont mineurs, 42 % ont moins de 26 ans.

La part des personnes de plus de 60 ans reste inférieure à celle constatée au niveau de la population bisontine (14 % contre près de 20 %).

**Emploi et ressources des occupants du parc social****Activité professionnelle des occupants majeurs**

Personnes ayant un emploi stable	29%
Personnes ayant un emploi précaire	9,8%
Personnes sans emploi inscrites à Pôle Emploi	11,7%
Personnes étudiantes	3%
Personnes retraitées	19,8%
Personnes sans emploi non inscrites à Pôle Emploi	26,7%

Près de 40 % des occupants majeurs ont un emploi.

Répartition des ménages selon le plafond de ressources

	2008	2009	2010	2011	2012
Ménages ayant des revenus < 20 % du PR	29%	31%	30%	31%	32%
Ménages ayant des revenus entre 20 et 40% du PR	23%	22%	21%	21%	21%
Ménages ayant des revenus entre 40 et 60% du PR	21%	20%	20%	20%	20%
Ménages ayant des revenus entre 61 et 100% du PR	22%	21%	21%	22%	21%
Ménages ayant des revenus > 100% du PR	5%	6%	8%	6%	6%

Source : Observatoire Régional de l'Occupation Sociale - USH FC

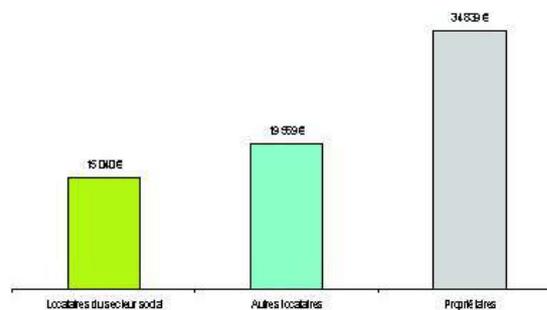
En 2012, 32 % des ménages du parc social ont des ressources inférieures à 20 % du plafond de ressources (PR).

Les plafonds de ressources en vigueur en 2012 étaient les suivants :

Catégorie de ménages	Revenu fiscal de référence pour 2012 (mensuel)
1 personne seule	1 618 euros
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	2 160 euros
3 personnes ou une personne seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge	2 598 euros
4 personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge	3 137 euros
5 personnes ou une personne seule avec 3 personnes à charge	3 690 euros
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge	4 159 euros
Personne supplémentaire	464 euros

Revenu médian des ménages par statut d'occupation

En 2011, le revenu médian des locataires du secteur social est 2,3 fois moins élevé que celui des propriétaires.



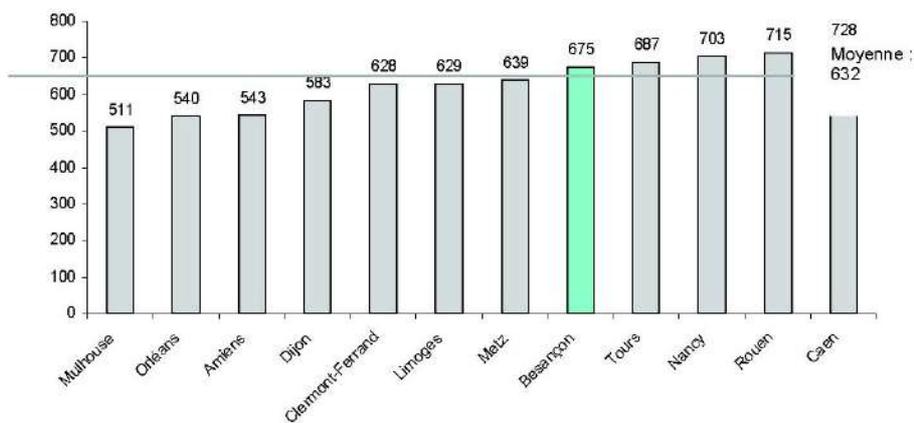
Source : Fichiers Fiscaux RFLM 2011 ; DGFIP, traitement INSEE

SANTE

Une densité médicale dans la moyenne des villes comparables

L'INSEE définit la densité médicale comme «le ratio qui rapporte les effectifs de médecins (omnipraticiens, spécialistes...) à la population d'un territoire donné. La densité médicale s'exprime en nombre de médecins (par exemple) pour 100 000 habitants».

Densité médicale des villes de taille comparable



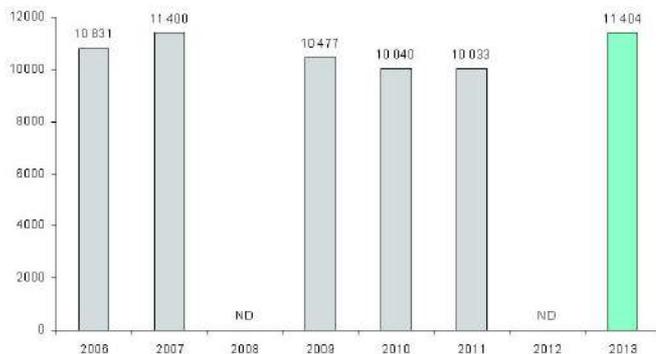
Source : INSEE, Base Permanente des Equipements 2012

En 2012, Besançon présente une densité médicale de 675 professionnels médicaux pour 100 000 habitants. Ce ratio se situe légèrement au-dessus de la moyenne de villes de taille comparable qui s'établit à 632.

Une augmentation du nombre de bénéficiaires de la CMUC

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) ouvre droit à la prise en charge, avec dispense d'avance de frais, de la partie non remboursable des honoraires des professionnels de la santé, des médicaments ou des frais d'hospitalisation. Elle couvre également, dans certaines limites, les prothèses dentaires, les lunettes ou d'autres produits et appareils médicaux. La CMUC est soumise à condition de résidence et de ressources.

Evolution du nombre de bénéficiaires de la CMUC

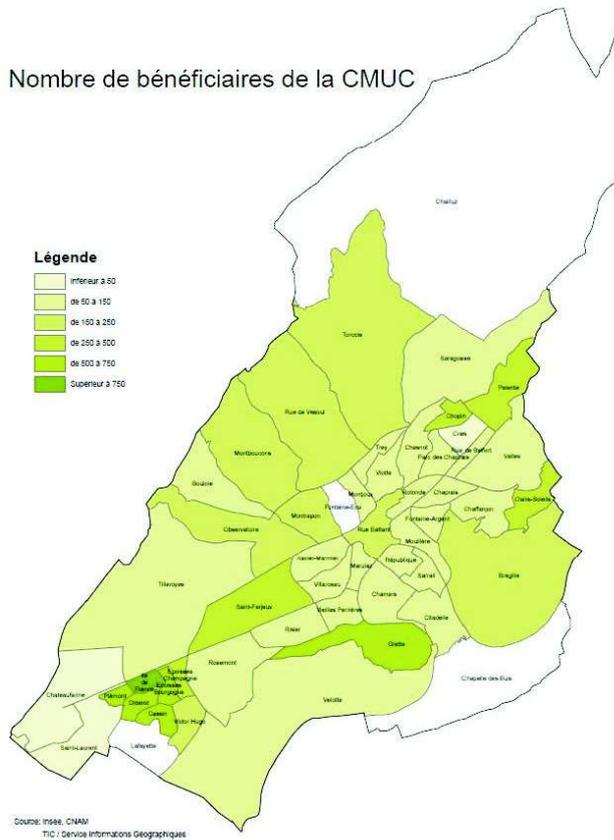


Source : CNAM 2012, traitement INSEE

A Besançon, le nombre de bénéficiaires de la CMUC enregistre une augmentation en 2012. En effet, la tendance à la baisse qui avait été constatée sur les années précédentes n'est plus d'actualité puisqu'on dénombre en 2012 près de 11 400 bénéficiaires de la CMUC.

Une répartition des bénéficiaires de la CMUC en lien avec la géographie prioritaire de la politique de la ville

Nombre de bénéficiaires de la CMUC

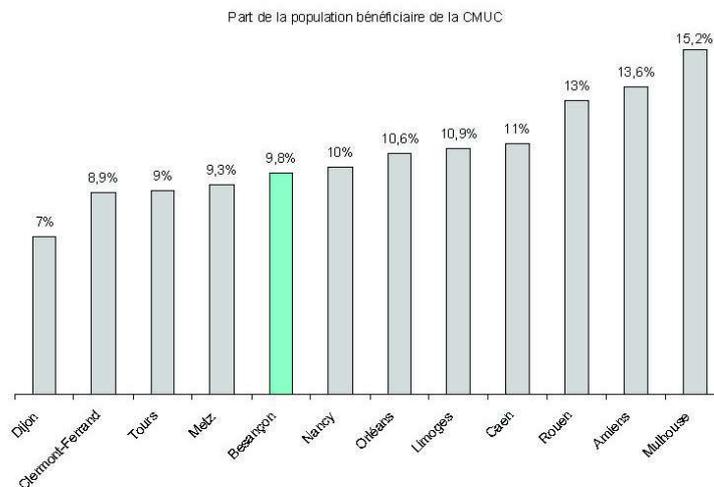


Les bénéficiaires de CMUC bisontins sont majoritairement présents dans les anciennes zones urbaines sensibles. Les secteurs qui dénombrent plus de 500 bénéficiaires sont :

- Ile de France
- Diderot
- Piémont
- Cassin
- Epoisses-Bourgogne
- Grette

Près de 10 % des Bisontins bénéficient de la CMUC

Besançon se situe dans la moyenne de villes de taille comparable.



* Point de repère : 40% des bénéficiaires de la CMUC relèvent de la CMU de base comme régime obligatoire, parmi lesquels, notamment, les personnes percevant le RSA socle. Malgré la crise, on constate en 2011 au niveau national, une progression modérée de 2,8 % du nombre de bénéficiaires de la CMUC.

Un nombre de plaintes pour insalubrité en hausse



Le nombre de plaintes enregistrées pour insalubrité qui paraissait relativement stable a augmenté en 2012 et 2013.

Source : Direction Hygiène/Santé, Ville de Besançon

PARTIE III - Contexte de l'évolution des besoins sociaux à Besançon : certains effets d'une crise installée en profondeur malgré une résistance locale

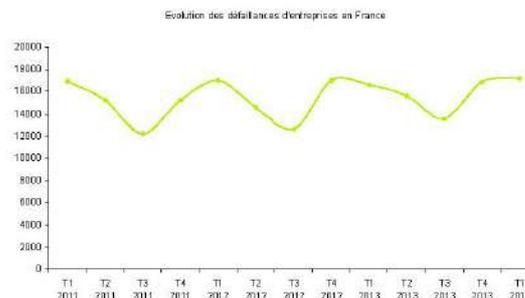
Une reprise d'activité économique qui n'est pas au rendez-vous

Après une longue période de crise, la croissance nationale revient mais de façon assez faible. Les prémices de regain d'activité économique et l'amélioration du climat des affaires enregistrés fin 2013 ne se sont pas consolidés. L'activité a été dans l'ensemble moins dynamique que prévu et a stagné au premier trimestre 2014, notamment du fait d'un ralentissement des exportations françaises. La demande et la consommation des ménages ne repartent pas suffisamment. Malgré un taux de marge qui se redresse mais qui reste bas, les entreprises investissent peu. Aussi, la demande d'emploi reste particulièrement élevée, et ne permet pas de soutenir la consommation des ménages.

Les défaillances d'entreprises* augmentent de nouveau depuis la fin de l'année 2013

*L'entreprise est «une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché» (INSEE).

Au niveau national, les fins d'année sont régulièrement marquées par une hausse des défaillances d'entreprises. 2013 n'échappe pas à cette régularité, malgré les signes de reprise entrevus par les instituts d'études économiques. Ainsi, on enregistre une hausse de 25 % du nombre de défaillances entre le troisième et le quatrième trimestre 2013.

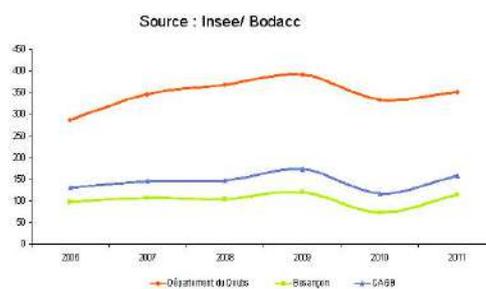


Source : Banque de France

Au niveau local :

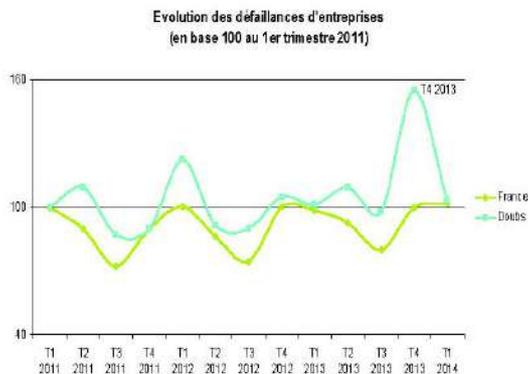
Les défaillances d'entreprises s'élevaient à Besançon à 113 en 2011, niveau des années précédentes. Suite à la reprise de ce fichier statistique par la Banque de France, nous ne disposons plus de cet indicateur au niveau communal.

On peut néanmoins observer la démographie des entreprises au niveau de l'échelon départemental. Son évolution était relativement similaire par le passé à celle de la commune bisontine, mais à un volume plus élevé.



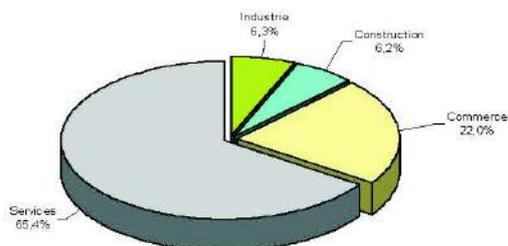
Depuis 2011, le Département du Doubs connaît une évolution du nombre de défaillances d'entreprises plus marquée qu'au niveau national, essentiellement à la fin de l'année 2013.

Source : Banque de France



Les créations d'établissements*

Composition des établissements bisontins en 2012



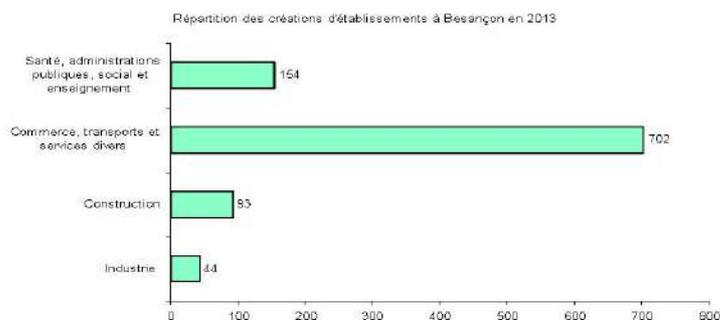
Source : INSEE

A l'échelon communal, le dynamisme économique peut se mesurer par les créations d'établissements.

En 2012, Besançon compte près de deux tiers d'établissements de services, et un quart dans le secteur du commerce.

* L'INSEE définit l'établissement comme «une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie».

Après une forte hausse en 2008 et 2009, la création d'établissements à Besançon diminue avec un volume toutefois important de 993 nouveaux établissements en 2013, répartis comme ci-contre.



Source : Insee

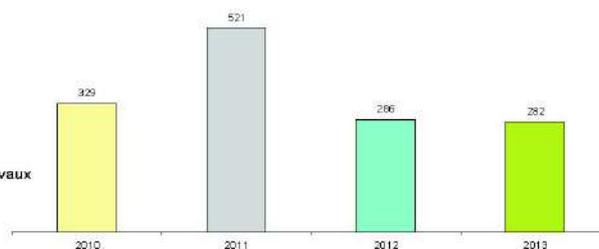
La construction de logements est en baisse

Selon le Ministère du Logement, la baisse des permis de construire s'est accélérée fin 2013. Sur 12 mois cumulés fin novembre, le nombre de permis de construire octroyés dans le logement neuf a diminué de 15 % par rapport à la période précédente. Cet effet traduit une baisse de l'activité pour le secteur du bâtiment. Il peut aussi recouvrir une montée en puissance de la rénovation des logements anciens, dopée par des actions d'agences publiques de rénovation.

Au niveau local :

A Besançon, la diminution de l'activité économique liée au logement a été relativement contenue entre 2012 et 2013. En effet, sur cette période, on enregistre une diminution de 7,7 % du nombre de permis de construire autorisés. D'après le graphique ci-dessous, on constate une augmentation des logements livrés en 2011, résultant du regain modéré d'activité enregistré en 2010, mais trouvant également une explication dans la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme bisontin datant de 2007. En revanche, on note un ralentissement net de l'activité dans la livraison de logements en 2012 qui se stabilise en 2013.

Nombre de logements livrés à Besançon*



* Données issues des Déclaration d'achèvement de travaux
Source : Direction de l'Urbanisme, Ville de Besançon

La faiblesse de la croissance ne permet pas d'améliorer de façon très conséquente la situation de l'emploi

En France, le secteur du bâtiment, selon la Fédération Française du Bâtiment, aurait perdu 25 000 emplois en 2013 dont 5 000 intérimaires en équivalents temps plein. L'INSEE ne prévoit pas de diminution du nombre de demandeurs d'emploi avec même une légère augmentation du taux de chômage national à 10,2 % à la fin de l'année 2014.

Au niveau Local :

Le taux de chômage métropolitain se stabilise sur un an à 9,8 % au quatrième trimestre 2013 (dernière donnée à ce jour disponible). Sur la même période, les taux de chômage du Doubs et de la région Franche-Comté diminuent chacun de 0,2 point (de 9,4 % pour la région au dernier trimestre 2012 à 9,2 % au dernier trimestre 2013, et respectivement de 9,3 % à 9,1 % pour le Doubs). En Franche-Comté, entre mars 2013 et mars 2014, le nombre d'intérimaires employés est en léger recul (- 1,1 % au niveau régional et - 7,3 % au niveau du département du Doubs).

Dans la zone d'emploi de Besançon, le taux de chômage de 8,1 % reste donc à un niveau inférieur au taux national et s'inscrit également dans une tendance à la diminution (8,3% au dernier trimestre 2012).

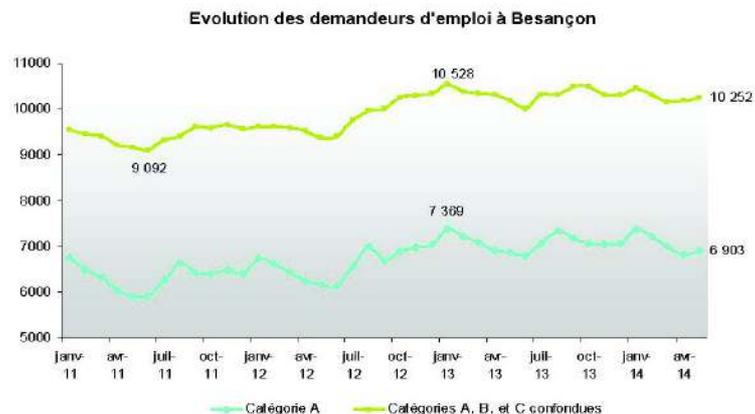
Taux de chômage
(4ème trimestre 2013)

Zone d'emploi de Besançon	8,1%
Doubs	9,1%
Franche-Comté	9,2%
France métropolitaine	9,8%

Source : Direccte

La demande d'emploi à Besançon a diminué légèrement entre début 2013 et début 2014

Comme à l'échelle métropolitaine, en mai 2014, le nombre de demandeurs d'emploi se situe à un niveau très élevé. Néanmoins, on enregistre une diminution non négligeable depuis le pic atteint en janvier 2013, toutes catégories confondues.



*** Point de repère : Catégories A, B et C de demandeurs d'emploi**

Il s'agit des demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- **Catégorie A** : sans emploi,
- **Catégorie B** : ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois),
- **Catégorie C** : ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

Toutefois, les tendances à la baisse que l'on peut observer après les mois de janvier 2013 et 2014 sont à nuancer puisque l'on enregistre une très légère augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A et B en mai 2014 par rapport à l'année précédente. Néanmoins sur la période de mai 2013 à mai 2014 ces augmentations sont moindres par rapport aux autres strates territoriales : - Pour la Catégorie A : + 0,5 % à Besançon, + 3,5 % en Franche-Comté et + 4,1 % en France métropolitaine.

- Pour toutes les catégories confondues : + 0,8 % à Besançon, + 3,7 % au niveau régional et + 4,8 % au niveau national.

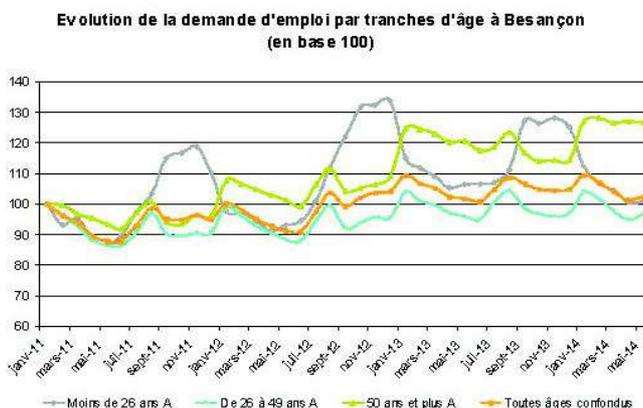
En outre, l'accélération du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie B est marquée, s'agissant de l'emploi précaire.

	mai-13	mai-14	Evolution mai 2013/2014
Catégorie A	6 869	6 903	0,5%
Catégorie B	1 259	1 348	7,1%
Catégorie C	2 046	2 001	-2,2%
Toutes catégories	10 174	10 252	0,8%

Sources : Direccte

Depuis le début de l'année 2013, la tranche d'âge des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus est celle qui connaît l'évolution la plus forte. Cette tendance est à surveiller dès lors que l'on sait que le chômage de longue durée touche plus spécifiquement les seniors. En mai 2014, on dénombre 1 454 seniors en demande d'emploi pour la catégorie A pour 2 064 toutes catégories confondues.

Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, quant à eux, sont les plus réactifs à la situation de l'emploi, notamment dans les postes intérimaires. On peut observer le lien avec un effet de saisonnalité notoire relatif à cette tranche d'âge, notamment aux périodes de fins d'études. Au niveau national, on observe une stabilisation du chômage des jeunes mais une envolée de celui des seniors.



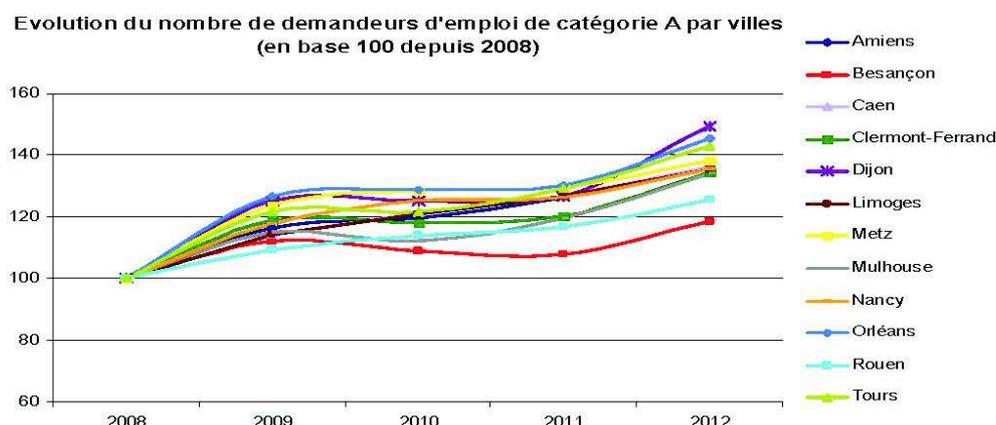
Mais Besançon semble résister...

Au regard de la faiblesse de la croissance qui ne permet pas d'améliorer de façon conséquente la situation de l'emploi, et au vu des évolutions enregistrées dans ce domaine sur les autres territoires communaux de strates comparables, on peut affirmer que la situation bisontine parvient à se maintenir.

	Demandeurs d'emploi de catégorie A au 31 décembre					Evol 2011/2012	Evol 2008/2012
	2008	2009	2010	2011	2012		
Amiens	7590	8846	9075	9582	10354	8,1%	36%
Besançon	5939	6654	6476	6409	7045	9,9%	19%
Caen	5566	6362	6745	7054	7586	7,5%	36%
Clermont-Ferrand	6517	7737	7708	7829	8763	11,9%	34%
Dijon	5608	7033	7018	7113	8381	17,8%	49%
Limoges	6166	7045	7465	7819	8367	7,0%	36%
Metz	5925	7343	7604	7673	8206	6,9%	38%
Mulhouse	7655	8800	8572	9142	10278	12,4%	34%
Nancy	4497	5301	5640	5683	6090	7,2%	35%
Orléans	4939	6251	6362	6430	7191	11,8%	46%
Rouen	5954	6501	6781	6946	7474	7,6%	26%
Tours	5918	7206	7209	7651	8459	10,6%	43%
Moyenne	6023	7090	7221	7444	7553	9,1%	36%

Sources : INSEE ; Pôle emploi

Malgré la forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A à Besançon entre 2011 et 2012, on constate globalement que la hausse est plutôt contenue. La ville (représentée en rouge sur le graphique ci-dessous) enregistre la plus faible évolution parmi les villes de taille comparable depuis le début de la crise de 2008 (+ 19 % de demandeurs d'emploi de catégorie A quand la moyenne est de + 36 %).



Source : Direccte

Une étude nationale de l'INSEE datant de juin 2014 conclut que les grandes métropoles françaises ont davantage résisté à la crise, notamment en matière d'emploi. Cet effet de préservation serait en partie lié à leur spécialisation tertiaire. Au niveau local, le même type d'étude a été mené par l'INSEE Franche-Comté. Celle-ci dresse le constat d'une aire urbaine bisontine moins affectée par la crise que les aires voisines (INSEE Analyses Franche-Comté N°1 «Une inégale résistance des territoires franc-comtois à la crise» Juin 2014). L'aire de Besançon serait relativement préservée grâce à un territoire économiquement dynamique en lien avec le secteur tertiaire, le développement d'une industrie de pointe ainsi qu'en raison d'une population relativement jeune avec des niveaux de qualification et de formation plus importants qu'au niveau régional.

Nom de l'aire urbaine	Évolution du nombre d'emplois 2006-2011 (en %)	Part de l'industrie en 2011	Part du tertiaire en 2011	Évolution de la population 25-54 ans 2006-2011 (en %)	Évolution de la population active 25-54 ans (en %)	Évolution part des chômeurs parmi actifs 25-54 ans 2006-2011 (en point)
Besançon	1,1	13,5	79,5	-0,9	0,2	1,5
Montbéliard	-6	33,5	59,5	-4,6	-3,9	1,1
Belfort	0	14,7	78,9	-2	-1,5	1,8
Dole	-0,6	20,6	69,5	-1,1	0,4	1,2
Vesoul	-1,2	17,5	74,7	-3,3	-2,2	1,5
Lons-le-Saunier	0,5	15	73,9	-3,3	-2,8	1,4
Pontarlier	0,7	17,3	72,2	1,1	2,7	1,2
Moyenne française des grandes aires urbaines offrant moins de 210 000 emplois	0,8	14,3	76,2	-1,9	-0,5	1

Source : Insee, recensements de la population 2006 et 2011

Une pauvreté ancrée en interrelation avec une précarité qui dure

Les besoins sociaux ont évolué ces dernières années dans un contexte socio-économique particulièrement défavorable aux plus fragiles depuis 2008, sur fond de développement des inégalités.

En France, la proportion de personnes dites pauvres (une personne est considérée comme pauvre si ses revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian, soit 978 € par mois en 2011) connaît la plus forte augmentation en Europe après l'Espagne. Elle est passée de 13 % en 2008 à 14,3 % en 2011. Nous ne disposons pas de cette donnée à l'échelon communal. Toutefois, nous pouvons appréhender la pauvreté à travers diverses données et plus spécifiquement la part des ménages bisontins vivant sous le seuil de bas revenu. Celle-ci s'élève à 17,2 % en 2012 et a augmenté de 6 % entre 2009 et 2012.

	2009	2010	2011	2012	Evolution 2009/2012
Bénéficiaires de prestation de revenu garanti dont:	7 116	7 346	7 582	7 999	12%
Bénéficiaires RSA	5 101	5 112	5 232	5 350	5%
Bénéficiaires AAH	2 019	2 239	2 353	2 649	31%
Allocataires vivant uniquement de prestations sociales	3 949	4 113	4 257	4 456	13%
Ménages sous le seuil de bas revenus (en 2012, 1001 € par mois par unité de consommation)	9 881	10 226	10 387	10 445	6%
Nombre de ménages allocataires vivant sous le seuil bas revenus grâce aux prestations	3 319	3 482	3 502	3 685	11%

Source : Caf du Doubs

Non seulement on observe une augmentation de la pauvreté ces dernières années, mais on note en outre une modification de sa structure. En effet, avec les crises économiques successives, on constate :

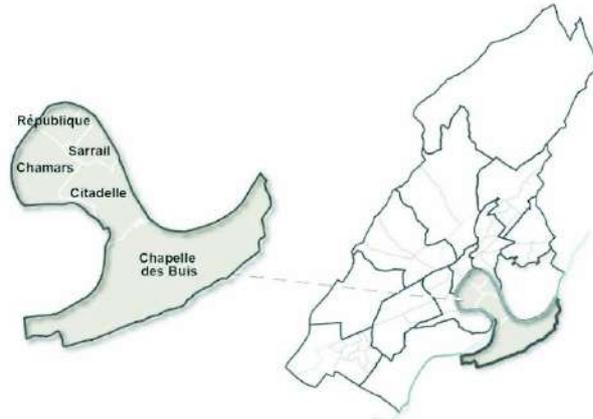
- Une modification de la morphologie du monde du travail :
 - une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi très importante, notamment chez les moins de 26 ans en général, chez les jeunes diplômés et chez les plus de 50 ans.
 - une installation dans le temps des demandeurs d'emploi.
 - une augmentation du recours à des emplois précaires (recours à l'intérim sur les courtes périodes de reprise économique, Contrats à Durée Déterminée, contrats aidés, développement des temps partiels subis...). En France, près d'un salarié sur cinq travaille à temps partiel et 16 % des personnes actives ne gagnent pas le smic tous les mois de l'année.
 - une modification des conditions de travail : augmentation des horaires atypiques pour plus de flexibilité en écho à la gestion entrepreneuriale à flux tendus, augmentation des cadences de productivité, rythme accru des changements organisationnels... Une étude du Ministère du Travail d'avril 2014 a montré que l'exposition aux risques psycho sociaux et à des contraintes physiologiques au travail a globalement évolué à la hausse entre 2007 et 2010, dans le secteur privé comme dans le secteur public.
- Une hausse du coût de la vie :
 - prix du carburant, de l'alimentation, des loyers, déremboursements sur les frais de santé, les répercussions sur le budget des ménages sont importantes et le poids des dépenses contraintes devient de plus en plus lourd, notamment pour les personnes ayant peu de revenus. Le budget restant pour subvenir aux autres besoins diminue fortement.
 - des demandeurs d'emploi de plus en plus nombreux mais de moins en moins aidés financièrement. En France, seuls quatre inscrits sur dix à Pôle Emploi touchent une allocation soit 1,5 million de chômeurs (source : IRES).
 - cette baisse se répercuterait principalement sur les ménages les plus pauvres du fait du poids des dépenses d'alimentation et énergétiques dans leur budget. Les répercussions contribueraient également à une déstabilisation des classes moyennes, notamment de celles qui ont investi dans l'immobilier. Le besoin de se nourrir reste le besoin primaire le plus important. La fréquentation des lieux d'aide

PARTIE IV : LES QUARTIERS BISONTINS

OBSERVATOIRE SOCIO-URBAIN



Quartier Centre-Chapelle des Buis



► En raison d'effectifs réduits, les données pour l'IRIS Chapelle des Buis ne sont pas toujours disponibles ou doivent être interprétées avec précaution.

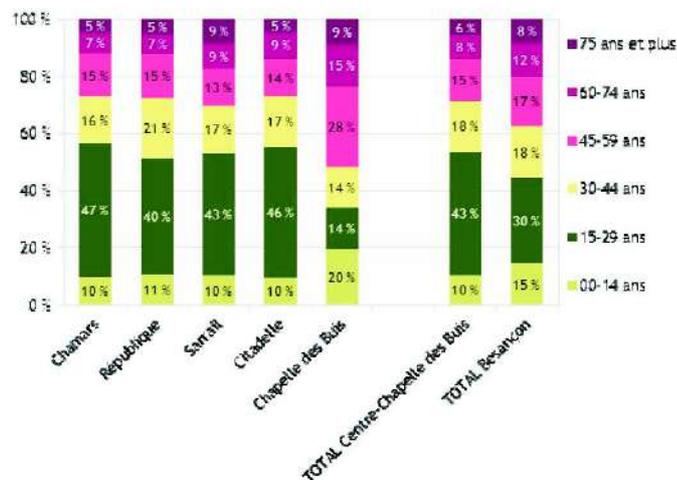
Démographie

Nombre d'habitants et évolution

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
Chamars	2 868	2 927	3 237	10,6 %
République	2 577	2 948	3 117	5,7 %
Sarrail	2 064	2 181	2 320	6,4 %
Citadelle	2 370	2 486	2 652	6,7 %
Chapelle des Buis	271	254	281	10,5 %
TOTAL Centre-Chapelle des Buis	10 150	10 796	11 606	7,5 %
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

Source : INSEE, recensements de la population

Population par classe d'âges



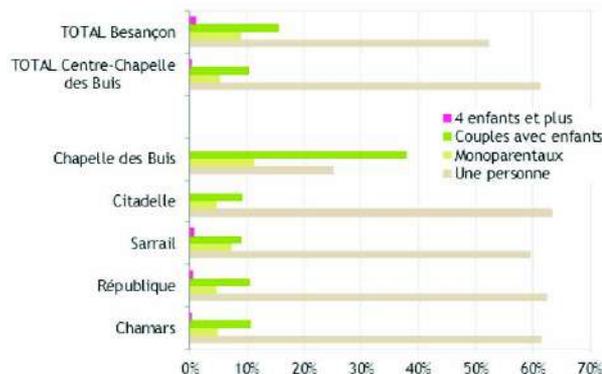
Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Nombre et composition familiale des ménages

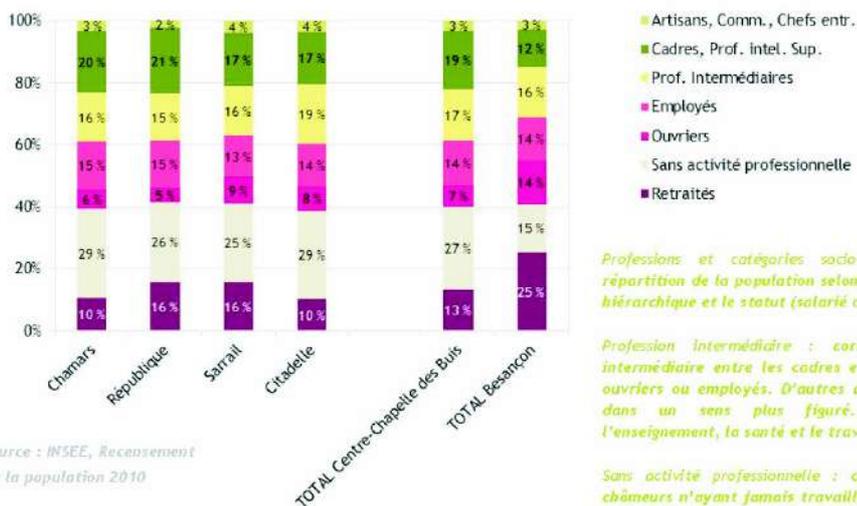
	Nombre de ménages
Chamars	1 893
République	1 930
Sarraill	1 368
Citadelle	1 667
Chapelle des Buis	113
TOTAL Centre-Chapelle des Buis	6 971
TOTAL Besançon	60 619

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

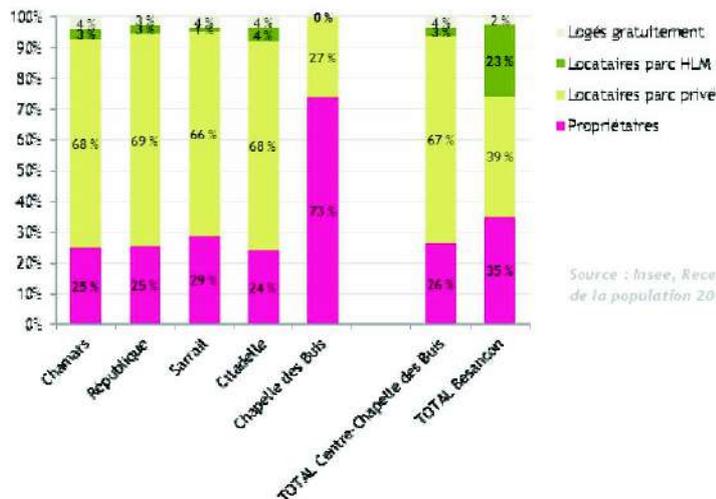
Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarie ou non).

Profession Intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social.

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires

Habitat et cadre de vie

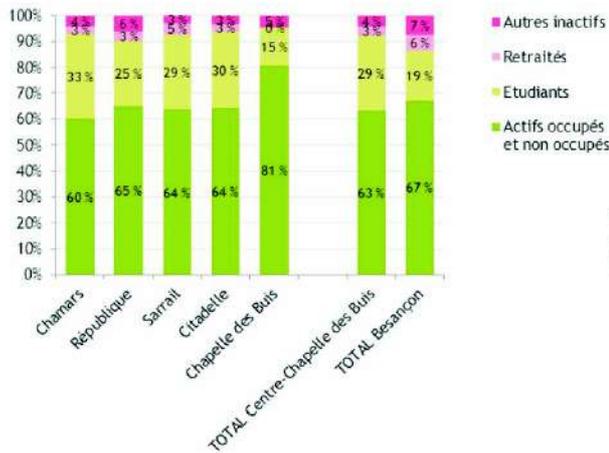
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Activité et accès à l'emploi

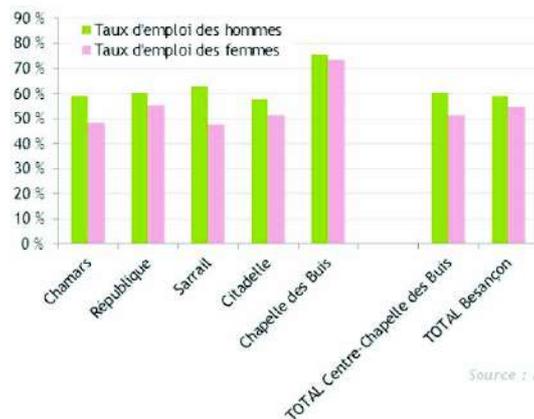
Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Source : Recensement de la population 2010

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
Chamars	ND	ND	ND	2,9 %
République	208	131	2,1 %	2,9 %
Sarrail	149	92	1,5 %	2,1 %
Citadelle	217	154	2,5 %	2,5 %
Chapelle des Buis	10	5	0,1 %	0,2 %
TOTAL Centre-Chapelle des Buis*	584	382	6,8 %	7,8 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

* total du quartier sans l'IRIS Chamars
Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

- Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
Chamars	88	4,6 %	206	10,9 %
République	82	4,2 %	235	12,2 %
Sarraill	67	4,9 %	173	12,6 %
Citadelle	113	6,8 %	259	15,5 %
Chapelle des Buis	ND	ND	ND	ND
TOTAL Centre-Chapelle des Buis*	350	5,1 %	873	12,7 %
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2 %

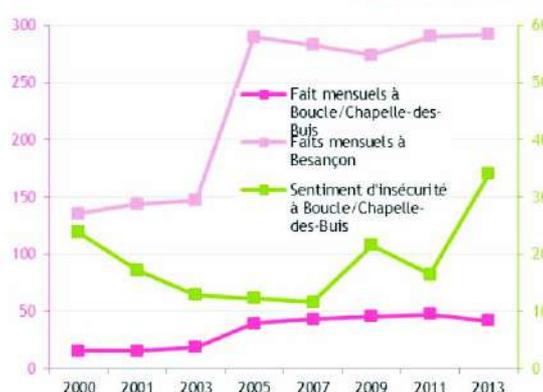
* total du quartier sans l'IRIS Chapelle des Buis
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012.

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Tranquillité publique

Faits et sentiments d'insécurité



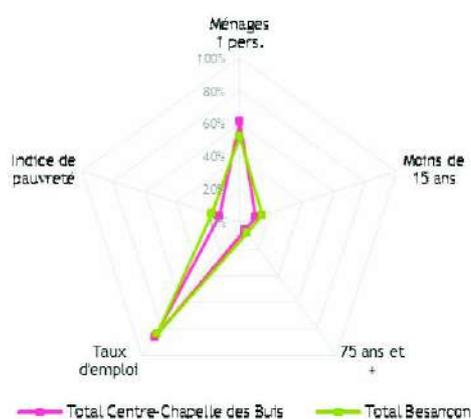
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs



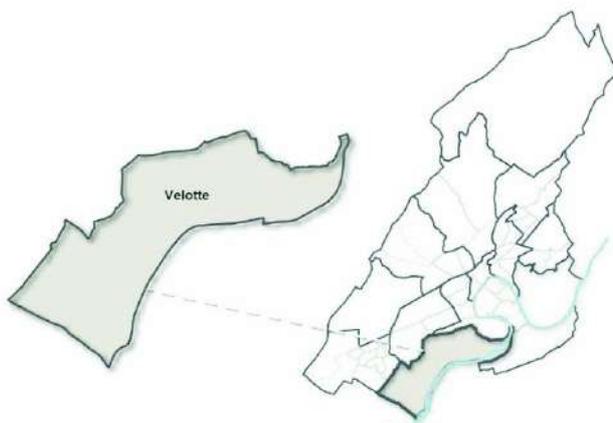
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

En résumé

Le quartier a gagné 800 habitants entre 1999 et 2010. Cette progression (7,5 %) est élevée pour Besançon, d'autant qu'elle n'est pas imputable à la construction comme pour les secteurs situés aux abords de la ville. Le centre-ville renouvelle donc sa population grâce à un parc de logements en location prédominant (4 800 résidences principales). Le centre est largement investi par les étudiants qui représentent 29 % des habitants du quartier âgés de 15 à 64 ans. Certains d'entre eux poursuivent leur parcours résidentiel au sein du centre-ville quand ils occupent leurs premiers emplois. Ce quartier est ainsi très jeune et plus de 60 % des ménages ne sont constitués que d'une seule personne. Les indicateurs de précarité atteignent de faibles niveaux dans ce quartier accueillant une frange de population très aisée. Seul l'IRIS Citadelle, comptant 120 logements locatifs sociaux, comporte des ménages allocataires du RSA et sous le seuil de pauvreté en proportion supérieure à la moyenne de la ville.

Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Quartier Velotte



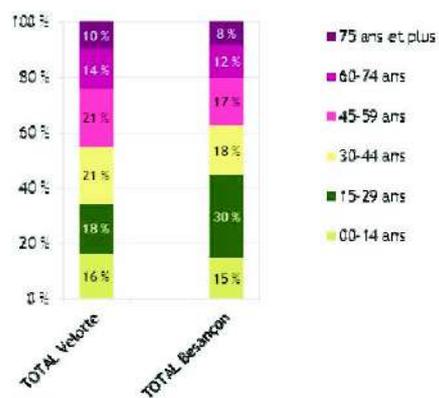
Démographie

Nombre d'habitants et évolution

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
TOTAL Velotte	1 987	2 201	2 197	-0,2 %
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

Source : INSEE, Recensements de la population

Population par classe d'âges



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Nombre et composition familiale des ménages

	Nombre de ménages
TOTAL Velotte	1 026
TOTAL Besançon	60 619

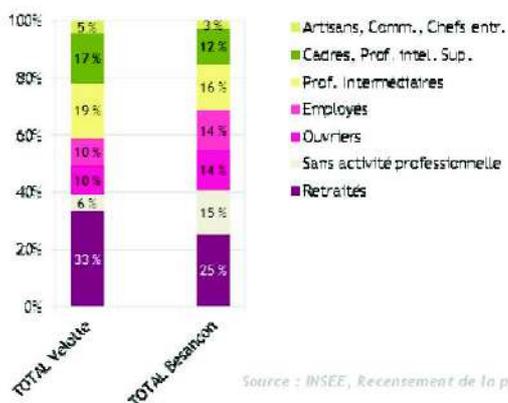
Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

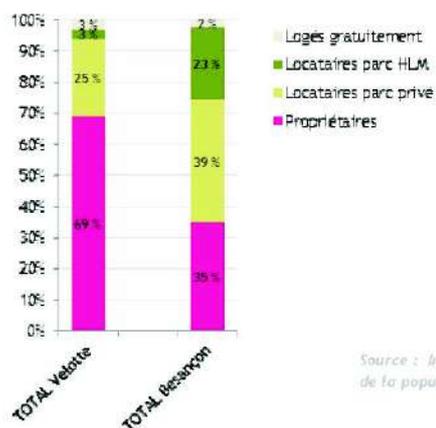
Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarie ou non).

Profession intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social.

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires.

Habitat et cadre de vie

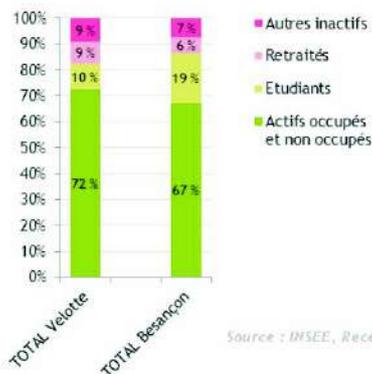
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Activité et accès à l'emploi

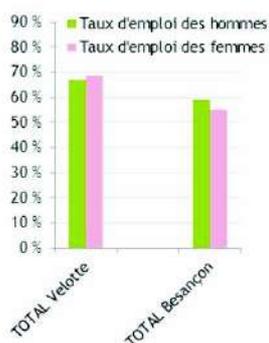
Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Demands d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
TOTAL Velotte	128	84	1,4 %	1,9 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

- Demander d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.
- Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
TOTAL Velotte	60	5,8 %	97	9,5%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

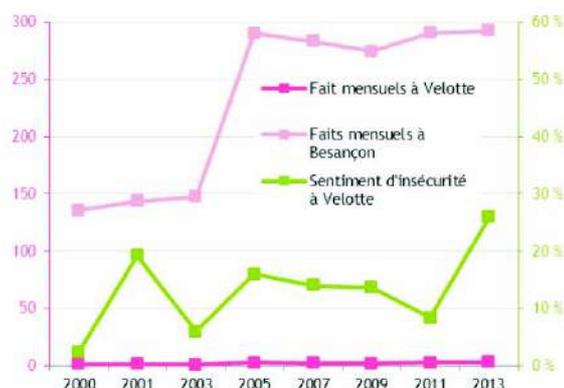
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012

Tranquillité publique

Faits et sentiments d'insécurité



Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

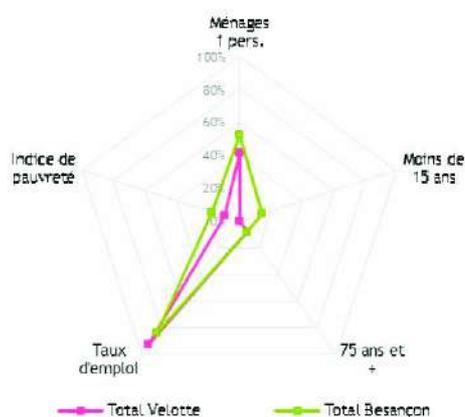
Le quartier en 5 indicateurs

En résumé

Petit quartier d'à peine plus de 1 000 ménages, Velotte dénombre une population très stable depuis 1990.

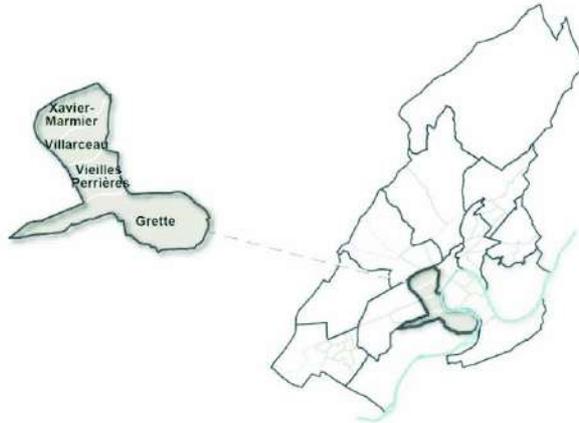
Le quartier est très familial avec un ménage sur quatre composé d'un couple avec enfant(s). Les classes socio-professionnelles correspondent à des niveaux élevés avec 19 % de professions intermédiaires et 17 % de cadres (contre respectivement 16 % et 12 % à Besançon). Par conséquent, Velotte est l'un des trois IRIS les plus riches de la ville. Le quartier est aussi peuplé de nombreux retraités (un tiers de ménages).

Le taux d'emploi des 15-64 ans est élevé et celui des femmes est même supérieur à celui des hommes. Ce cas de figure est assez rare à Besançon. Au final, les habitants du quartier sont peu confrontés au chômage et seule une faible part d'entre eux dépend des minimas sociaux. L'indice de pauvreté est le plus faible de la ville et le seul inférieur à 10 % des ménages.



Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

Quartier Butte-Grette



► L'IRIS Grette contient la grande majorité de la ZUS Cité Brûlard. Cette dernière se poursuit dans l'IRIS Rosemont appartenant au quartier Saint Ferjeux-Rosemont.

Démographie

Nombre d'habitants et évolution

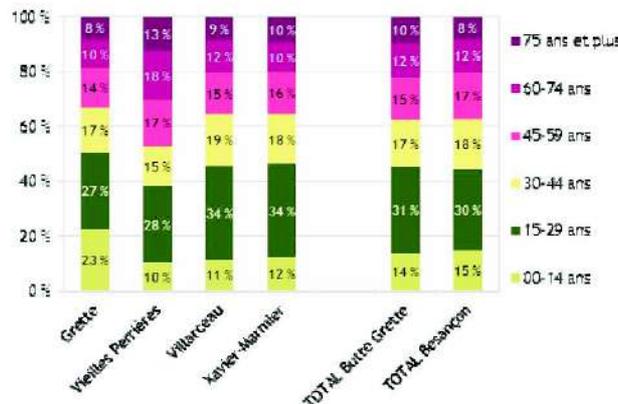
	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
Grette	2 145	2 039	1 760	-13,7 %
Vieilles Perrières	2 420	2 278	1 941	-14,8 %
Villarceau	2 085	2 453	2 511	2,4 %
Xavier-Marmier	2 319	2 629	2 514	-4,4 %
TOTAL Butte Grette	8 969	9 399	8 726	-7,2 %
ZUS de la Cité Brûlard	ND	ND	1 592	ND
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

PRECISION : depuis la rénovation des méthodes de recensement de la population de l'INSEE en 2004, les détenus de la maison d'arrêt (IRIS Villarceau) sont désormais comptabilisés comme résidant à Besançon.

Source : INSEE, Recensements de la population

PRECISION : Le nombre d'habitants de la ZUS date de 2006 et s'appuie sur la population des ménages. Il ne comptabilise pas les personnes résidant en collectivité, foyer, internat ou habitation mobile.

Population par classe d'âges



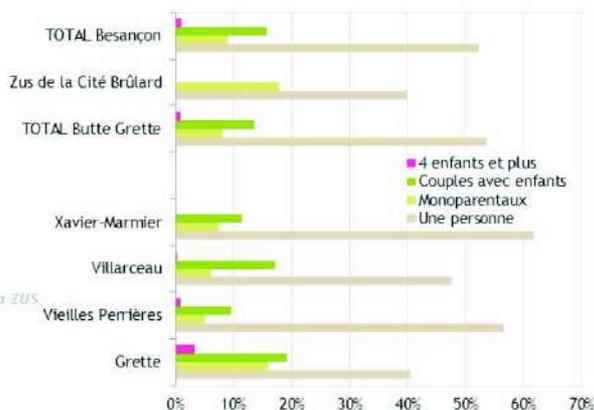
Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Nombre et composition familiale des ménages

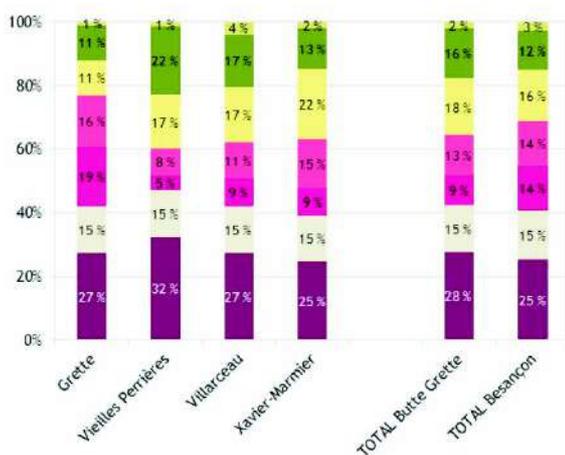
	Nombre de ménages
Grette	757
Vieilles Perrières	1 171
Villarcéau	1 144
Xavier-Marmier	1 548
TOTAL Butte-Grette	4 619
ZUS de la Cité Brûlard	792
TOTAL Besançon	60 619

Source : INSEE, Recensement de la population 2010 et 2006 pour la ZUS

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



- Artisans, Comm., Chefs entr.
- Cadres, Prof. Intel. Sup.
- Prof. Intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Sans activité professionnelle
- Retraités

Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarie ou non).

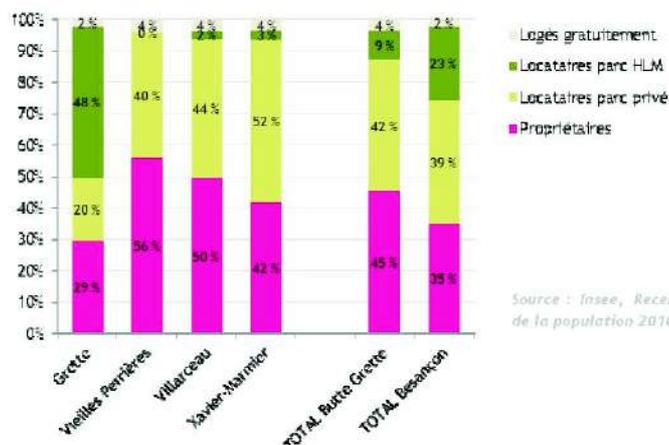
Profession intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social.

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Habitat et cadre de vie

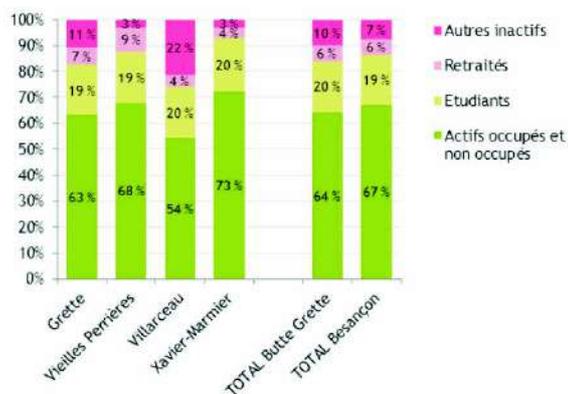
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Activité et accès à l'emploi

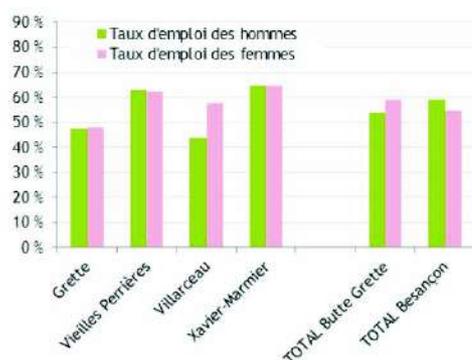
Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

PRECISION : la présence de la maison d'arrêt fait diminuer le taux d'emploi des hommes pour l'IRIS Villarceau.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
Grette	192	147	2,4 %	1,3 %
Vieilles Perrières	108	62	1,0 %	1,6 %
Villarceau	100	60	1,0 %	1,8 %
Xavier-Marmier	143	88	1,4 %	2,3 %
TOTAL Butte Grette	543	357	5,8 %	7,0 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

- Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.



Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
Grette	159	21,0 %	252	33,3%
Vieilles Perrières	37	3,2 %	112	9,6%
Villarceau	45	3,9 %	102	8,9%
Xavier-Marmier	64	4,1 %	146	9,4%
TOTAL Butte Grette	305	6,6 %	612	13,3%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

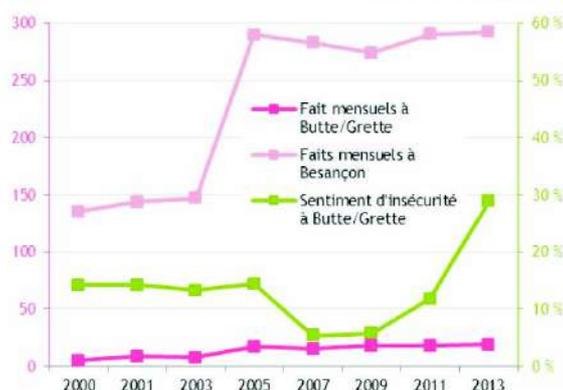
Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Source : CAF 2012 et INSEE, Recensements de la population 2010

Tranquillité publique

Faits et sentiments d'insécurité



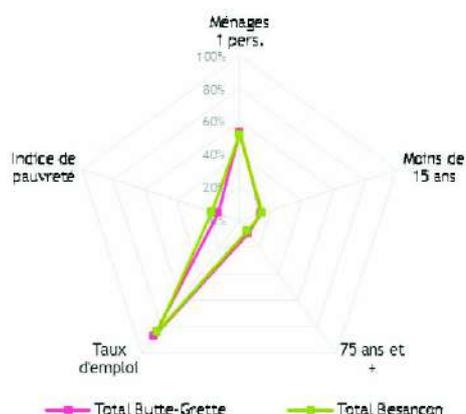
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs



Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

En résumé

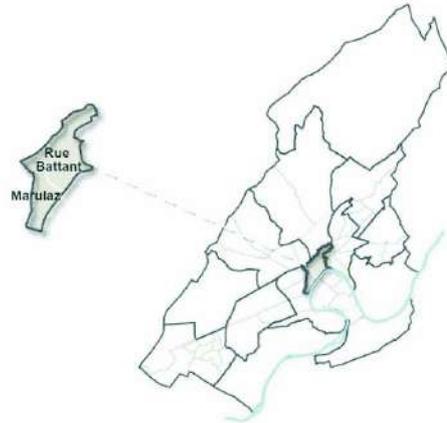
Butte-Grette subit une forte diminution de la population, essentiellement imputable aux IRIS Grette et Vieilles Perrières. Pour ce dernier, l'effet du vieillissement est majeur. Près d'un habitant sur trois est à la retraite et la forte proportion de propriétaires (56 %) ne favorise pas le renouvellement de la population. A l'inverse, Grette est très jeune. 23 % de la population est âgée de moins de 15 ans. Beaucoup de ces enfants vivent à la Cité Brûlard qui concentre les difficultés sociales : faible taux d'emploi (< 50 %) car chômage élevé (2,4 % des DEFM de la ville tandis que l'IRIS ne représente que 1,3 % des actifs), un ménage sur deux est allocataire du RSA et un sur trois est estimé sous l'indice de pauvreté. L'IRIS a perdu des habitants suite à la démolition de logements au cours des années 1990 et à des phénomènes d'évitement de la Cité Brûlard qui demeure un espace où l'intégration socio-urbaine pose difficulté.

Les deux autres IRIS du quartier se composent d'une population active occupant des emplois peu qualifiés ou intermédiaires. Le chômage et les minima sociaux sont sous représentés.

AudaB Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

73

Quartier Battant



► Le périmètre CUCS du quartier Battant couvre entièrement les deux IRIS du quartier à l'exception du secteur de la gare Viotte (nord de l'IRIS rue Battant) qui n'accueille pas de logements.

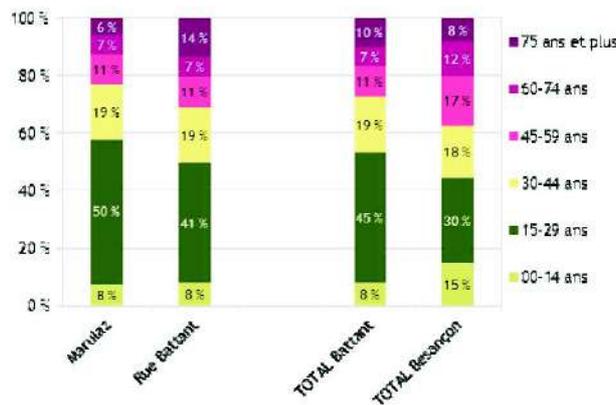
Démographie

Nombre d'habitants et évolution

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
Marulaz	1 883	1 963	1 855	-5,5 %
Rue Battant	2 142	2 225	2 168	-2,6 %
TOTAL Battant	4 025	4 188	4 023	-3,9 %
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

Source : INSEE, Recensements de la population

Population par classe d'âges



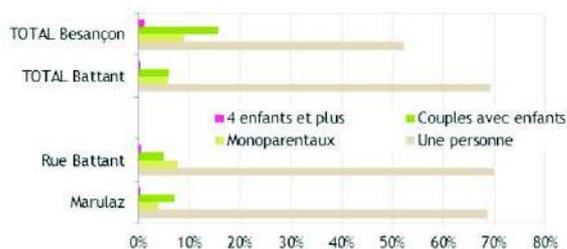
Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Nombre et composition familiale des ménages

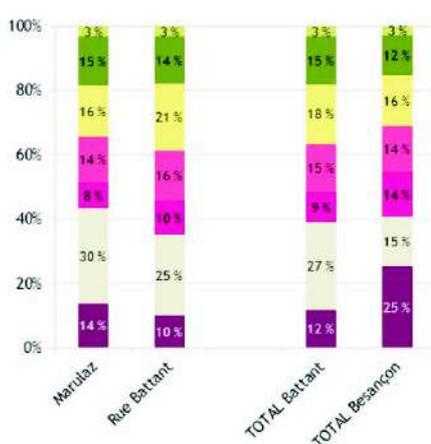
	Nombre de ménages
Marulaz	1 216
Rue Battant	1 298
TOTAL Battant	2 514
TOTAL Besançon	60 619

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarié ou non).

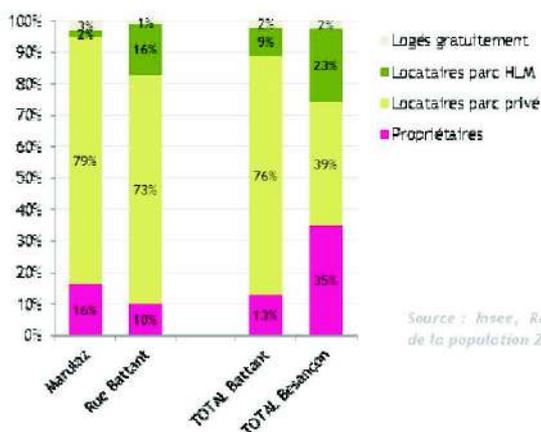
Profession intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Habitat et cadre de vie

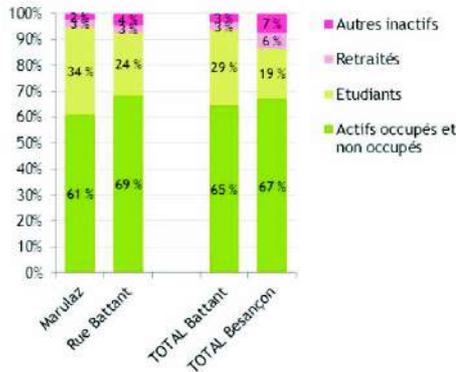
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Activité et accès à l'emploi

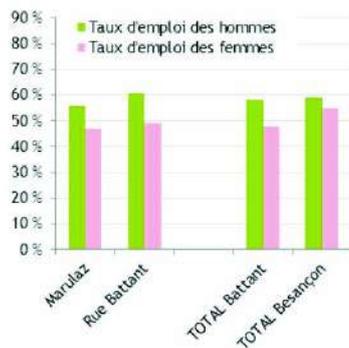
Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
Marulaz	ND	ND	ND	1,7 %
Rue Battant	354	244	4,0 %	2,0 %
TOTAL Battant	ND	ND	ND	0,0 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

- Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.



Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
Marulaz	111	9,1%	197	16,2%
Rue Battant	248	19,1%	402	31,0%
TOTAL Battant	359	6,6 %	599	23,8%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

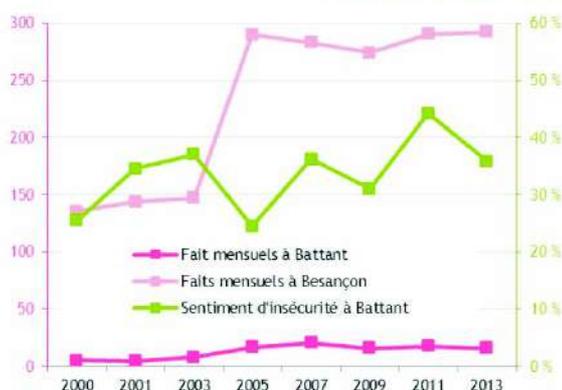
PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012.

Tranquillité publique

Faits et sentiments d'insécurité



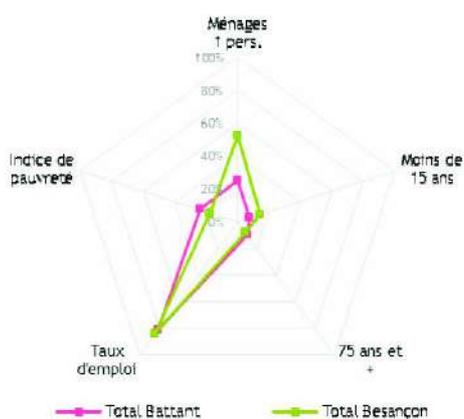
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs

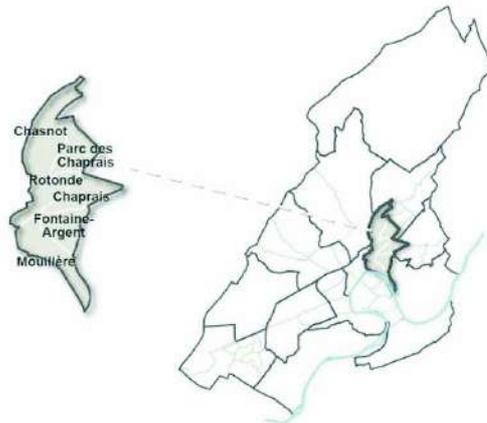


Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

En résumé

Le quartier perd un peu plus de 150 habitants entre 1999 et 2010. Cette évolution négative correspond à une inversion de tendance par rapport aux années 1990. Cette indication souligne une perte d'attractivité du quartier, d'autant qu'elle est contraire à l'évolution du quartier du centre, son voisin. Battant est très jeune. La proportion d'étudiants est la même qu'au centre-ville. Cependant les revenus des habitants de Battant sont beaucoup plus bas que ceux du centre-ville. Ils s'approchent des niveaux rencontrés dans les IRIS Saint-Ferjeux ou Palente. La sur-représentation du chômage en est le principal facteur explicatif. A Marulaz, les proportions de ménages allocataires du RSA ou sous le seuil des bas revenus avoisinent les moyennes de la ville. Elles sont en revanche deux fois plus élevées à l'iris Rue Battant. La présence du SAAS (Service d'Accueil et d'Accompagnement Social) rue Champrond accentue les statistiques en matière de précarité mais ne peut expliquer à elle seule les fragilités du quartier : chômage, isolement social, présence de logements vétustes, activités économiques en souffrance et cellules commerciales vacantes...

Quartier Chaprais-Cras



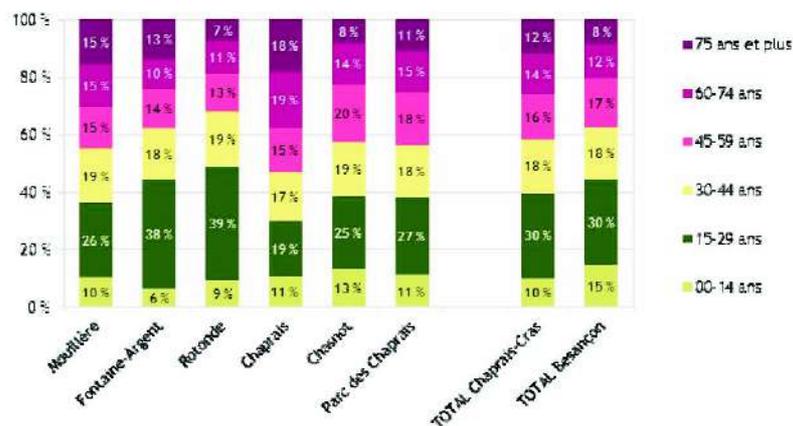
Démographie

Nombre d'habitants et évolution

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
Mouillère	1 855	2 171	2 749	26,6 %
Fontaine-Argent	3 119	3 505	3 137	-10,5 %
Rotonde	2 038	2 201	2 496	13,4 %
Chaprais	1 997	2 262	1 998	-11,7 %
Chasnot	3 200	3 272	3 355	2,5 %
Parc des Chaprais	2 091	2 028	1 874	-7,6 %
TOTAL Chaprais-Cras	14 300	15 439	15 609	1,1 %
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

Source : INSEE, Recensements de la population

Population par classe d'âges



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

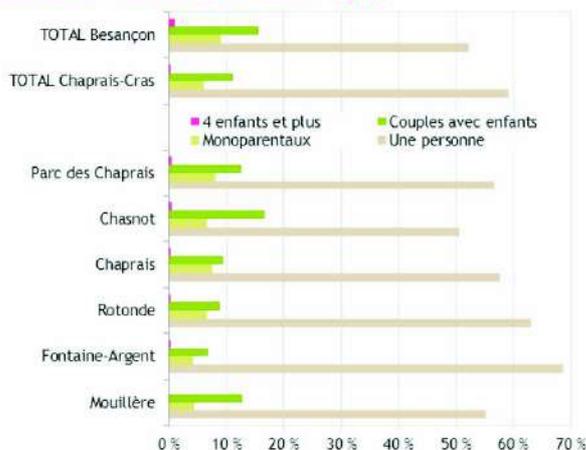
AudaB+ Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Nombre et composition familiale des ménages

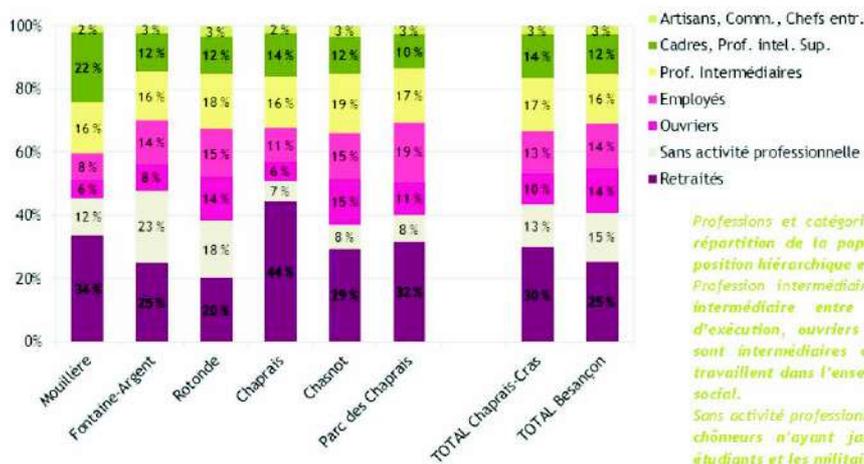
	Nombre de ménages
Mouillère	1 653
Fontaine-Argent	2 086
Rotonde	1 614
Chaprais	1 245
Chasnot	1 829
Parc des Chaprais	1 047
TOTAL Chaprais-Cras	9 474
TOTAL Besançon	60 619

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle

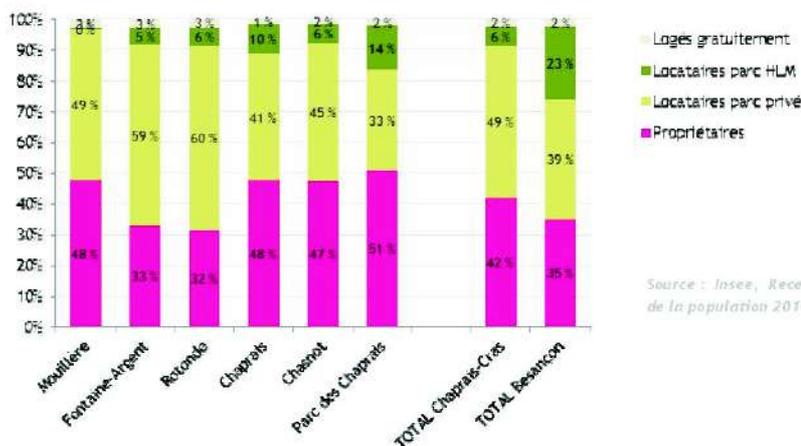


Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarie ou non). Profession intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social. Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Habitat et cadre de vie

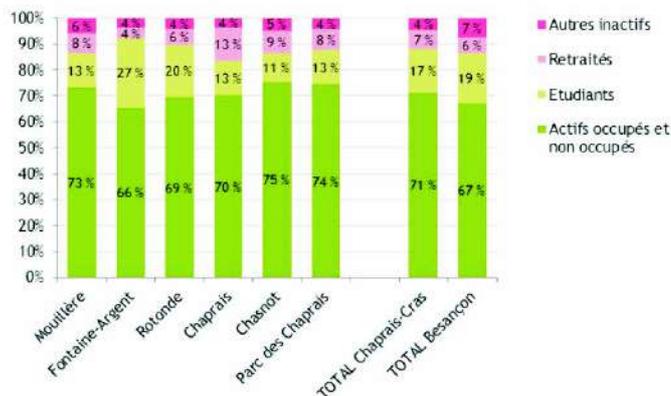
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Activité et accès à l'emploi

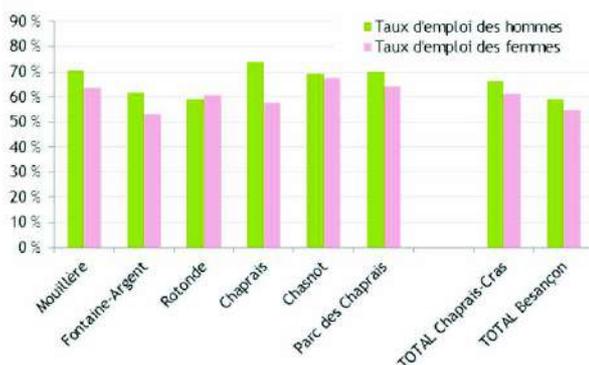
Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
Mouillère	157	100	1,6 %	2,4 %
Fontaine-Argent	232	148	2,4 %	2,8 %
Rotonde	219	134	2,2 %	2,4 %
Chaprais	131	86	1,4 %	1,5 %
Chasnot	212	126	2,0 %	3,2 %
Parc des Chaprais	170	112	1,8 %	1,8 %
TOTAL Chaprais-Cras	1 121	706	11,5 %	14,1 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM): les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.
 * Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi;
 * Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi;
 * Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
Mouillère	54	3,3%	149	9,0%
Fontaine-Argent	94	4,5%	242	11,6%
Rotonde	107	6,6%	244	15,1%
Chaprais	74	5,9%	148	11,9%
Chasnot	78	4,3%	189	10,3%
Parc des Chaprais	67	6,4%	172	16,4%
TOTAL Chaprais-Cras	474	5,0%	1 144	12,1%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

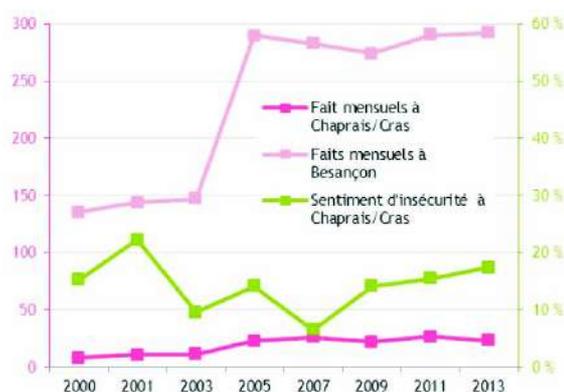
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensements de la population 2010

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012.

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Tranquillité publique

Faits et sentiments d'insécurité



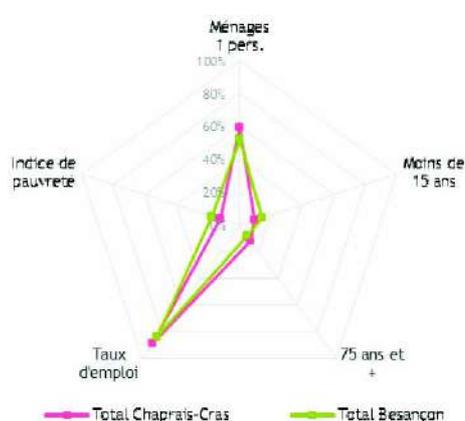
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs



Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

En résumé

La population du quartier a légèrement augmenté entre 1999 et 2010. Cette évolution est une combinaison d'IRIS ayant fortement cru (Mouillère, Rotonde) sous l'effet de nombreuses constructions neuves et d'IRIS perdant des habitants en lien avec un vieillissement accentué de la population (Fontaine-Argent, Chaprais et Parc des Chaprais).

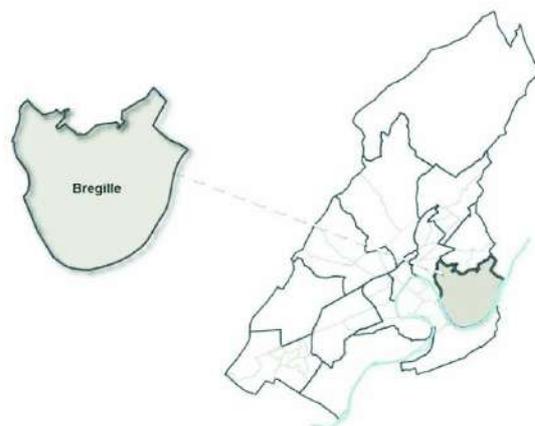
Les niveaux de revenu du quartier sont tous supérieurs à la moyenne de Besançon. Le parc locatif privé, avec 4 700 logements, constitue le stock le plus volumineux des quartiers de Besançon. Il accueille une population qualifiée (profession intermédiaire, cadre) ou retraitée, surtout à Mouillère. Les ménages sont souvent de petites tailles. Les IRIS Fontaine-Argent et Rotonde accueillent quelques étudiants. L'IRIS Chasnot présente quant à lui un profil un peu plus familial.

Le quartier est peu soumis aux difficultés sociales et à la précarité. L'indice de pauvreté est seulement un peu plus élevé à l'IRIS Parc des Chaprais et Rotonde mais toujours inférieur à la moyenne de la ville et sans dégradation en un an.



Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Quartier Bregille



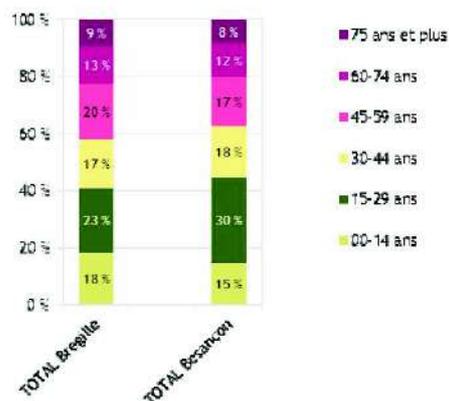
Démographie

Nombre d'habitants et évolution

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
TOTAL Bregille	3 256	3 093	3 548	14,7 %
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

Source : INSEE, Recensements de la population

Population par classe d'âges



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Nombre et composition familiale des ménages

	Nombre de ménages
TOTAL Bregille	1 678
TOTAL Besançon	60 619

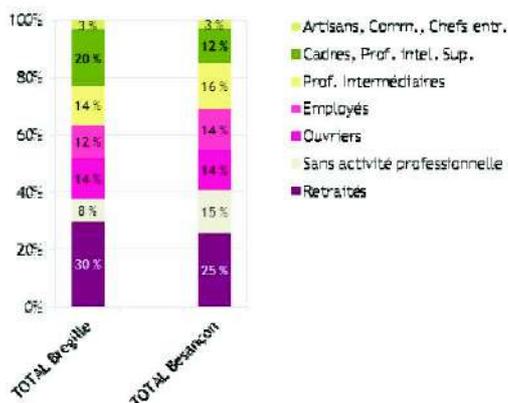
Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarie ou non).

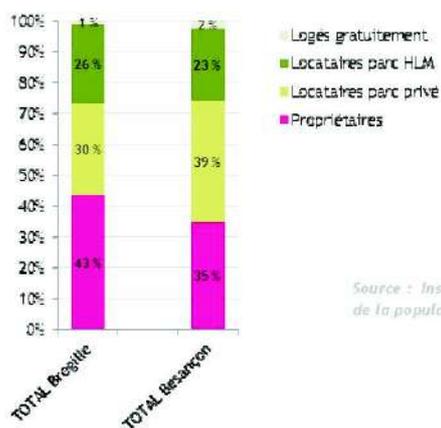
Profession intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social.

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Habitat et cadre de vie

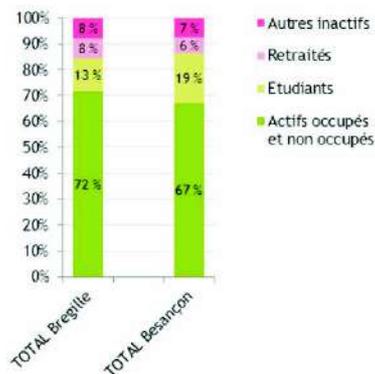
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

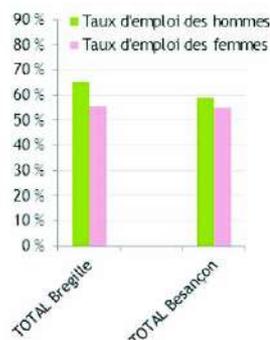
Activité et accès à l'emploi

Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
TOTAL Bregille	266	182	3,0 %	3,0 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

- Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.
- Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;
 - Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;
 - Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.



Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
TOTAL Bregille	122	7,3%	213	12,7%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

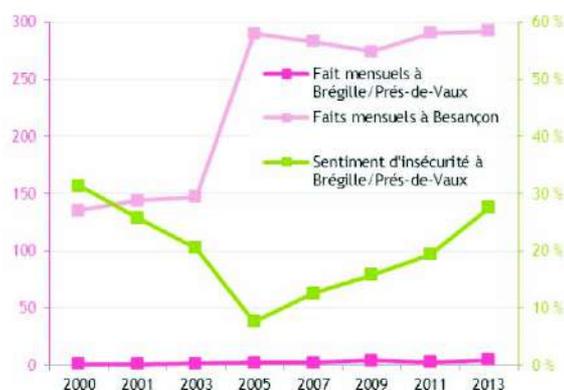
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012.

Tranquillité publique

Faits et sentiments d'insécurité



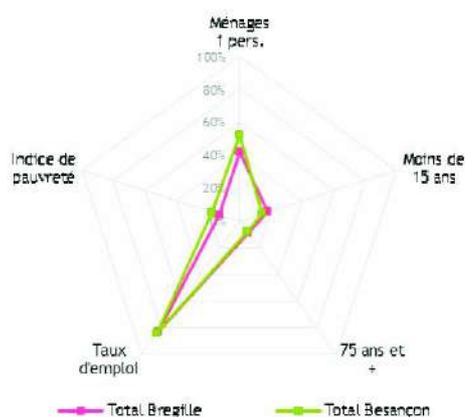
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs



Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

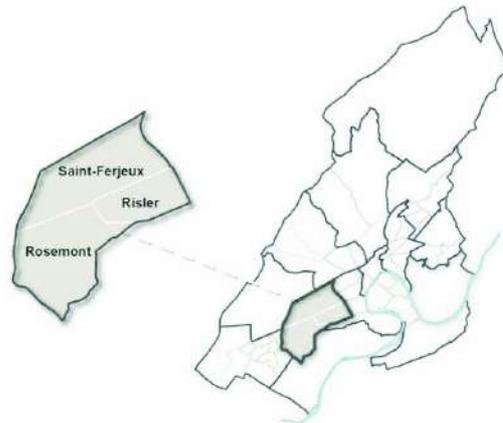
En résumé

Faiblement peuplé, Bregille a néanmoins gagné 450 habitants entre 1999 et 2010. Le quartier s'étoffe donc rapidement grâce à la construction d'environ 400 nouveaux logements en une dizaine d'années. Ce renouveau succède à une diminution assez sensible de la population (-150 habitants) au cours des années 1990. Il prend place dans le secteur nord du quartier (les Monts de Bregille).

Cadres et retraités résident à Bregille dans des proportions supérieures aux moyennes bisontines. Mais aujourd'hui, le quartier devient plus familial. Les couples avec enfant(s) représentent deux ménages sur dix. Une certaine mixité sociale se dessine, introduite notamment par la présence des parcs locatifs privé et social en complément des logements en propriété.

Néanmoins, les difficultés sociales que laisse transparaître un taux de ménages au RSA proche de la moyenne bisontine, dans ce quartier parmi les plus riches de la ville, se concentrent surtout dans la partie nord du quartier. Selon le découpage en quartiers de l'INSEE, une petite partie des Vareilles appartient à Bregille.

Quartier Saint Ferjeux-Rosemont



► Le périmètre CUCS Cité Amitié est entièrement inclus dans l'IRIS Saint Ferjeux.

► Une partie minoritaire du périmètre de la ZUS Cité Brûlard couvre l'extrémité est de l'IRIS Rosemont.

Démographie

Nombre d'habitants et évolution

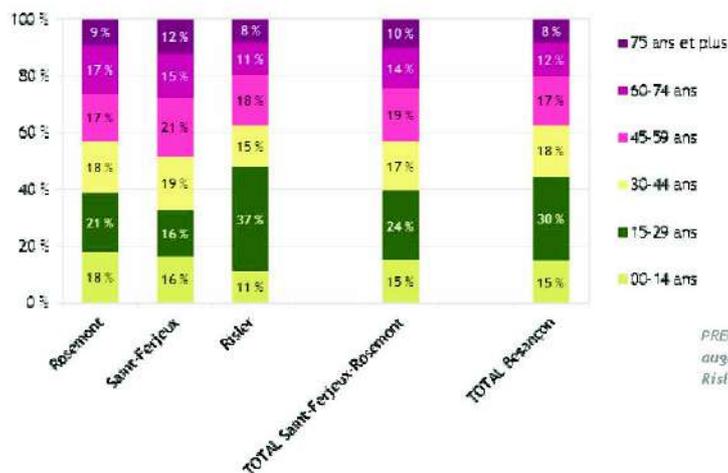
	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
Rosemont	1 838	1 749	1 804	3,2 %
Saint-Ferjeux	2 590	2 487	2 445	-1,7 %
Risler	2 036	1 940	2 150	10,8 %
TOTAL Saint-Ferjeux-Rosemont	6 464	6 176	6 399	3,6 %
CUCS Cité Amitié	ND	ND	476	ND
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

PRECISION : Le nombre d'habitants du périmètre CUCS date de 2006 et s'appuie sur la population des ménages. Il ne comptabilise pas les personnes résidant en collectivité, foyer, internat ou habitation mobile.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010 et 2006 pour le CUCS

PRECISION : depuis la rénovation des méthodes de recensement de la population de l'INSEE en 2004, les militaires logés en caserne (IRIS Risler) sont désormais comptabilisés comme résidant à Besançon.

Population par classe d'âges



PRECISION : la présence de la caserne militaire fait augmenter la proportion des 15-29 ans pour l'IRIS Risler.

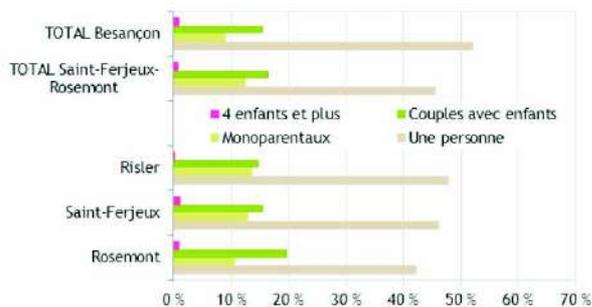
Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Nombre et composition familiale des ménages

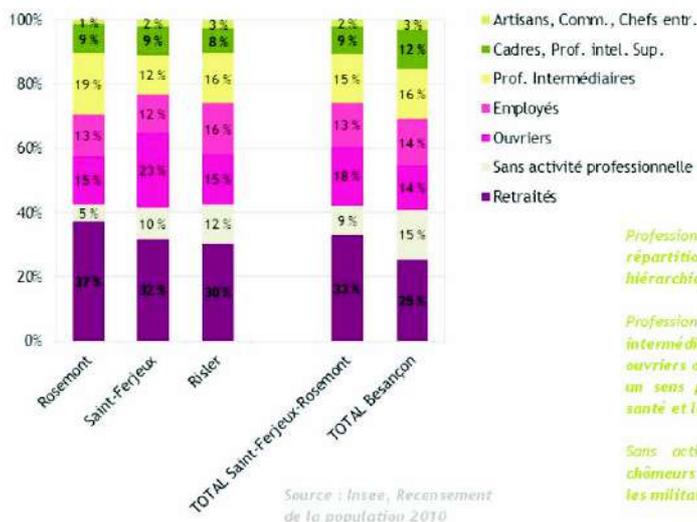
	Nombre de ménages
Rosemont	814
Saint-Ferjeux	1 184
Risler	923
TOTAL Saint-Ferjeux-Rosemont	2 920
TOTAL Besançon	60 619

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarié ou non).

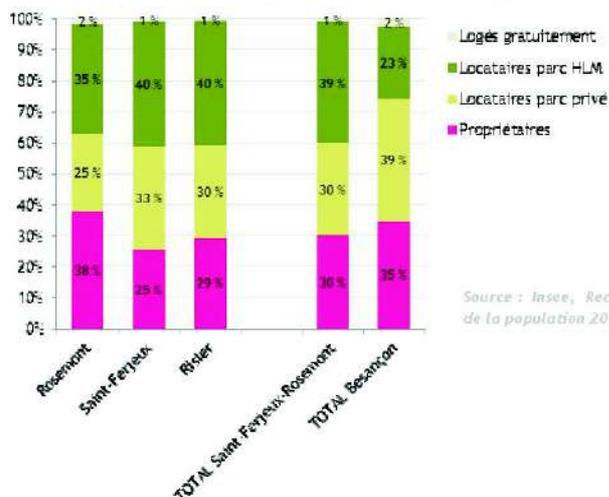
Profession intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social.

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires.

Source : Insee, Recensement de la population 2010

Habitat et cadre de vie

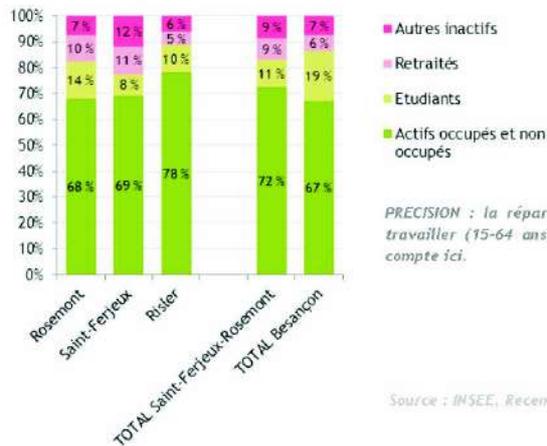
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Activité et accès à l'emploi

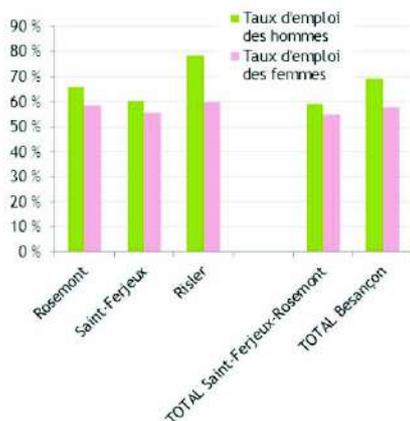
Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

PRECISION : la présence de la caserne militaire fait augmenter le taux d'emploi des hommes pour l'IRIS Risler.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
Rosemont	150	108	1,8 %	1,4 %
Saint-Ferjeux	230	160	2,6 %	1,9 %
Risler	138	92	1,5 %	2,2 %
TOTAL Saint-Ferjeux-Rosemont	518	360	5,8 %	5,6 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

- Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
Rosemont	85	10,4%	158	19,4%
Saint-Ferjeux	116	9,8%	235	19,9%
Risler	56	6,1%	123	13,3%
TOTAL Saint-Ferjeux-Rosemont	257	8,8%	516	17,7%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

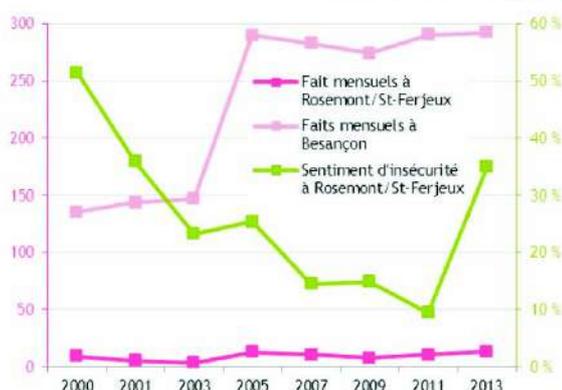
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012.

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Tranquillité publique

Faits et sentiment d'insécurité



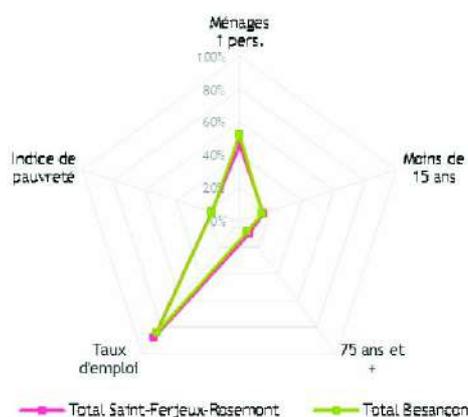
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs



Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

En résumé

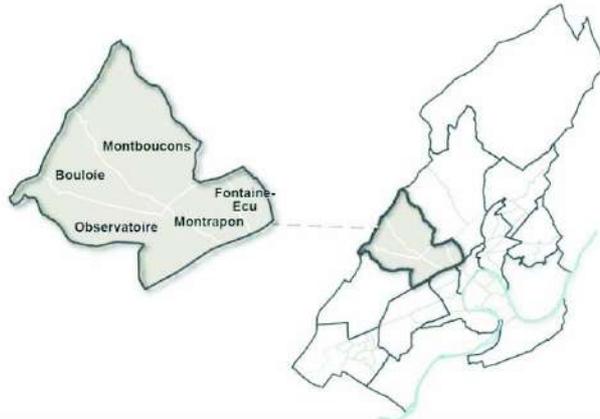
Saint Ferjeux-Rosemont et Centre-Chapelle des Buis sont les seuls quartiers de Besançon qui gagnent en population tout en ne disposant pas de possibilités d'extension urbaine. Cette hausse démographique est toutefois gonflée par le décompte, dans le recensement rénové de la population, des militaires de la caserne implantée dans l'IRIS Risler. Il en ressort d'ailleurs une forte proportion de 15-29 ans et un taux d'emploi élevé.

Quartier vieillissant et populaire avec des secteurs aux fragilités socio-urbaines avérées, les revenus des ménages pour les trois IRIS du quartier sont modestes. L'IRIS Saint-Ferjeux, incluant la Cité Amitié, est celui pour lequel les revenus sont les plus faibles. Le nombre de chômeurs est élevé (230 en 2011). Cet IRIS partage avec celui de Rosemont une pauvreté assez importante : environ 20 % de ménages sous le seuil de pauvreté. L'IRIS Saint-Ferjeux, comme d'autres de Planoise et de Palente, présente des proportions d'ouvriers importantes (23 %). L'IRIS Rosemont se caractérise plutôt par la présence de retraités vivant dans les petites cités du sud du quartier.



Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Quartier Montrapon-Montboucons



► Le périmètre CUCS Montrapon est essentiellement présent sur les IRIS Montrapon et Montboucons, scindés par le Boulevard Churchill. A l'ouest, il recouvre aussi une petite partie des IRIS Bouloie et Observatoire.

► Le périmètre CUCS Fontaine-Ecu, dans sa partie sud du Boulevard Churchill, est incluse en partie dans l'IRIS Fontaine-Ecu. Le reste du périmètre recouvre en partie les IRIS Montjoux et Rue de Vesoul appartenant au quartier Saint Claude-Torclos.

Démographie

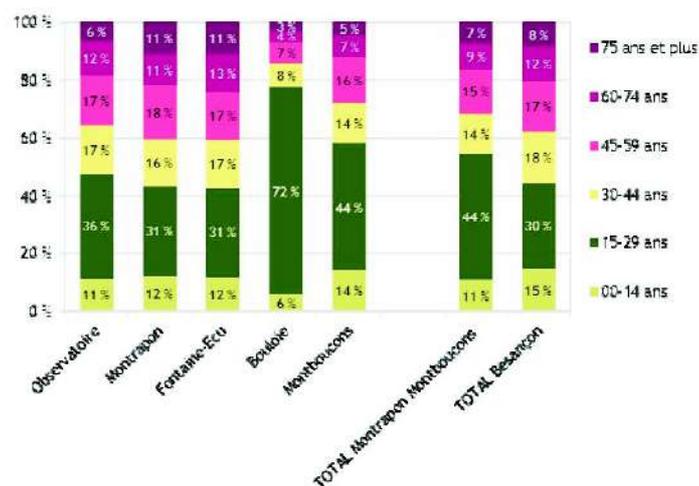
Nombre d'habitants et évolution

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
Observatoire	2 548	2 384	2 858	19,9 %
Montrapon	3 189	3 485	3 239	-7,1 %
Fontaine-Ecu	2 393	2 315	1 944	-16,0 %
Bouloie	2 601	2 915	2 937	0,8 %
Montboucons	1 834	2 270	2 643	16,4 %
TOTAL Montrapon-Montboucons	12 565	13 369	13 621	1,9 %
CUCS - Montrapon	ND	ND	2 759	ND
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

PRECISION : Le nombre d'habitants du périmètre CUCS date de 2006 et s'appuie sur la population des ménages. Il ne comptabilise pas les personnes résidant en collectivité, foyer, internat ou habitation mobile.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010 et 2006 pour le quartier CUCS

Population par classe d'âges



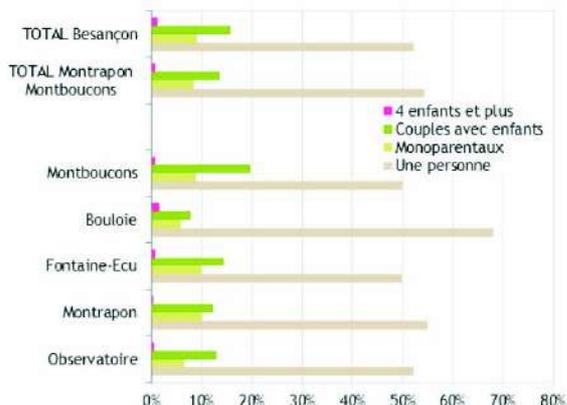
Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Nombre et composition familiale des ménages

	Nombre de ménages
Observatoire	1 487
Montrapon	1 843
Fontaine-Ecu	1 059
Bouloie	939
Montboucons	1 311
TOTAL Montrapon-Montboucons	6 639
TOTAL Besançon	60 619

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

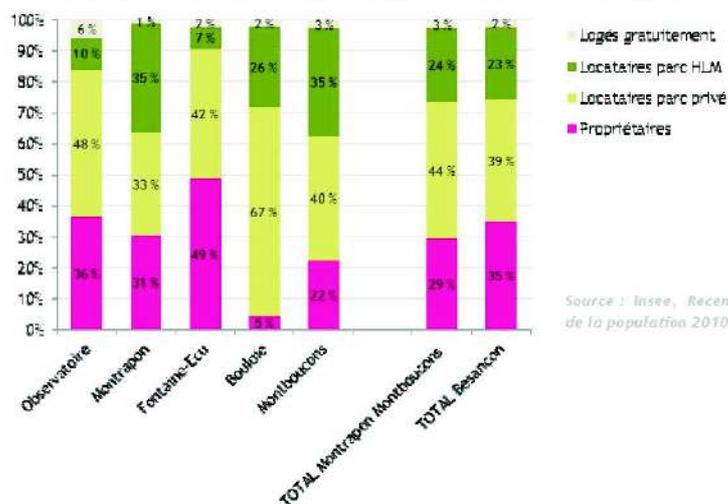
Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarié ou non).

Profession intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré, ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social.

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires

Habitat et cadre de vie

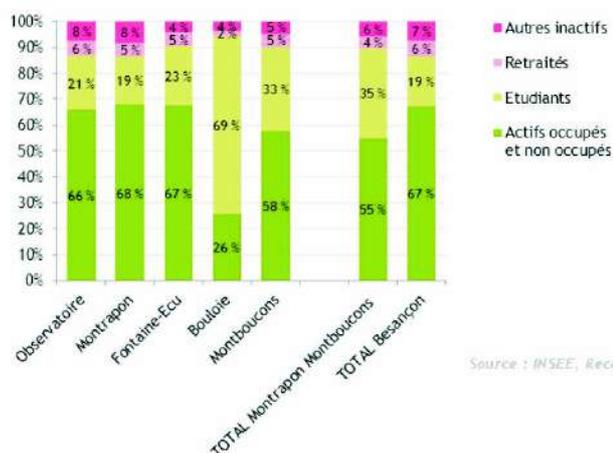
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Activité et accès à l'emploi

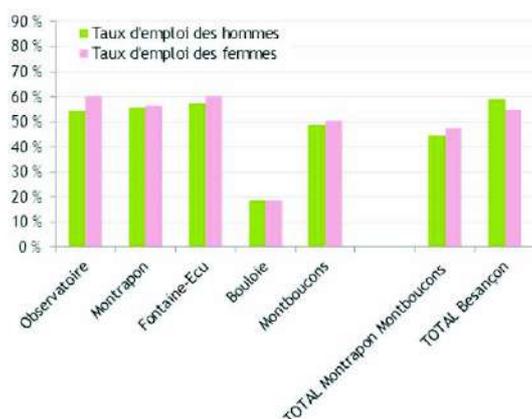
Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
Observatoire	156	108	1,8 %	2,6 %
Montrapon	287	179	2,9 %	2,8 %
Fontaine-Ecu	ND	ND	ND	1,6 %
Bouloie	84	63	1,0 %	1,2 %
Montboucons	186	121	2,0 %	2,2 %
TOTAL Montrapon Montboucons *	713	471	7,7 %	8,8 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

* total du quartier sans l'IRIS Fontaine-Ecu

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

- Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.



Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
Observatoire	82	5,5%	213	14,3%
Montrapon	126	6,8%	259	14,0%
Fontaine-Ecu	34	3,2%	84	7,9%
Bouloie	51	5,4%	123	13,1%
Montboucons	99	7,6%	223	17,0%
TOTAL Montrapon-Montboucons	392	5,9%	902	13,6%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

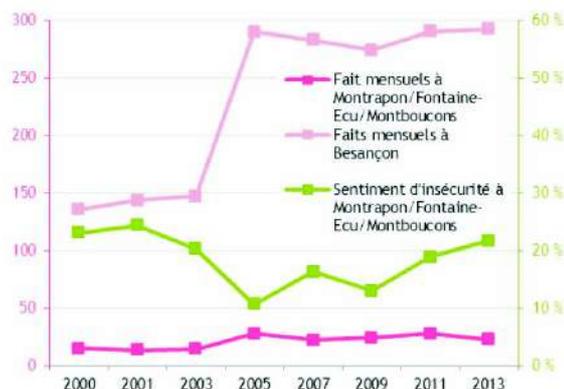
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012.

Tranquillité publique

Faits et sentiment d'insécurité



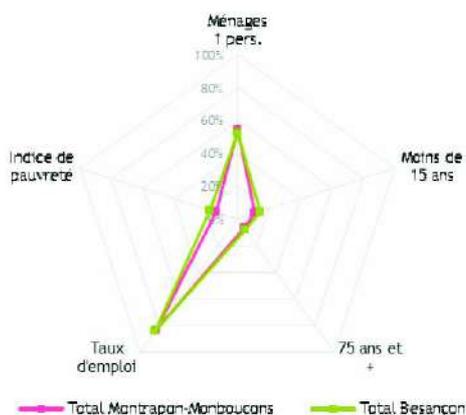
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs



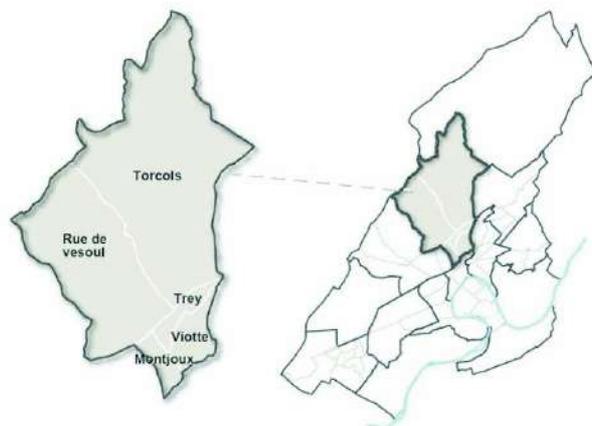
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

En résumé

La population du quartier croît légèrement entre 1999 et 2010. Les IRIS Observatoire et Montboucons sont parmi les gains les plus élevés de la ville. A l'inverse, Fontaine-Ecu connaît une forte baisse. Une déconstruction partielle de la cité du même nom est en cours. Excepté l'IRIS Bouloie fortement occupé par les étudiants, les ménages du quartier disposent généralement de revenus proches de la moyenne bisontine. Seule une frange d'habitants plus pauvres est constatée pour l'IRIS Montboucons (niveaux proches des IRIS Palente et Rosemont). Pour cet IRIS, les revenus des plus pauvres se sont fortement dégradés entre 2007 et 2009. Le nombre de ménages sous le seuil de bas revenus a progressé de 45 % entre 2007 et 2012, soit une augmentation trois fois plus rapide que celle des allocataires CAF toutes prestations confondues sur le même IRIS. Un appauvrissement est constaté dans cet IRIS de classes sociales populaires vieillissantes. Pour autant, l'indice de pauvreté ne dépasse pas la moyenne bisontine.

Globalement, les problèmes d'emploi et de précarité ne se sont pas aggravés dans le quartier mais les indicateurs révèlent des poches de pauvreté dissimulées dans Montrapon-Montboucons.

Quartier Saint-Claude-Torcolds



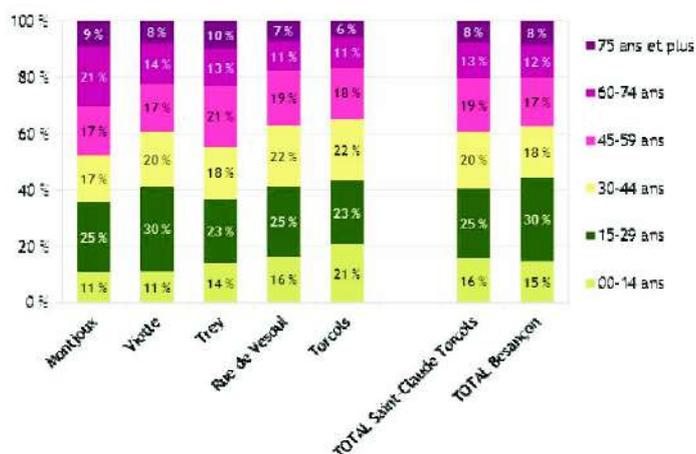
Démographie

Nombre d'habitants et évolution

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
Montjoux	1 831	1 827	1 968	7,7 %
Viotte	2 925	3 112	2 854	-8,3 %
Trey	2 196	2 054	2 008	-2,2 %
Rue de Vesoul	3 715	3 710	4 008	8,0 %
Torcolds	2 101	3 272	4 398	34,4 %
TOTAL Saint-Claude Torcolds	12 768	13 975	15 237	9,0 %
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

Source : INSEE, Recensements de la population

Population par classe d'âges



Source : INSEE, Recensement de la population 2010



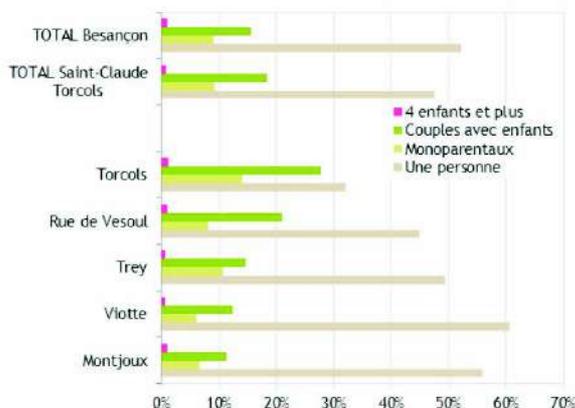
Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Nombre et composition familiale des ménages

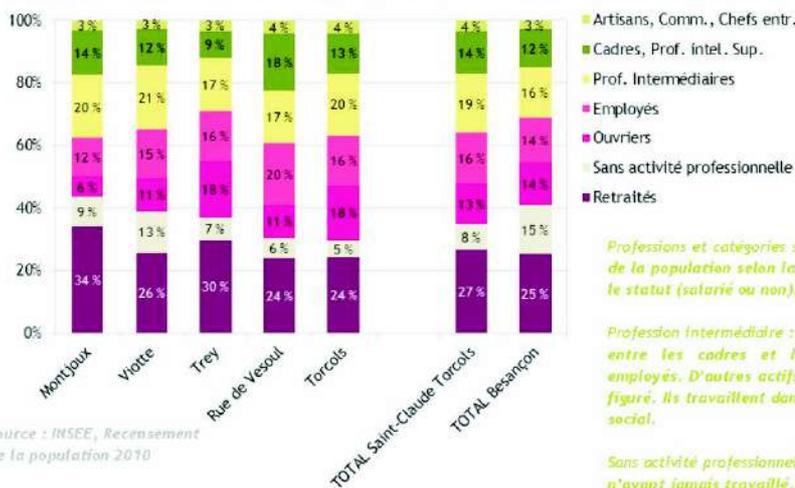
	Nombre de ménages
Montjoux	1 162
Viotte	1 722
Trey	1 103
Rue de Vesoul	2 002
Torcolds	1 872
TOTAL Saint-Claude-Torcolds	7 861
TOTAL Besançon	60 619

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

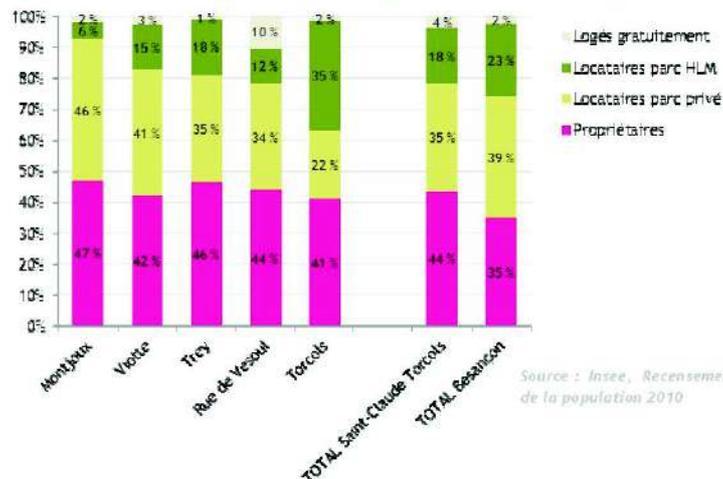
Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarié ou non).

Profession intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social.

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires.

Habitat et cadre de vie

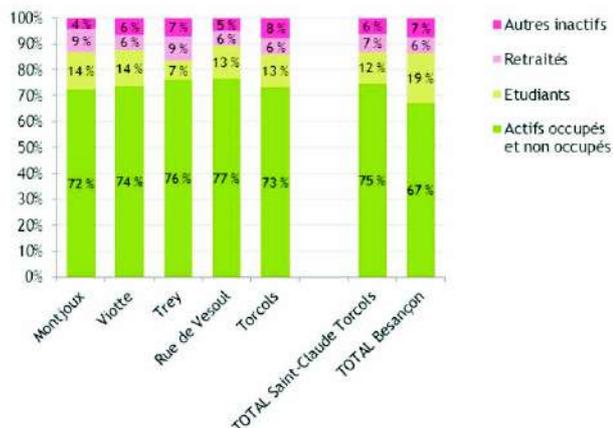
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Activité et accès à l'emploi

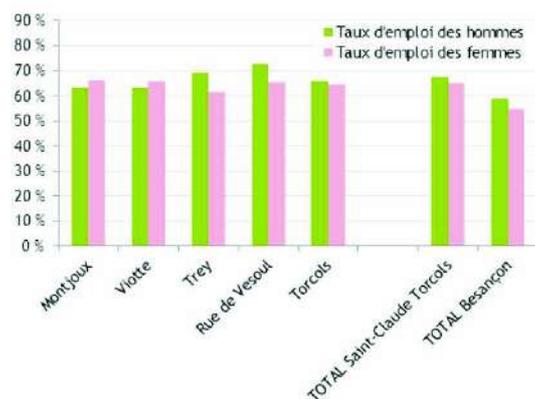
Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
Montjoux	121	73	1,2 %	1,7 %
Viotte	211	129	2,1 %	2,7 %
Trey	128	78	1,3 %	1,9 %
Rue de Vesoul	280	181	2,9 %	3,9 %
Torcals	320	207	3,4 %	4,0 %
TOTAL Saint-Claude Torcals	1 060	668	10,9 %	14,3 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

- Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.
- Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;
 - Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;
 - Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
Montjoux	51	4,4%	125	10,8%
Viotte	100	5,8%	197	11,4%
Trey	67	6,1%	126	11,4%
Rue de Vesoul	119	5,9%	254	12,7%
Torcolds	125	6,7%	264	14,1%
TOTAL Saint-Claude-Torcolds	462	5,9%	966	12,3%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

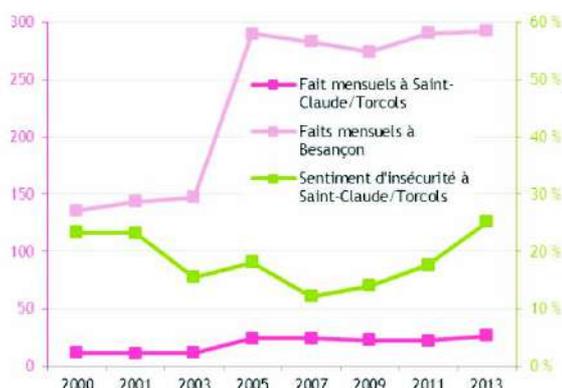
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012.

Tranquillité publique

Faits et sentiment d'insécurité



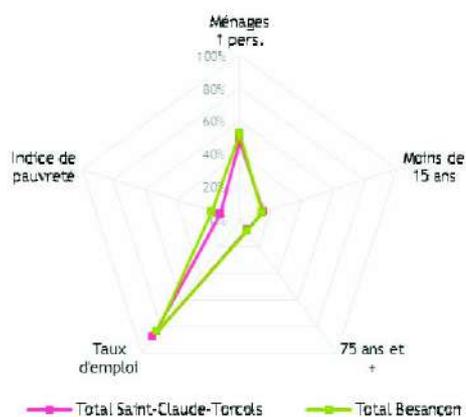
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs



Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

En résumé

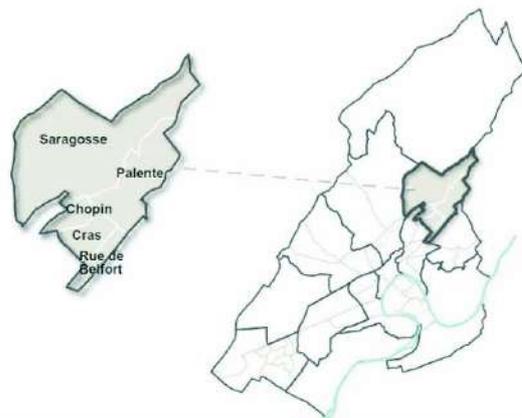
Le quartier est parmi les plus peuplés de Besançon. Combinée à une croissance démographique forte entre 1999 et 2010, cette caractéristique le désigne comme le quartier de Besançon ayant gagné le plus d'habitants (1 250) en 11 ans. Cette croissance provient surtout de l'IRIS Torcolds qui a vu la construction de 650 logements entre 1999 et 2010. A l'inverse, les IRIS Viotte et Trey notamment, perdent en population. Le quartier est très familial, surtout dans ses parties les plus récentes, en bordure de ville. L'IRIS Montjoux, quant à lui, se distingue par une population plus âgée. Celui de Viotte s'illustre par de nombreux ménages d'une seule personne, notamment des étudiants.

Les proportions de ménages au RSA ou sous le seuil de bas revenus sont souvent inférieures à la moyenne de la ville. Elles les dépassent cependant dans l'IRIS Torcolds, respectivement 6,7 % et 14,1 %. Ces taux restent cependant d'un niveau de précarité contenu pour un IRIS dont environ 35 % des résidences principales dépendent du parc locatif social et 14 % des ménages sont monoparentaux.



Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Quartier Palente-Orchamps-Saragosse



► Le périmètre de la ZUS Palente-Orchamps couvre la partie centrale du quartier soit partiellement les IRIS Chopin, Palente et Saragosse.

Démographie

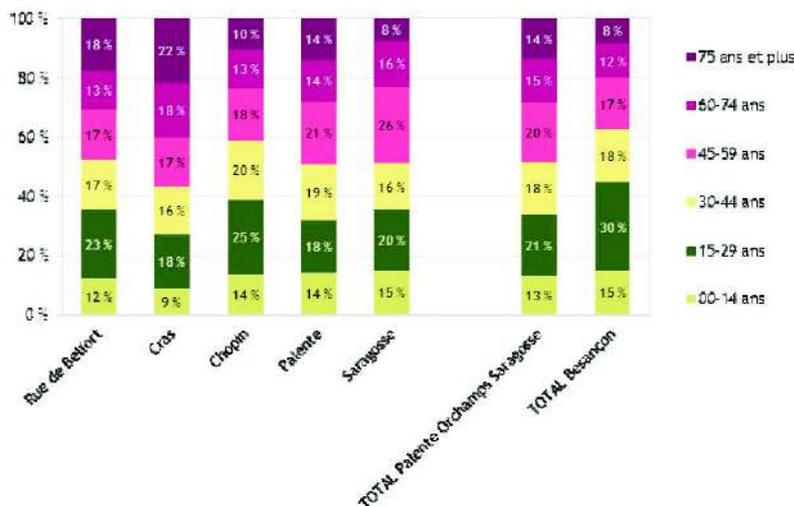
Nombre d'habitants et évolution

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
Rue de Belfort	2 031	2 167	2 049	-5,4 %
Cras	1 881	1 741	1 585	-8,9 %
Chopin	2 723	2 518	1 988	-21,0 %
Palente	3 200	2 959	2 567	-13,3 %
Saragosse	2 512	2 725	2 548	-6,5 %
TOTAL Palente Orchamps Saragosse	12 347	12 110	10 738	-11,3 %
ZUS de Palente Orchamps	ND	ND	2 665	ND
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

PRECISION : Le nombre d'habitants de la ZUS date de 2006 et s'appuie sur la population des ménages. Il ne comptabilise pas les personnes résidant en collectivité, foyer, internat ou habitation mobile.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010 et 2006 pour la ZUS

Population par classe d'âges



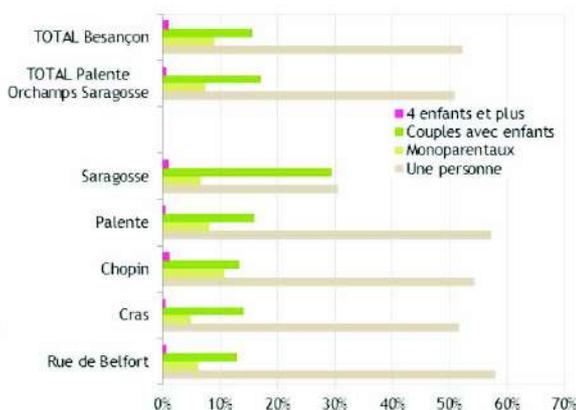
Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Nombre et composition familiale des ménages

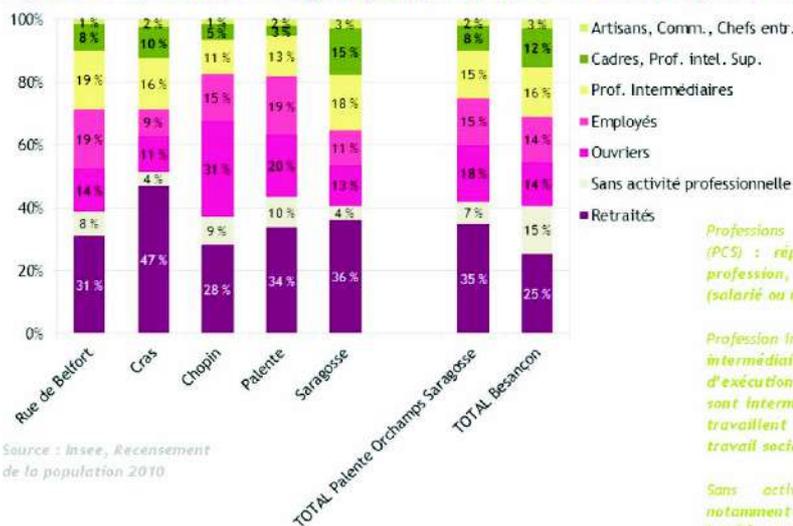
	Nombre de ménages
Rue de Belfort	1 167
Cras	901
Chopin	1 110
Palente	1 462
Saragosse	1 081
TOTAL Palente-Orchamps-Saragosse	5 721
ZUS de Palente Orchamps	1 382
TOTAL Besançon	60 619

Source : INSEE, Recensement de la population 2010 et 2006 pour la ZUS

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



Source : Insee, Recensement de la population 2010

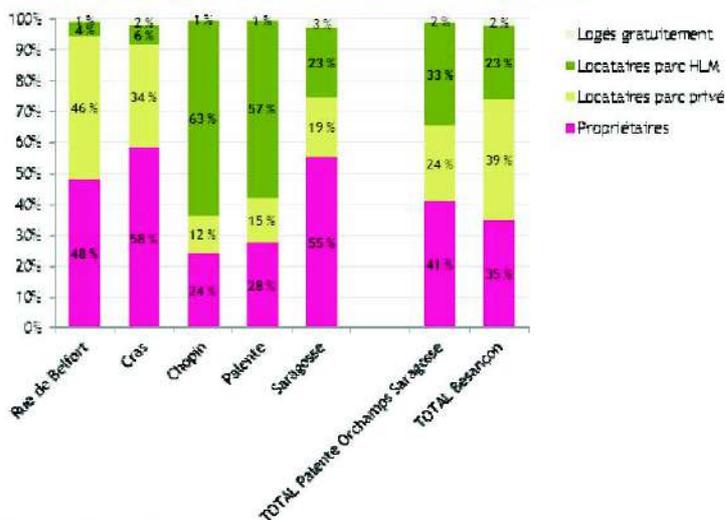
Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarie ou non).

Profession Intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social.

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires

Habitat et cadre de vie

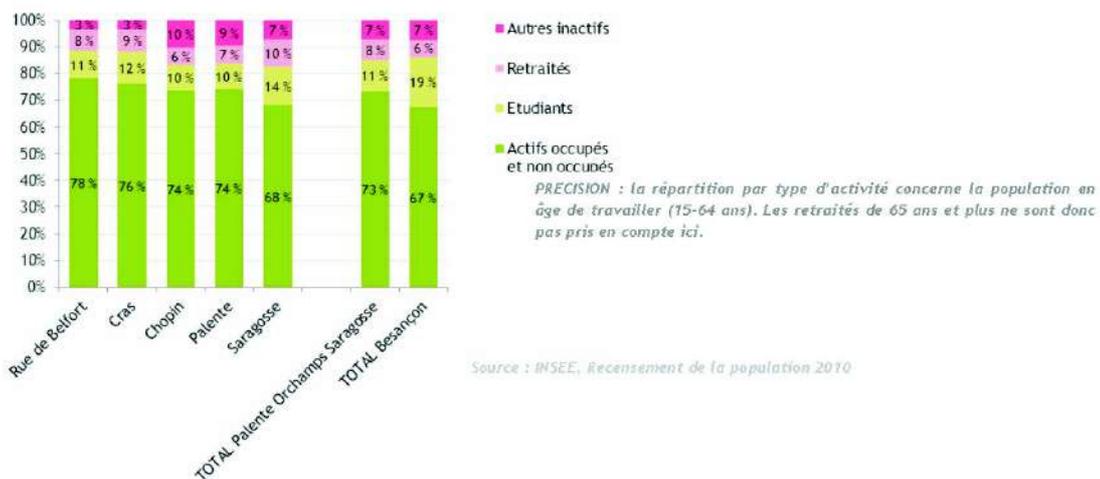
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

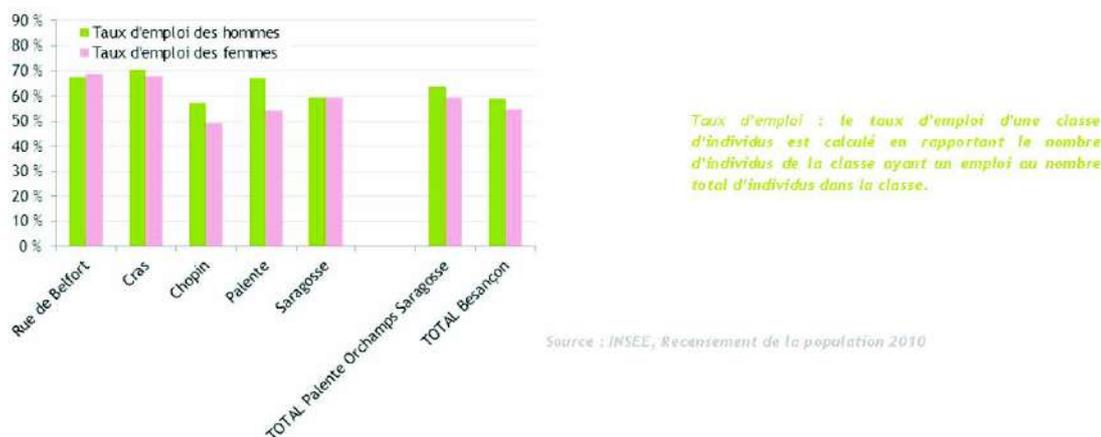
Activité et accès à l'emploi

Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
Rue de Belfort	119	73	1,2 %	1,8 %
Cras	83	46	0,7 %	1,3 %
Chopin	308	213	3,5 %	1,8 %
Palente	293	207	3,4 %	2,2 %
Saragosse	163	109	1,8 %	2,2 %
TOTAL Palente Orchamps Saragosse	966	648	10,5 %	9,2 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

- Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
Rue de Belfort	70	6,0%	132	11,3%
Cras	28	3,1%	63	7,0%
Chopin	208	18,7%	343	30,9%
Palente	165	11,3%	306	20,9%
Saragosse	33	3,1%	70	6,5%
TOTAL Palente-Orchamps-Saragosse	504	8,8%	914	16,0%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

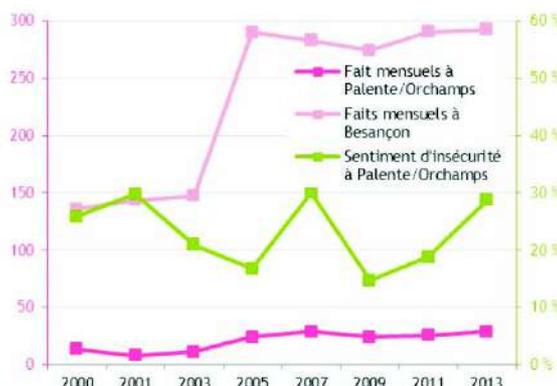
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensements de la population 2010

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012.

Tranquillité publique

Faits et sentiment d'insécurité



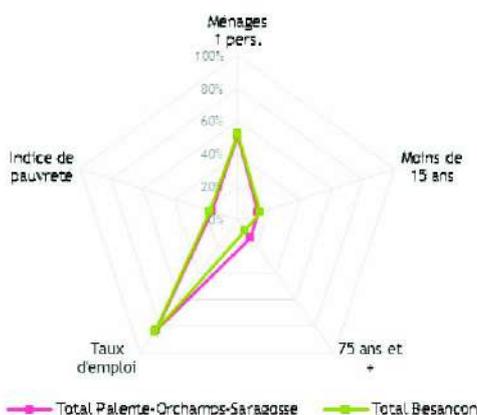
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs



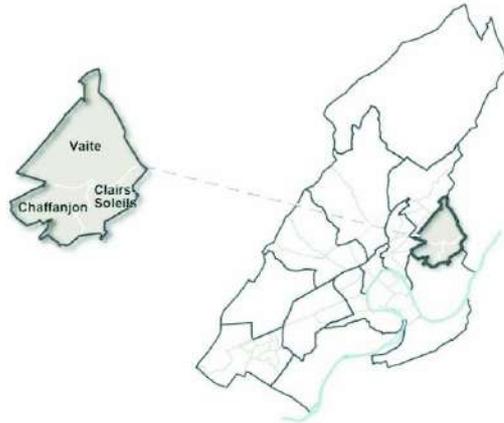
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

En résumé

Le quartier a perdu près d'un habitant sur dix entre 1999 et 2010. Cette diminution est la résultante d'une population en moyenne plus âgée. Hormis Saragosse, les revenus sont modestes dans le quartier, voire faibles à Chopin et Palente.

Beaucoup de retraités sont installés à Palente-Orchamps-Saragosse. Ils représentent jusqu'à 47 % des ménages à Cras. Aussi, dans le quartier, plus d'un ménage sur deux ne compte-t-il qu'une seule personne. Chopin se distingue par la présence importante d'ouvriers. C'est aussi l'IRIS pour lequel les signes de fragilités sociales sont les plus marqués : 19 % de ménages allocataires du RSA et un indice de pauvreté de 31 % (soit des niveaux proches des IRIS Clairs-Soleils ou Grette). L'IRIS Palente présente aussi une pauvreté importante avec un indice de 20 %. Il est de surcroît sous-évalué car ne tenant pas compte des personnes de plus de 75 ans qui représentent 14 % de la population de l'IRIS.

Quartier Vaîte-Clairs-soleils



► Le périmètre de la ZUS Clairs Soleils couvre la partie est du quartier soit partiellement les IRIS Clairs Soleils et Vaîte. La ZUS, dans sa partie sud appelée les Vareilles, se poursuit avec quelques immeubles sur le quartier Bregille.

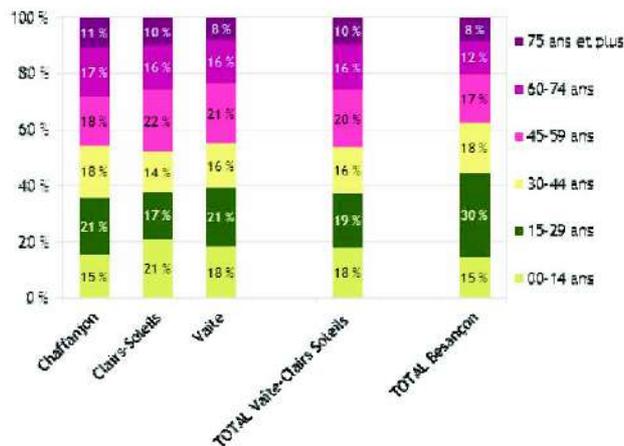
Démographie

Nombre d'habitants et évolution

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
Chaffanjon	2 071	2 002	1 942	-3,0 %
Clairs-Soleils	2 267	2 116	1 666	-21,3 %
Vaîte	2 046	1 947	1 374	-29,4 %
TOTAL Vaîte-Clairs Soleils	6 384	6 065	4 982	-17,9 %
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

Source : INSEE, Recensements de la population

Population par classe d'âges



Source : INSEE, Recensement de la population 2010



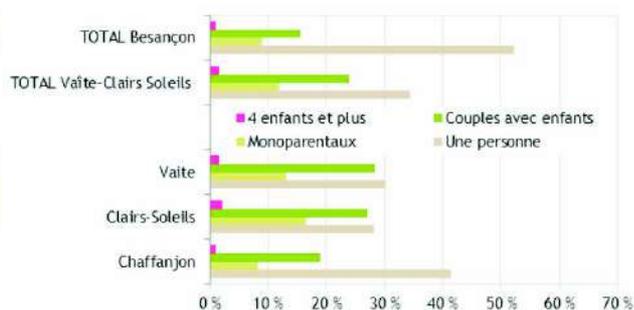
Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

Nombre et composition familiale des ménages

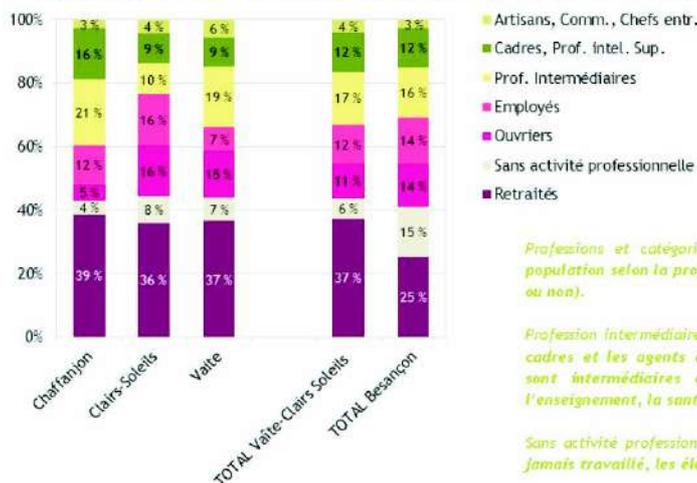
	Nombre de ménages
Chaffanjon	964
Clairs-Soleils	693
Vaite	575
TOTAL Vaite-Clairs-Soleils	2 233
TOTAL Besançon	60 619

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarie ou non).

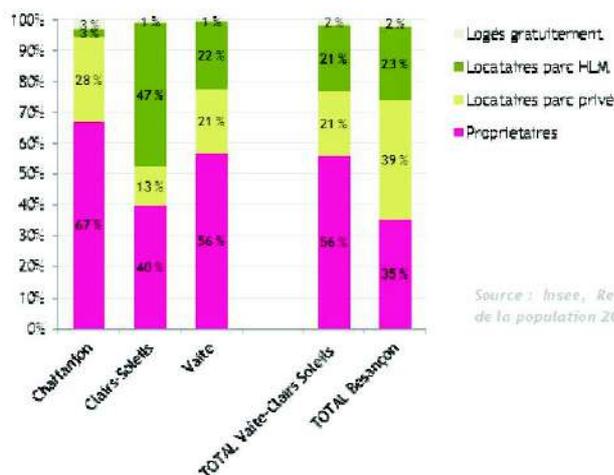
Profession intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social.

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Habitat et cadre de vie

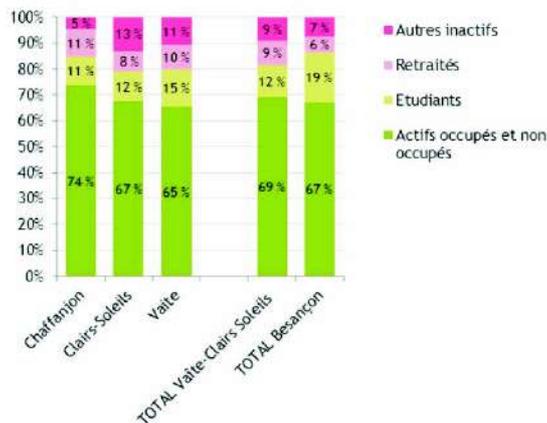
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Activité et accès à l'emploi

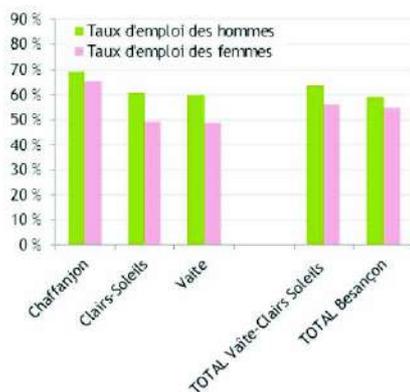
Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
Chaffanjon	125	79	1,3 %	1,7 %
Clairs-Soleils	202	141	2,3 %	1,2 %
Vaite	90	63	1,0 %	1,1 %
TOTAL Vaite-Clairs Soleils	417	283	4,6 %	3,9 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

- Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.
- Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;
 - Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;
 - Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
Chaffanjon	53	5,5%	96	10,0%
Clairs-Soleils	142	20,5%	253	36,5%
Vaite	76	13,2%	157	27,3%
TOTAL Vaite-Clairs-Soleils	271	12,1%	506	22,7%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

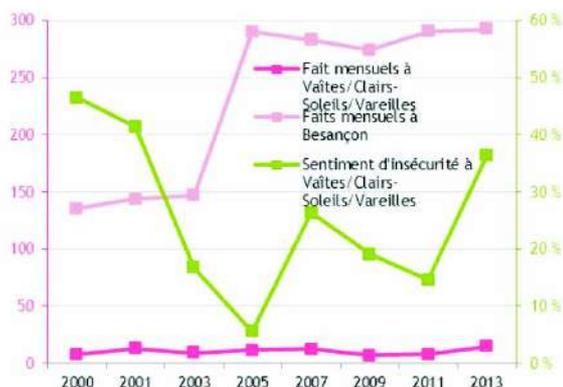
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensements de la population 2010

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012.

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Tranquillité publique

Faits et sentiments d'insécurité



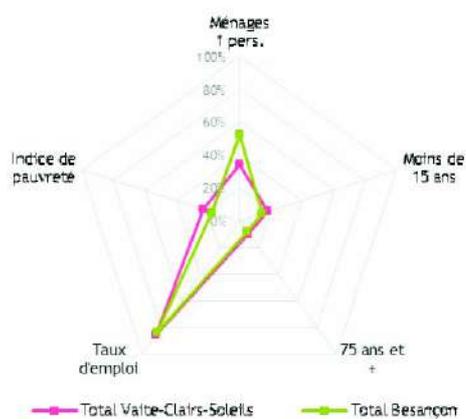
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs



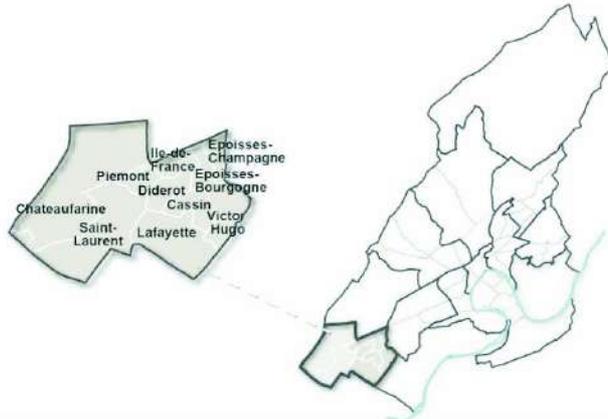
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

En résumé

Une population plutôt aisée et âgée réside dans ce secteur de la ville. Plus d'un tiers des ménages du quartier est constitué d'au moins un retraité. Mais les ensembles d'habitat social du quartier (les Clairs-Soleils et les Vareilles) sont en rupture. Cet état de fait est très mesurable pour l'IRIS Clairs-Soleils. La population est plus jeune, les ménages plus grands et surtout plus précarisés. La proportion de ménages d'ouvriers et d'employés est élevée. Cet IRIS se caractérise tout particulièrement par une sur-représentation du chômage.

A l'inverse, l'IRIS Vaïte, beaucoup moins concerné par des difficultés socio-économiques telles que peut les rencontrer l'IRIS Clairs-Soleils, a vu les revenus de ses habitants les plus riches augmenter sensiblement entre 2007 et 2009. L'analyse des allocations CAF de 2006 à 2012 démontre aussi un enrichissement : les ménages à bas revenus ont diminué de 10% dans cet IRIS tandis que les ménages allocataires, toutes prestations confondues, ont cru de 15%. En ce qui concerne l'iris Clairs-Soleils, il est encore trop tôt pour déterminer si la rénovation urbaine aura permis d'amoinrir le creusement des inégalités à l'œuvre au sein du quartier.

Quartier Planoise-Châteaufarine



► Le périmètre de la ZUS de Planoise couvre une grande partie du quartier à l'exception d'une partie de l'IRIS Victor Hugo et des IRIS Saint Laurent, Lafayette et Châteaufarine.

► En raison d'effectifs réduits, les données pour les IRIS Lafayette et Châteaufarine ne sont pas toujours disponibles ou exploitables.

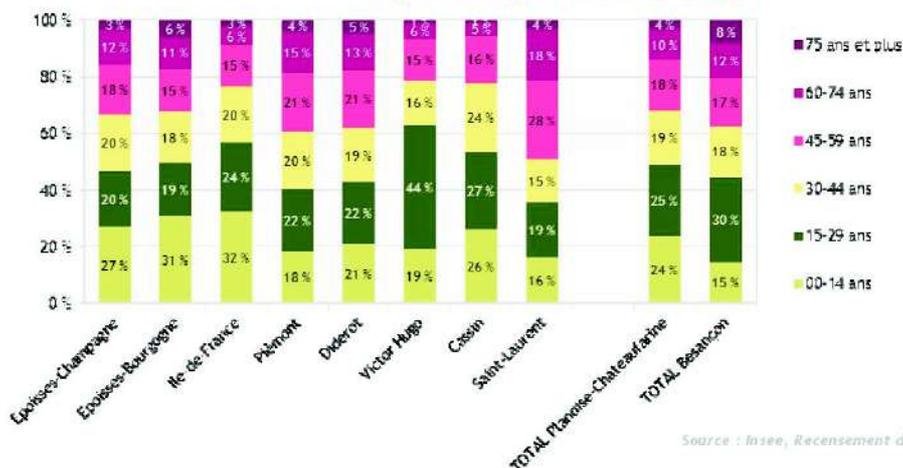
Démographie

Nombre d'habitants et évolution

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
Epoisses-Champagne	1 959	1 868	1 562	-16,4 %
Epoisses-Bourgogne	2 741	2 418	2 280	-5,7 %
Ile-de-France	3 304	2 621	2 621	0,0 %
Piemont	3 446	3 169	2 863	-9,6 %
Diderot	3 510	3 241	2 283	-29,6 %
Victor Hugo	1 555	1 782	2 040	14,5 %
Cassin	2 224	2 588	2 569	-0,7 %
Lafayette	0	73	20	///
Saint-Laurent	1 091	1 672	1 696	1,4 %
Châteaufarine	113	99	315	///
TOTAL Planoise-Châteaufarine	19 943	19 531	18 249	-6,6 %
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

Source : INSEE, Recensements de la population

Population par classe d'âges



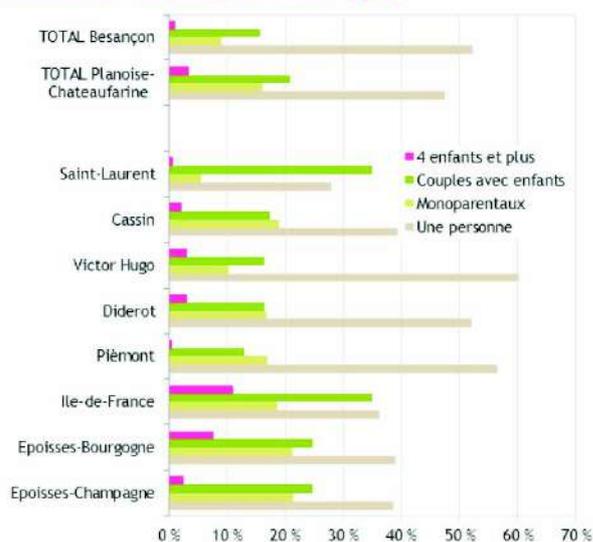
Source : Insee, Recensement de la population 2010

Nombre et composition familiale des ménages

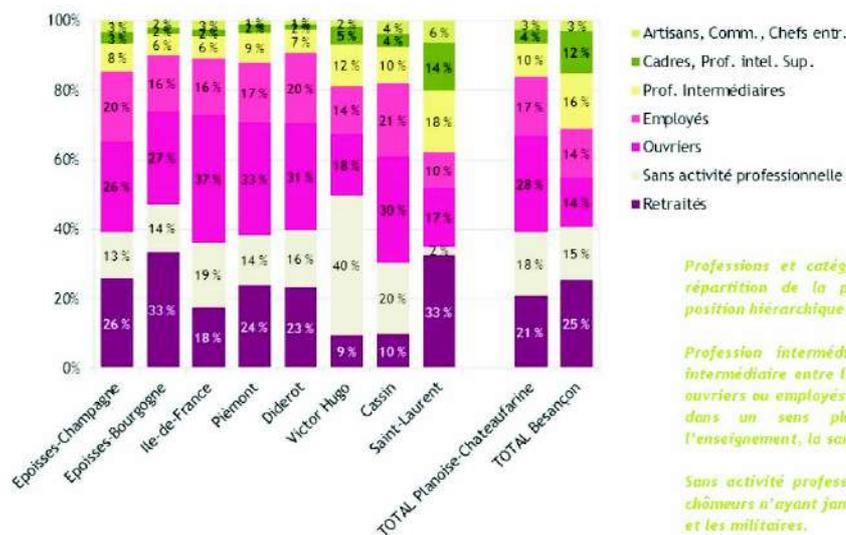
	Nombre de ménages
Epoisses-Champagne	640
Epoisses-Bourgogne	885
Ile-de-France	882
Piémont	1 627
Diderot	1 146
Victor Hugo	1 027
Cassin	1 201
Lafayette	///
Saint-Laurent	705
Chateaufarine	187
TOTAL Planoise-Chateaufarine	8 299
TOTAL Besançon	60 619

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarie ou non).

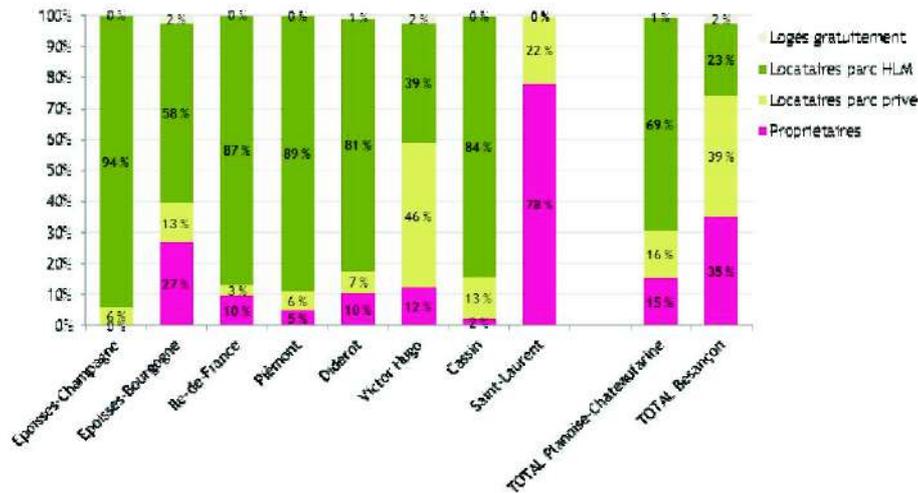
Profession intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social.

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Habitat et cadre de vie

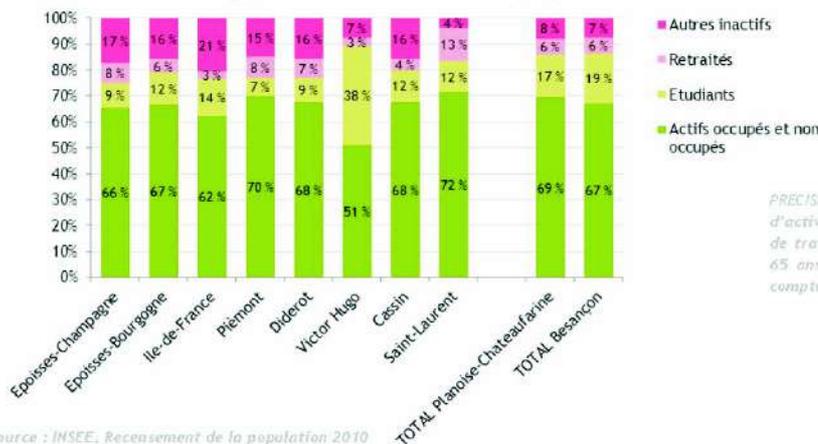
Résidences principales par statut d'occupation



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Activité et accès à l'emploi

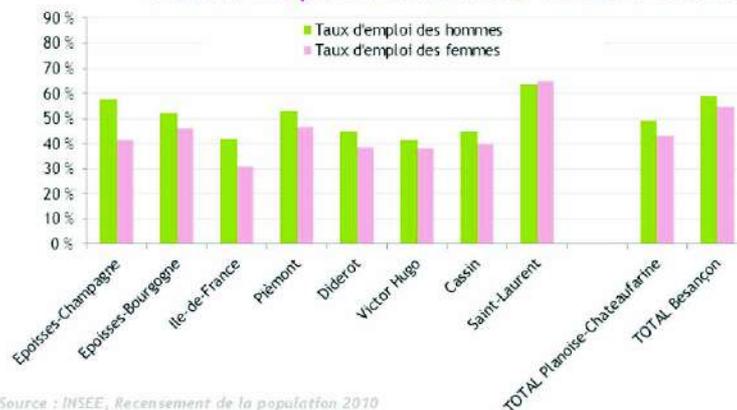
Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
Epoisses-Champagne	213	148	2,4 %	1,2 %
Epoisses-Bourgogne	280	195	3,2 %	1,5 %
Ile-de-France	312	221	3,6 %	1,8 %
Piémont	462	331	5,4 %	2,5 %
Diderot	405	290	4,7 %	1,9 %
Victor Hugo	180	114	1,9 %	1,5 %
Cassin	382	291	4,7 %	2,2 %
Saint-Laurent	104	76	1,2 %	1,6 %
TOTAL Planoise-Chateaufarine	2 384	1 692	27,5 %	14,5 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

- *Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;*
- *Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;*
- *Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.*

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
Epoisses-Champagne	151	23,6%	243	38,0%
Epoisses-Bourgogne	199	22,5%	344	38,9%
Ile-de-France	273	30,9%	432	49,0%
Piémont	373	22,9%	605	37,2%
Diderot	304	26,5%	502	43,8%
Victor Hugo	103	10,0%	196	19,1%
Cassin	267	22,2%	486	40,5%
Saint-Laurent	36	5,1%	78	11,1%
Chateaufarine	17	9,1%	54	28,8%
TOTAL Planoise-Chateaufarine*	1 723	20,8%	2 940	35,4%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

Source : CAF 2012 et INSEE, Recensements de la population 2010

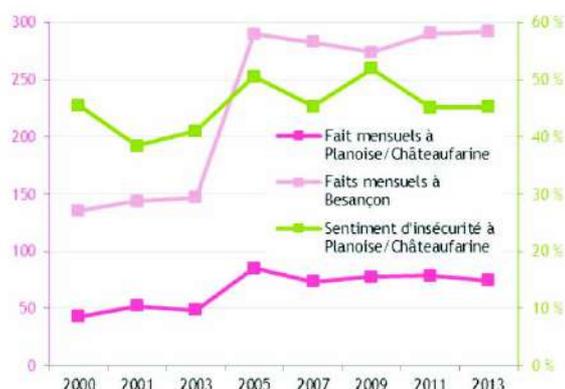
* total du quartier sans l'IRIS Lafayette

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012.

Tranquillité publique

Faits et sentiment d'insécurité



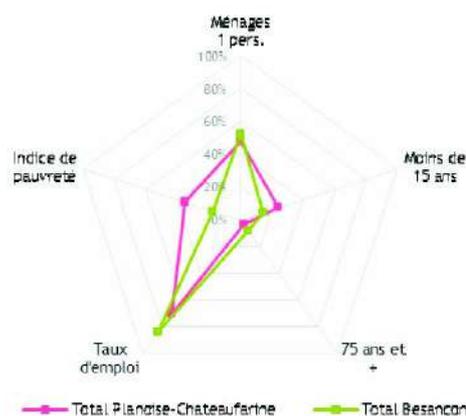
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? ».

PRÉCISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs



Source : CAF 2012 et INSEE, Recensement de la population 2010

En résumé

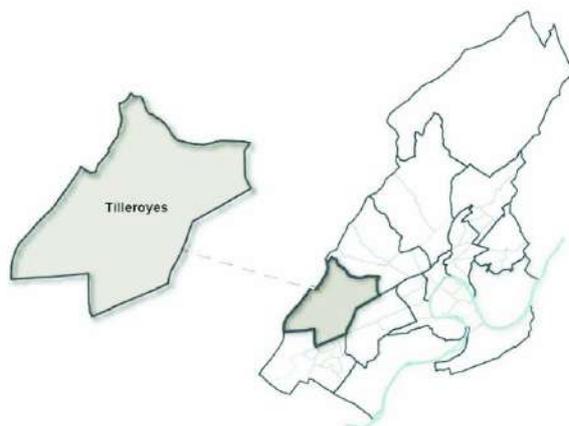
Planoise perd des habitants sous l'effet de la rénovation urbaine (IRIS Diderot essentiellement). Cependant des constructions de logements en périphérie du quartier (IRIS Victor Hugo et Châteaufarine incluant les Hauts du Chazal) amènent de nouveaux habitants.

Le quartier est très jeune avec notamment beaucoup d'enfants (> 25 % de la population) dans le "vieux Planois" (IRIS Epoisses Champagne et Bourgogne, Ile-de-France, Cassin). Les secteurs plus récents (IRIS Piémont, Diderot et Victor Hugo) présentent une plus grande diversité d'habitat en mixant davantage les statuts d'occupation (HLM/privé) et les tailles de logements. Aussi ces secteurs comptent-ils moins d'enfants et plus de personnes plus âgées et/ou vivant seules.

Les revenus des habitants sont très bas et une partie d'entre eux vit dans une forte pauvreté. La ZUS de Planoise fait partie des 25 % des ZUS les plus pauvres de France. Certains IRIS de Planoise présentent des parts de ménages monoparentaux ou de 4 enfants et plus très élevées, avec une majorité d'enfants vivant sous le seuil de bas revenus. Planoise comptabilise environ 3 300 enfants dans cette situation en 2012. L'éloignement de l'emploi est massif et durable. En parallèle, la part de ménages allocataires du RSA atteint 21 % à Planoise contre 9 % pour l'ensemble de Besançon.

Tous les indicateurs démontrent la forte fragilité sociale du quartier de Planoise dans son ensemble. Seuls certains secteurs des Clairs-Soleils et la Cité Brûlard partagent des niveaux comparables dans la ville. Pour ces trois quartiers, les écarts continuent de se creuser. Les revenus des habitants ont baissé entre 2007 et 2009 tandis qu'ils progressaient pour l'ensemble de la ville. A Planoise, la crise semble avoir surtout dégradé la situation des plus pauvres. Entre 2007 et 2012, les taux de ménages sous le seuil des bas revenus a stagné à Planoise.

Quartier Tilleroyes



Démographie

Nombre d'habitants et évolution

	Nombre d'habitants en 1990	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2010	Evolution 1999-2010
TOTAL Tilleroyes	669	1 342	1 974	47,1 %
TOTAL Besançon	113 835	117 691	116 914	-0,7 %

Source : INSEE, Recensements de la population

Population par classe d'âges



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Nombre et composition familiale des ménages

	Nombre de ménages
TOTAL Tilleroyes	662
TOTAL Besançon	60 619

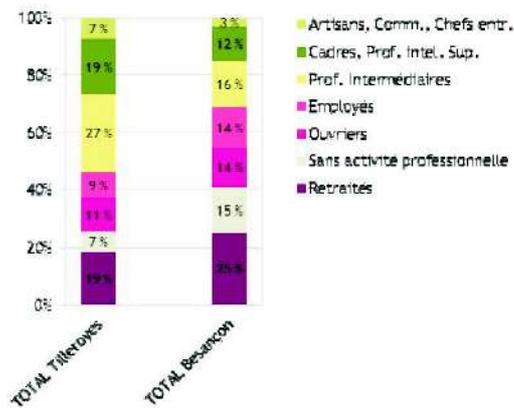
Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Répartition des ménages par profession et catégorie socio-professionnelle



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

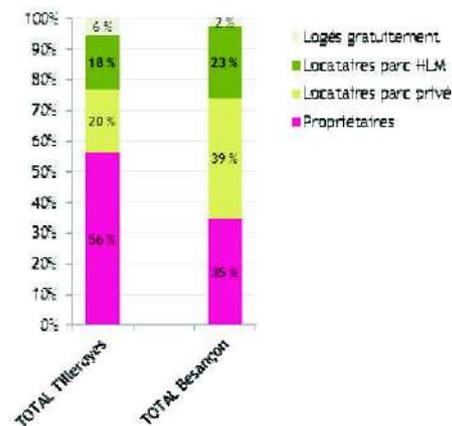
Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) : répartition de la population selon la profession, la position hiérarchique et le statut (salarie ou non).

Profession intermédiaire : correspond à la position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. D'autres actifs sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social.

Sans activité professionnelle : comprend notamment les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les élèves et étudiants et les militaires

Habitat et cadre de vie

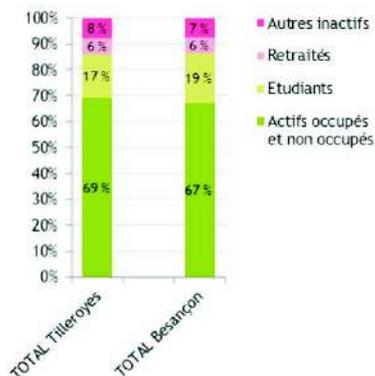
Résidences principales par statut d'occupation



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Activité et accès à l'emploi

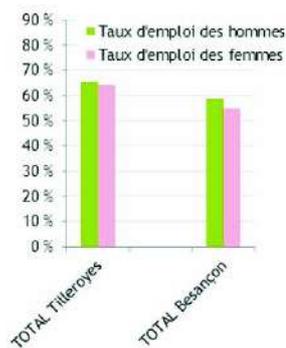
Type d'activité de la population de 15 à 64 ans



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

PRECISION : la répartition par type d'activité concerne la population en âge de travailler (15-64 ans). Les retraités de 65 ans et plus ne sont donc pas pris en compte ici.

Taux d'emploi des hommes et des femmes de 15 à 64 ans



Source : INSEE, Recensement de la population 2010

Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois

	Nombre de DEFM (cat A,B,C)	Nombre de DEFM (cat A)	Poids dans la ville	
			en nombre de DEFM	en nombre d'actifs
TOTAL Tilleroyes	111	77	1,3 %	1,7 %
TOTAL Besançon	9 165	6 154	///	///

Source : INSEE - Pôle Emploi 2011

Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) : les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

- Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité et tenus d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie B : personnes ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi ;
- Catégorie C : personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du dernier mois et tenues d'être en recherche active d'emploi.

Niveau de vie et pauvreté

Revenu de Solidarité Active et Indice de pauvreté

	RSA		Bas revenus	
	Ménages allocataires	Part estimée parmi les ménages	Ménages allocataires à bas revenus	Part estimée parmi les ménages
TOTAL Tilleroyes	41	6,2%	120	18,1%
TOTAL Besançon	5 322	8,8 %	10 413	17,2%

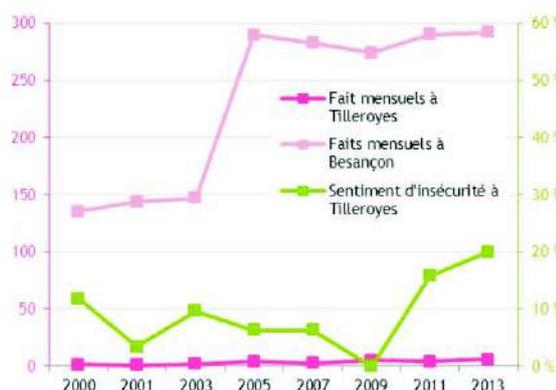
Source : CAF 2012 et INSEE, Recensements de la population 2010

Allocataires sous le seuil à bas revenus : ménage allocataire de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dont les revenus mensuels par unité de consommation sont inférieurs à 1 001 € en 2012.

PRECISION : L'indice de pauvreté s'appuie ici sur la notion de bas revenu de la CAF qui exclut les étudiants et les personnes de 65 ans ou plus.

Tranquillité publique

Faits et sentiments d'insécurité



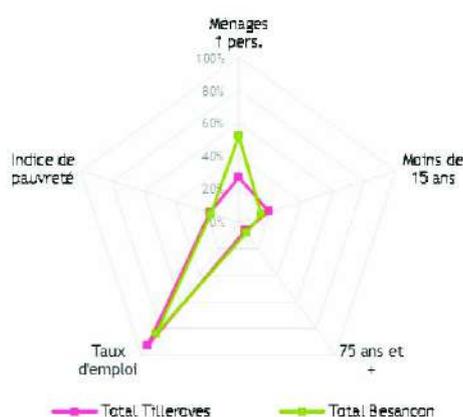
Sentiment d'insécurité : dans les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité, cela correspond aux réponses négatives résultant de la question « dans votre vie quotidienne, vous sentez-vous en sécurité dans le quartier où vous résidez ? »

PRECISION : à partir de 2004 les cambriolages ont été recensés dans les faits enregistrés de l'observatoire de la sécurité.

Sources : Ville de Besançon, Observatoire de la sécurité de Besançon et Enquête sur le sentiment d'insécurité

Synthèse

Le quartier en 5 indicateurs



Source : Caf 2012/ INSEE, Recensement de la population 2010

En résumé

Le quartier a connu un essor démographique considérable entre 1999 et 2010. Environ 300 logements sont sortis de terre entre 1999 et 2010. Le quartier constituait alors l'un des secteurs constructibles les plus actifs de Besançon.

Les Tilleroyes est un quartier très familial. Plus d'un tiers des ménages se compose d'un couple avec enfant(s). On peut noter également le taux élevé de monoparentalité.

Les catégories socio-professionnelles supérieures des habitants expliquent des niveaux de revenus parmi les plus confortables de la ville.

Les trois parcs de logements (propriété, location privée et publique) sont présents de façon équilibrée. Les indicateurs liés au chômage ou à la précarité ne suscitent pas de vigilance socio-urbaine particulière. Seule peut-être retenue une part de ménages à bas revenus légèrement au-dessus de la moyenne bisontine.



Indicateurs extraits de l'Observatoire Socio-Urbain
Conception et réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon

DEFINITIONS

Allocataires CAF sous le seuil de bas revenus (source : Fichiers CAF)

Il s'agit des allocataires de la population de référence dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus. Ce dernier est égal à 60 % de la médiane. En 2011, il était de 982 € mensuels par unité de consommation.

La population de référence RUC comprend les allocataires CAF, hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée. Le revenu par unité de consommation (RUC) rapporte le revenu disponible (revenu + prestations) des allocataires au nombre d'unités de consommation selon le décompte suivant :

- 1 pour l'allocataire,
- 0,5 par adulte et enfant de 14 ans ou plus,
- 0,3 par enfant de moins de 14 ans,
- On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) concerne toute personne âgée de 60 ans et plus se trouvant en situation de perte d'autonomie. Le degré de perte d'autonomie est évalué par une équipe médico-sociale au moyen d'une grille nationale : «Autonomie gérontologie-groupe iso-ressources» (AGGIR).

Seules les personnes classées en GIR 1, 2, 3 et 4 à l'issue de l'évaluation faite au moyen de la grille AGGIR peuvent bénéficier de l'APA à domicile et en établissement.

Bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Cette allocation est destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé. Pour qu'une personne qui assume la charge d'un enfant handicapé puisse bénéficier de l'AEEH, l'enfant handicapé doit être âgé de moins de 20 ans et son incapacité au moins égale à 80 %. Sous certaines conditions, cette allocation peut être allouée pour des enfants qui une incapacité comprise entre 50 et 79 %.

Catégories A, B et C de demandeurs d'emploi

Il s'agit des demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- Catégorie A : sans emploi,
- Catégorie B : ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois),
- Catégorie C : ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

Rapport interdécile (source : Fichiers fiscaux)

Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Il est calculé en rapportant le revenu moyen des 10 % des ménages les plus riches au revenu moyen des 10 % des ménages les plus pauvres.

Revenu fiscal (source : Fichiers fiscaux)

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA). Le revenu fiscal est ventilé en quatre grandes catégories : les revenus salariaux ; les revenus des professions non salariées (bénéfices) ; les pensions, retraites et rentes ; les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine). Le revenu fiscal est exprimé suivant trois niveaux d'observation : l'unité de consommation, le ménage, ou la personne.

Revenu médian (source : Fichiers fiscaux)

La médiane du revenu fiscal par ménage partage les ménages fiscaux en deux groupes : la moitié des ménages déclare un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus au sein d'une zone.

«**M. LE MAIRE** : Madame la Première Adjointe je vous passe maintenant la parole pour ce point très important.

Mme Danielle DARD : Merci Monsieur le Maire. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je rappellerai que le Conseil Général est le chef de file de l'action sociale. Le CCAS n'en est qu'un acteur parmi d'autres. Le CCAS n'a que trois obligations légales : les domiciliations, l'instruction des aides légales, l'Analyse des Besoins Sociaux. Cette Analyse des Besoins Sociaux ou ABS, plus exactement Analyse partagée des Besoins Sociaux est donc, depuis un décret de 1995, une obligation qui est faite au CCAS. Je préciserai même qu'elle est partagée, non seulement dans sa rédaction mais aussi dans sa diffusion. Elle a été présentée au Conseil d'Administration du CCAS le 16 septembre, elle a fait l'objet d'une présentation allégée en Commission 2 le 5 septembre, une présentation synthétique au Conseil Municipal de ce soir et elle sera restituée aux partenaires en novembre. Cette ABS vise à éclairer annuellement le Conseil d'Administration du CCAS sur les besoins des populations les plus fragiles. A Besançon et c'est un fait relativement peu fréquent en France, elle est présentée en Conseil Municipal afin que tous ses membres bénéficient, en toute transparence, de ces éléments d'information, ceci pour une meilleure perception de la ville et dans un souci de connaissance plus fine du territoire.

J'ai souhaité dire ce qu'est l'ABS. C'est donc une analyse, une observation à un niveau communal, à partir d'éléments objectifs et statistiques d'une part et du point de vue des acteurs et des partenaires d'autre part. C'est en cela que l'ABS est partagée. Il est rappelé qu'il s'agit d'une approche des réalités sociales et pas d'une vérité absolue généralisée à tous. C'est aussi un éclairage sur les évolutions et une échelle pour se positionner à un niveau local, voire même par rapport à des villes de même importance, par rapport à des problèmes de plus grande ampleur. Ce que n'est pas l'ABS, ce n'est pas un recensement des problèmes auxquels la Ville et son CCAS seraient censés apporter, seuls, une réponse. La base ce n'est pas non plus la base exclusive des actions menées par le CCAS.

Les principales caractéristiques de la population bisontine : l'évolution démographique de Besançon est similaire à celle des métropoles régionales. Néanmoins Besançon se compose toujours d'une population jeune par rapport aux villes comparables. 23,6 % de sa population a moins de 20 ans. Même si, comme pour les autres villes de strate comparable cette tranche d'âge diminue, celle concernant les 45 ans et plus est en nette augmentation.

Les besoins sociaux ont évolué ces dernières années dans un contexte socio économique européen particulièrement défavorable aux plus fragiles et ce, depuis 2008. A Besançon nous pouvons appréhender la précarité à travers diverses données et plus spécifiquement la part des ménages bisontins vivant au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations. Celle-ci a augmenté de 11 % entre 2009 et 2010, notamment en lien avec une modification du monde du travail et une hausse du coût de la vie. On observe depuis quelques années une nouvelle forme de pauvreté qui touche les salariés, ceux que l'on appelle les travailleurs pauvres et depuis peu, une installation dans le temps de la précarité, et ce, sur fond de développement des inégalités puisque seul le revenu moyen des 10 % les plus pauvres a diminué quand celui des plus riches continue de progresser. Les mécanismes de redistribution ne semblent pas atténuer suffisamment les inégalités. Pour accompagner ces familles, en septembre 2012, la Municipalité a mis en œuvre un plan d'aide alimentaire.

Le taux de chômage métropolitain se stabilise sur un an à 9,7 % au premier trimestre 2014. Sur la même période, les taux de chômage du Doubs et de la région Franche-Comté s'établissent à 9,1 % et 9,2 %. Dans la zone d'emploi de Besançon, le taux de chômage de 8,1 % reste donc à un niveau inférieur au taux national. Au vu des évolutions enregistrées dans ce domaine sur les autres territoires communaux de strate comparable, on peut affirmer que la situation bisontine parvient à se maintenir. La Ville, ici représentée par la courbe rouge, enregistre la plus faible évolution de demandeurs d'emploi de catégorie A parmi les villes de taille comparable depuis le début de la crise de 2008, + 19 % de demandeurs d'emploi de catégorie A quand la moyenne est de 36 %. Besançon présente une évolution du chômage plus similaire aux grandes métropoles françaises qui ont davantage résisté à la crise.

Nous allons parler maintenant du focus. Comme chaque année les partenaires du champ social bisontin se réunissent pour aborder une thématique particulière. Cette année : les changements relatifs au passage à la retraite. Du point de vue de la méthode, l'analyse s'appuie sur divers éléments d'ordre statistique : le diagnostic des partenaires comme entre autres la CARSAT, le service Retraite de la fonction publique d'Etat, REUNICA, France Bénévolat, le Conseil des Sages, les CCH mais aussi l'écoute des retraités eux-mêmes, une étude de certains rapports et documents et la vision d'experts. L'évolution démographique va conduire à une augmentation importante du nombre de personnes partant à la retraite. L'INSEE estime à près de 150 000 les départs au niveau régional d'ici 2020, notamment dans les secteurs d'activités de la santé, de l'administration, de l'éducation et de l'automobile. L'objectif de ce travail a donc été d'observer les différents changements occasionnés par ce passage, les besoins sociaux qui en découlent, le comment bien vieillir, tout en tenant compte de la diversité des publics. Nous vous présentons ici quelques éléments de contexte, à savoir que près de 22 % de la population bisontine est retraitée, que les 2/3 sont des femmes. Cela a son importance quand on sait que les femmes sont plus nombreuses à Besançon et en plus, dans les tranches d'âge davantage concernées par la retraite. On sait aussi au niveau national que les revenus des femmes sont moins élevés en moyenne et qu'elles sont plus nombreuses à vivre seules que les hommes du fait d'une espérance de vie plus élevée. Sur Besançon on observe que les secteurs qui comptent le plus grand nombre de personnes retraitées en 2010 sont les quartiers Chasnot, Mouillère, Bregille et Chaprais. On constate également que la plupart des retraités bisontins passent leur retraite à Besançon.

Ces données locales sont à mettre en perspective avec la dimension plus spécifique du niveau de vie des retraités et des enseignements tirés à un niveau national. On observe ainsi que le niveau de vie de cette population présente des disparités importantes en lien avec plusieurs effets de structures combinés. On note que la pauvreté de cette génération concerne particulièrement les femmes, que les disparités se renforcent selon le patrimoine et que le niveau de vie des retraités pourrait diminuer pour les générations à venir : carrières à trous, ménages populaires à pension unique, retraites des actifs les plus modestes. Nous avons également identifié certaines causes et certains effets sur le niveau de vie, que cela concerne la sphère individuelle ou collective, des dépenses de logement et de santé importantes et un impact fort de l'articulation entre fin de carrière et cessation d'activité, sur la retraite, d'un point de vue plus prospectif, des générations futures de retraités qui seront plus pauvres. Pour ces générations en revanche, les écarts entre hommes et femmes seront réduits car les femmes auront davantage cotisé et en plus on sait que le secteur tertiaire, particulièrement développé à Besançon, concentre l'activité féminine. D'autres problématiques ont été également identifiées. Première problématique, le recul de l'âge de la retraite entraîne logiquement une augmentation du taux d'emploi des seniors. En 2012 il est de 44,5 % pour les 55 - 64 ans. A Besançon le dernier taux connu est celui de 2010, il est de 45,1 %. Il reste donc supérieur aux échelles départementales et nationales qui sont de l'ordre de 39 %. Nous avons également noté plusieurs freins à l'activité des seniors, des qualifications devenues obsolètes, l'attitude des employeurs à leur sujet, leur santé qui se détériore, ils sont plus souvent victimes de licenciement économique, de rupture conventionnelle. Si les grandes entreprises et administrations ont développé un certain nombre de mesures : accès à la formation continue, action de tutorat, cela impacte peu les petites et moyennes entreprises qui constituent le tissu socio économique de Besançon. De même, les contrats de génération mis en œuvre -en février 2014 on en compte 266 dans le Doubs dont 43 à Besançon- n'ont pas le succès escompté. Deuxième problématique, l'augmentation du chômage des 50 ans et plus tient non seulement à l'augmentation générale du chômage mais aussi à la suppression de la dispense de recherche d'emploi pour les seniors. Le nombre de bénéficiaires du RSA de 60 ans et plus a fortement augmenté depuis 2009. Il serait peut-être plus intéressant pour eux de passer au minimum vieillesse à partir de 60 ans. On note également des ruptures dans l'apport de ressources lorsqu'il s'agit de passer d'un régime à l'autre. C'est un problème administratif. Nous avons noté enfin une problématique spécifique, celle du passage à la retraite des immigrés du travail. 50 % n'ont pas de retraite complémentaire, les trimestres effectués dans l'Union Européenne sont pris en compte dans les droits à la retraite de base de la France, de même pour les pays ayant passé des accords avec la France mais les modalités varient suivant le pays. En tout état de cause on note des difficultés juridiques et administratives importantes.

L'analyse révèle l'ampleur des interactions entre le parcours de vie et la façon dont on prépare au mieux sa cessation d'activité ou que l'on investit son nouveau statut. La rupture avec le monde professionnel n'a pas les mêmes effets selon les individus. L'investissement se manifeste de plusieurs manières : l'investissement au sein de sa famille, souvent 4 générations se côtoient : enfants, petits-enfants mais aussi parents, avec des besoins différents, aide financière, aidants auprès des aidés, garde d'enfants. Ce peut être aussi l'investissement dans la vie de la cité, c'est aussi rendre service aux autres. Ce peut être aussi continuer et ou recommencer à s'intéresser au domaine culturel, une preuve : le succès de l'Université Ouverte de Besançon avec ses 800 retraités inscrits en 2013, aux loisirs, au sport. La capacité à investir son nouveau statut dépend fortement de sa capacité à s'adapter aux changements. Les personnes très investies dans des activités extra professionnelles ou dans la sphère familiale ne connaissent généralement pas de rupture lorsqu'elles sont en retraite.

Pour conclure, la vocation de l'Analyse partagée des Besoins Sociaux est de proposer des informations et des éclairages. Elle est une aide à la connaissance du territoire, elle permet de repérer les besoins et usages des habitants. L'ABS est un des supports qui permet l'anticipation et la prise de décisions pour élaborer les politiques publiques des CCAS et des villes, principalement dans le champ social et socio économique. Elaborée en partenariat, elle permet d'interpeller les partenaires et les acteurs tout à la fois sur les responsabilités de chacun et les actions à construire une réponse. Ainsi le focus 2014 nous éclaire sur un moment crucial de la vie des Bisontines et des Bisontins, celui du passage à la retraite, qui correspond généralement à celui de l'arrêt du travail. Le changement de temporalité qui s'opère ou s'opérera pour chacun d'entre nous marque ce qui n'est plus l'entrée dans la vieillesse mais au contraire le début d'une nouvelle période. Ce changement qui impacte profondément la personne, les proches, doit être anticipé individuellement et collectivement. Ainsi voici quelques pistes d'actions qui pourront être conduites par le CCAS de la Ville, avec nos partenaires, pour accompagner nos concitoyens : anticiper les situations, repérer celles qui peuvent être critiques, accompagner les démarches et l'accès aux droits, préparer les passages par le tuilage professionnel, valoriser les notions de projet de vie, rénover ou changer de logement, effectuer les soins de santé en amont, etc. Mais au-delà du CCAS, ce sont tous les services de la ville qui sont et seront mobilisés pour répondre aux besoins des habitants. C'est le sens de la démarche «Besançon Ville amie des aînés», c'est aussi le rôle de la Maison des Seniors, outil incontournable de notre territoire. Quant à la collectivité, en tant qu'employeur elle n'a pas attendu en amorçant une réflexion depuis le mois de juin pour une action sur l'anticipation du départ à la retraite de ses personnels. Ainsi donc le passage à la retraite doit être anticipé individuellement et collectivement, nous devons nous y mettre sans perdre de temps, vu le nombre de «baby boomers» qui vont devenir des mamies et des papys boomers. Merci.

M. LE MAIRE : Merci pour cette analyse très précise, c'est aussi le résultat de toute l'action qui avait été menée lors du précédent mandat par l'ancienne vice-présidente du CCAS qui est là et que je tiens à saluer, Marie-Noëlle SCHOELLER, parce qu'effectivement ce bilan-là c'est aussi quelque part un peu le sien.

M. Pascal BONNET : Merci à Mme la Première Adjointe pour cet exposé. J'en profite également pour saluer le bilan de Mme SCHOELLER puisqu'on a pu travailler ensemble malgré les divergences. Cette ABS c'est toujours un moment intéressant et un élément d'analyse important qui nous est apporté, avec toujours un peu de frustration parce qu'au-delà de l'analyse il n'y a pas forcément beaucoup de propositions. Vous avez évoqué quelques thématiques mais on ne va pas beaucoup plus loin parce qu'après c'est le CCAS qui apporte plus de détails et ce n'est pas forcément un débat qui a lieu ici. C'est un rapport qui est assez dense, voire ardu parce que pour ceux qui ne le savent pas, il y a 115 pages, c'est très statistique, je ne suis pas gêné par les statistiques mais j'avoue qu'à un certain moment j'ai eu un peu de mal. Donc après, qu'en tirer ? Concrètement on reste à mon avis un peu frustré. La plupart de mes collègues vont intervenir également. Je voudrais évoquer deux ou trois points : déjà la question du chômage, avec cette spécificité de Besançon d'être moins touchée que d'autres secteurs, spécificité liée, comme ça apparaît dans le rapport, sur le fait que quand on additionne l'emploi administratif, l'emploi de service et les emplois commerciaux on arrive à 85 % des emplois à l'actif, ce qui est quand même une protection pour l'emploi dans notre territoire mais c'est aussi un frein quand il y a des relances économiques, notre tissu économique est quand même assez restreint. Et avec les inquiétudes sur le commerce, on peut craindre quand même une évolution plus lourde du chômage.

Ensuite la question centrale abordée dans le focus du passage à la retraite, il me semble important d'être en effet vigilant, attentif, mais en lisant le texte je craignais même qu'on en soit à être plus que vigilant et quasiment dans un contrôle et une volonté d'assistance systématique qui n'est pas non plus souhaitable, parce qu'il y a des souffrances, il y a des difficultés à appréhender et à éviter mais il y a aussi une liberté et tous ces futurs retraités sont quand même en mesure aussi d'assumer beaucoup de choses par eux-mêmes. Autre élément rassurant pour tous ceux qui ici aiment notre ville, c'est de voir que quand on est à Besançon on a envie d'y rester et on a constaté souvent que des gens qui ne connaissaient pas Besançon qui y arrivent sont surpris de la qualité de la ville et font en sorte d'y rester. Le problème quand il n'est plus question de retraités, c'est que l'emploi ne leur permet pas d'y rester et plus encore autant les retraités restent, autant les jeunes partent et c'est quand même sans doute l'enjeu majeur de ce mandat avec en plus les évolutions institutionnelles qu'on connaît et l'avenir de Besançon dans une nouvelle organisation territoriale d'avoir les moyens de garder les jeunes.

Enfin, pour terminer je reviendrai sur un thème qui avait été abordé pendant la campagne par les uns comme les autres sur l'évolution vers une intercommunalité de l'action sociale. Je voudrais savoir, aujourd'hui, au niveau de la Ville de Besançon, quelles perspectives on se donne quant à une évolution vers l'agglomération d'une partie plus conséquente de l'action sociale.

M. Ludovic FAGAUT : Mon intervention, Monsieur FOUSSERET, portera sur la petite enfance et plus particulièrement sur la tranche 0 - 5 ans. Notre ville comporte 7 708 enfants de cette tranche d'âge répartis de la façon suivante : 4 041 enfants entre 0 et 3 ans et 3 667 entre 3 et 5 ans. 3 032 enfants de la tranche d'âge 0 - 5 ans vivent dans des familles à bas revenus, soit 40 % de l'effectif. Maintenant arrêtons-nous un instant sur les offres d'accueil pour ces enfants et plus précisément sur l'offre publique d'accueil collectif. Dans le rapport ce sont 564 places sur l'ensemble de la Ville. Il nous semble que ce n'est pas suffisant et que certains quartiers manquent cruellement d'espaces d'accueil public collectifs. Il serait intéressant que notre ville développe davantage de systèmes de garde collectifs pour nos enfants en répondant plus précisément aux demandes des familles, notamment par rapport à l'adaptation des horaires d'ouverture et de fermeture des crèches et il serait également intéressant de développer la création de maisons d'assistantes maternelles. En tout cas ce sont des pistes de travail qui doivent aller dans ce sens.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Tout d'abord je tiens à remercier les personnes des services qui ont réalisé ce rapport très complet et très intéressant qui nous permet d'approcher des réalités sociales. Mon intervention concernera les personnes âgées puisque d'autres personnes interviennent sur les autres thématiques. Comme nous l'a dit Mme DARD, les personnes âgées forment un monde composite par leur situation sociale, par leur état de santé mais aussi leur implication dans la vie associative, culturelle. D'après le document on nous a dit qu'1 Bisontin sur 5 a 60 ans ou plus et la surreprésentation des femmes s'accroît au fur et à mesure de l'avancée dans l'âge. Les disparités des revenus entre les seniors sont importantes, les seniors les moins âgés disposent en général d'un niveau de vie correct et ce sont surtout les femmes seules, âgées de plus de 75 ans qui ont des difficultés à vivre puisqu'elles ont de faibles retraites, ayant souvent peu cotisé dans le passé, se chargeant de l'éducation des enfants, travaillant par intermittence ou n'étant pas déclarée en travaillant auprès de leur conjoint. Le problème n'est pas nouveau mais il se renforce avec la situation de crise que nous vivons et certains de nos aînés, par retenue, par pudeur n'osent se plaindre. Donc c'est à un devoir de solidarité que notre ville et que nous élus, devons répondre pour s'occuper de ces difficultés qui entraînent des difficultés à payer les charges de logement ou les dépenses de santé et de soins.

M. Michel OMOURI : Je tiens aussi tout d'abord à saluer le remarquable travail des services et du CCAS. Je souhaite mettre le curseur sur les 1 205 personnes en RSA activité sur le marché de l'emploi. J'alerte votre attention sur les données du bilan du CCAS de 2012 parce que ces données datent de 2012. Seules 216 personnes sur les 1 200 ont eu un accompagnement social tel que le PLIE ou les conseillers d'emploi. Tous les acteurs sociaux font le triste constat : un bénéficiaire RSA activité n'a le plus souvent aucune qualification professionnelle. Ceci devient un handicap pour trouver un emploi durable. Pourquoi seulement 20 % d'entre eux ont un suivi d'un projet d'insertion ? Ceci peut s'expliquer peut-être par le manque d'heures d'insertion grâce aux marchés publics. Est-ce dû entre autres à ce que la Municipalité applique des clauses d'insertion afin de favoriser l'accès à l'emploi pour certains marchés de travaux

publics mais cet effort pose question. Votre taux appliqué est très faible, 7 %, je dis bien 7 % alors qu'il peut atteindre 10 %. J'avais fait ce débat-là lors des travaux du tram, on a eu des échanges vous et moi où j'avais dit que c'était 10 % et je disais qu'il fallait aller plus loin. Etant donné aujourd'hui que le chômage augmente deux fois plus vite sous l'ère HOLLANDE par rapport à Nicolas SARKOZY, il serait souhaitable de modifier les clauses d'insertion afin de compenser cette accélération par le biais de futures commandes publiques. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Tout d'abord on l'a dit, beaucoup l'ont dit aussi et c'est vrai que c'est un très gros travail du service, du CCAS, ces 115 pages mais c'est aussi la volonté des Adjointes qui se sont succédé, des directeurs de service, de faire en sorte qu'on donne le maximum d'informations. Donc je pense que c'est important et c'est une volonté de dire tout ce qu'il se passe et c'est important qu'on puisse le savoir. Ensuite, par rapport à ce qu'a dit M. FAGAUT concernant les places de crèches sur l'ensemble de la ville, concernant l'adaptation des heures de crèches je ne peux qu'être d'accord mais c'est déjà en route, ils n'ont pas tous le même horaire et on s'adapte. Mais il y a certainement encore des efforts à faire de ce côté-là. Je crois que je le dis souvent, vous connaissez ce mot de ma part «c'est le service public au service du public» et on doit effectivement s'adapter, c'est déjà fait mais il y a certainement encore des choses à améliorer. Quant à la maison des assistantes maternelles, les assistantes maternelles jouent un rôle très très important effectivement dans l'accueil des enfants. Vous savez que nous avons pris à notre charge désormais le relais d'assistance maternelle qui avait été initié il y a quelques années par la Mutualité Française. Vous pouvez d'ailleurs le visiter, c'est à l'entrée de la Mairie, nous l'avons inauguré il y a un an, un an et demi, deux ans, je ne sais plus combien exactement, il y a donc ce relais des assistantes maternelles qui est là pour donner de l'information.

Concernant les emplois et le RSA, je laisserai la Première Adjointe répondre. En ce qui concerne la clause d'insertion de 7 %, bien sûr on peut toujours faire mieux, mais les clauses d'insertion nous les appliquons, nous les mettons en place sur tous nos marchés et je voudrais vous dire quand même, de tête, sur le tram nous devons faire, je crois, aux alentours de 80 000 heures d'insertion, nous avons dû terminer à pas loin de 150 000 heures, donc nous ne sommes pas à 7 %, nous sommes à plus de 150 000 heures, on peut vous redonner les chiffres, pour le tram ce sont environ 60 - 70 personnes qui ont retrouvé une solution puisque nous sommes bien au-delà des 7 %, nous sommes à plus de 10 % pour le tram, 60 - 70 personnes dont, de mémoire, 16 personnes ont un CDI, un contrat à durée déterminée, une vingtaine un CDD et les autres sont en formation. Donc cela, non seulement nous l'avons dit mais nous l'avons fait et c'est quelque chose dont nous n'avons pas assez parlé. On a beaucoup parlé du tram, de son impact économique sur la ville, entre autres en matière d'accès à l'emploi. Concernant ce chiffre de 216 personnes, je passe la parole à Danielle qui va nous apporter une précision.

Mme Danielle DARD : Simplement pour rappeler ce que j'ai dit en préambule, n'oublions pas que le Conseil Général est le chef de file de l'action sociale. Donc, sur tous les bénéficiaires du RSA le Conseil Général n'a délégué qu'une petite partie de ces bénéficiaires du RSA au CCAS pour un suivi. Par ailleurs le Conseil Général a passé une convention avec Pôle Emploi pour le suivi de certains bénéficiaires du RSA et les bénéficiaires du RSA Actif n'ont pas d'obligation à être suivis par les services. Donc les chiffres ne sont pas tout à fait exacts.

M. LE MAIRE : Ça veut dire que le Conseil Général fait lui aussi un gros travail dans ce domaine et là c'est la part CCAS.

M. Thibaut BIZE : Après avoir lu et écouté attentivement la présentation de la Première Adjointe sur ce rapport et au vu du contexte social du pays, plusieurs questions nous viennent à l'esprit. La première je pense qu'on se la pose tous, c'est quelle politique nous pouvons mener pour pallier aux difficultés sociales sur notre territoire ? Pour cela il nous semble indispensable de porter une attention toute particulière sur le logement. Nous pensons qu'il est indispensable que les logements sociaux restent accessibles aux populations disposant de bas revenus, y compris dans le cadre de rénovation. Il nous semble également aberrant qu'aujourd'hui des logements soient vides alors que des familles se retrouvent en difficulté pour s'héberger. C'est pourquoi nous demandons à la Préfecture de réquisitionner les logements vides afin de reloger ceux qui, aujourd'hui, sont dépourvus d'un toit. Nous souhaitons également attirer votre attention sur le vieillissement de la population. Cela nous paraît d'autant plus

justifié que nous sommes «Ville amie des aînés». Nous savons qu'une partie de cette population se trouve en difficulté sociale. Toutes les délégations doivent être sensibles à cette question et agir dans le contexte et en conséquence. Une autre question que nous nous posons et que peut-être d'autres se posent, concerne l'avenir de la politique sociale dans le cadre de la réforme territoriale. Que va devenir la compétence sociale portée aujourd'hui par les conseils généraux ? Etant donné la possibilité de réduction d'effectifs au Conseil Général dans le cadre de la réforme territoriale, nous avons des inquiétudes sur le maintien d'une politique sociale ambitieuse, permettant de combattre les inégalités et d'accompagner les personnes en difficulté sociale. Nous sommes également inquiets de ne plus voir afficher la politique sociale comme une politique volontariste de la Ville, notamment au travers du CCAS et des services de la Ville dans le cadre du pôle social et de citoyenneté. Cette perte d'ambition sociale ne semble pas préparer de manière constructive la politique sociale de demain, ce qui est dommageable pour nos concitoyens, dans le cadre d'une lisibilité et de la proximité au quotidien. Nous partageons les constats de l'ABS, beaucoup souffrent de plus en plus de l'isolement, de la précarité. Aujourd'hui avoir un toit, un travail, une éducation, c'est ça la vraie sécurité attendue. Mais au-delà de ça c'est l'idée même de solidarité que nous voulons défendre, car selon une étude du CREDOC l'opinion publique porte un regard sévère envers les chômeurs et les bénéficiaires des minima sociaux. En pointant du doigt ces soi-disant effets déresponsabilisants des politiques sociales, c'est la première fois qu'en situation de crise les Français font preuve de moins de compassion envers les plus démunis. La question qui nous est posée est la suivante : est-ce qu'on laisse progresser ces idées individualistes ici à Besançon ou est-ce que, par nos actions, nous réaffirmons que Besançon est une terre de solidarité ? Merci.

M. LE MAIRE : Il ne faut quand même pas exagérer parce que Besançon reste une terre où effectivement l'innovation sociale reste d'actualité et où nous avons des politiques ambitieuses. Alors oser dire ici que nous n'avons plus cette ambition ne me plaît pas parce que je pense que c'est faux. D'abord nous n'avons jamais remis en cause notre soutien au CCAS et nous n'avons jamais baissé notre subvention au CCAS. Il peut y avoir, sur des périmètres différents, peut-être en apparence des baisses de subventions mais c'est parce qu'il y a des transferts. Par exemple le CHAT a été transféré à SDH, Solidarité Doubs Handicap qui regroupe désormais 3 CHAT parce que c'est la loi et vous le savez. Je vous inviterai prochainement à inaugurer l'Agora qui va remplacer ce vieux Forum complètement dépassé et où nous allons accueillir dans de bonnes conditions les personnes qui ont besoin qu'on les accueille en toute dignité. Là aussi c'est la place, le marqueur de la volonté de la Ville de continuer dans ce domaine-là. Beaucoup de travail est effectué, nous travaillons aussi avec effectivement le Conseil Général qui est le chef de file et dans un certain nombre de domaines, là aussi, par exemple nous travaillons entre autres avec l'Etat. Concernant l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile, c'est vrai que c'est un travail qui a été mis en place d'une façon partagée d'ailleurs -et c'est Marie-Noëlle SCHOELLER qui l'avait fait-avec le GCS25 et avec les services de l'Etat. Donc je pense que ce que vient de dire Thibaut nous le pensons tous, je suis d'accord sur les réflexions générales mais je ne laisserai pas dire qu'ici à Besançon l'action sociale n'est plus prioritaire. Vous pouvez voir dans la quasi-totalité des classements, vous l'avez peut-être vu, dans l'Express, où l'on dit «quand j'habite Paris, quelles sont les 50 villes où j'ai envie de partir», Besançon est dans le top 20 et ce qui est le plus signalé c'est la solidarité qui est si bien présente à Besançon parce que c'est inscrit dans l'ADN de notre ville, donc ne poussons quand même pas le bouchon trop loin.

M. Anthony POULIN : La présentation du rapport d'Analyse partagée des Besoins Sociaux est un moment important. Plusieurs éléments doivent nous interpeller, par exemple les chiffres sur la répartition des jeunes au sein de la Ville de Besançon nous montrent des disparités importantes. Dans les tableaux que l'on peut retrouver pages 30 et 31, nous voyons que la part dans la population des mineurs du quartier de Châteaufarine - Planoise représente 65 % des habitants soit 42,8 % à l'échelle de la ville, de même la population des mineurs de moins de 3 ans du même quartier représente 64,8 % de la population. La part de la jeunesse, dans ce quartier, est donc une spécificité dont il faut tenir compte. Il est donc nécessaire d'envisager que la future répartition spatiale des structures d'accueil soit en adéquation avec l'évolution de la pyramide des âges spécifique à chaque quartier de la ville. On parle ici des maisons de quartier, des écoles, des maisons de retraite également. Cette Analyse des Besoins Sociaux nous confirme également que la pauvreté s'installe durablement. Ainsi on constate notamment page 33 que presque 4 000 enfants âgés de 3 à 11 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ayons bien conscience que c'est un enfant sur deux de cette tranche d'âge qui est concerné, soit autant de familles pour qui la pauvreté n'a plus rien

d'abstrait. D'ailleurs de nombreux voyants sont au rouge sur la précarité de manière générale mais notamment sur la précarité énergétique qui apparaît comme un facteur aggravant. Vous aurez sans doute noté qu'à Besançon le nombre de situations d'impayés à EDF a augmenté de 67 % entre 2012 et 2013, soit plus de 2 000 familles différentes touchées par ce phénomène. Cette donnée peut apparaître anecdotique mais elle risque d'être récurrente lors des années à venir. Cette analyse rejoint la récente publication du Secours Catholique qui fait le constat que la précarité énergétique gagne du terrain. Selon cette étude, près de 3,8 millions des ménages français, environ 8 millions de personnes, sont dans cette situation. Face à ces données, agir aujourd'hui c'est continuer sans cesse de faire de la question énergétique le pendant direct de nos politiques sociales et économiques. Sortir ces ménages de la précarité est notre objectif commun, nous le partageons tous autour de cette table. La transition énergétique, soyez-en sûrs, et la transition écologique de la société seront la solution.

M. LE MAIRE : Ce n'est plus EDF qui distribue beaucoup d'énergie. Il y a EDF mais il y en a d'autres... même moi je dis encore EDF mais il y en a d'autres, enfin on avait tous compris ce que tu voulais dire quand même. Sur le fond je suis d'accord avec toi.

M. Philippe GONON : Le focus sur les retraités est particulièrement intéressant et m'a amené à deux réflexions sur l'accessibilité et sur la rénovation énergétique du bâti ancien à Besançon. Premier point sur l'accessibilité, une population, on l'a dit vieillissante, des retraites qui ne font que décroître, des tarifs en établissements -maisons de retraite ou spécialisées- qui ont dépassé la barre des 2 000 € par mois, le développement du maintien à domicile des personnes âgées moins honoré que l'hospitalisation, autant d'éléments qui militent pour une inévitable adaptation du logement, pour que ces personnes puissent continuer à vivre dans leur habitat, se mouvoir et bien vivre chez elles. La loi de 2007 qui réglait le problème dans l'habitat neuf en imposant des normes importantes n'a rien prévu dans l'ancien. Or, depuis 2007 ce n'est que 5 % du parc logement qui a été mis aux normes d'accessibilité, il en reste donc 95 % à mettre en l'état. Il faut donc aménager des cuisines, des salles de bain, remonter des prises électriques, prévoir des espaces de retournement, supprimer les obstacles aux déplacements, tous ces travaux coûtent cher et s'adressent à une population aux revenus modestes et en diminution. Sur la rénovation énergétique du bâtiment et face à la montée des charges, notamment du chauffage, beaucoup de personnes âgées retraitées ont du mal à faire face, j'ai noté que le gaz avait augmenté de 7 % l'année dernière alors que les retraites avaient dû augmenter de l'ordre de 1 - 1,5 %. Certaines de ces personnes ont fait des choix terribles, à Besançon, en 2014, elles ne se chauffent qu'une à deux heures par jour pour certaines. Par ailleurs, la loi de transition énergétique, et je suis d'accord avec ce qui a été dit par mon collègue et qui est une bonne chose, a donné des objectifs certes ambitieux pour la France mais n'a prévu qu'un financement à hauteur de 35 % des besoins exprimés. Quand on connaît le montant des pensions de femmes qui n'ont pas beaucoup travaillé dans leur vie, quand on connaît le montant des pensions de réversion de certaines veuves, la question du financement de tous ces investissements : accessibilité, rénovation, se pose avec une actualité brûlante.

En terme d'accessibilité comme en terme de rénovation, nous proposons que la Ville et l'Agglomération adoptent un plan de solidarité spécial retraités. Et pour amorcer la réflexion sur ce plan, nous vous proposons ce soir les 5 premières mesures de ce plan. Première mesure : l'élaboration d'un annuaire de la CAGB des artisans et entreprises agréés et qui viennent notamment de recevoir le nouveau label RGE au 1^{er} septembre 2014 reconnu garant de l'environnement. Deuxième proposition : création d'une étude préalable obligatoire destinée à faire chiffrer par des cabinets que nous aurons agréés par nous les montants des travaux réels tels que par exemple dans la procédure Effilogis pour éviter que des commerciaux peu scrupuleux enfilent à des personnes âgées un certain nombre d'investissements totalement inutiles. Troisième proposition : création d'un abattement spécifique de 5 % -ça je sens que ça va vous plaire- sur la taxe foncière après travaux. Quatrième point : création d'une subvention d'amorçage prenant en compte une partie de l'acompte préalable sur les travaux dus aux entreprises. Enfin cinquième et dernière proposition : prise en charge par la collectivité des frais de caution décès pour les prêts souscrits par des retraités bisontins. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je pense que quand vous dites qu'il faut éditer un annuaire des entreprises qui sont dans les clous, vous avez raison mais est-ce que c'est le rôle de la collectivité de le faire ? Je crois qu'il y a des chambres consulaires dont c'est quand même, me semble-t-il, leur travail. Concernant le logement, là cher ami, on ne peut qu'être d'accord avec vous, tellement d'accord qu'il y a longtemps que nous le faisons. Et je vais vous donner au moins deux exemples : concernant les appartements dont nous sommes directement responsables, les logements-foyer dont nous avons la responsabilité, je crois pouvoir dire, tu me le confirmeras peut-être, d'abord dans nos logements-foyer c'est 620 € par mois, quand même, c'est-à-dire qu'on a à peu près 350 logements-foyer où on peut se loger dans de bonnes conditions pour 620 € par mois et que dans tous ces 350 logements nous avons refait toutes les installations dont vous parlez : cuisine, douche à l'italienne, possibilité de traitement de l'eau. Donc nous en parlons mais nous le faisons. Dans les offices d'HLM, nous avons des responsabilités, je pense spécialement à Grand Besançon Habitat ou à la SAIEMB. Nous avons bien entendu là aussi engagé de vastes programmes de rénovation pour aller dans ce sens, bien sûr. Il faut que l'on puisse permettre aux personnes âgées qui le souhaitent et qui le peuvent de rester chez elles. On fonde même aussi beaucoup d'espoir dans les années à venir sur tout ce qui tournera autour de la télé santé qui permettra un certain nombre d'examen à domicile pour permettre le maintien à domicile de ces personnes. Donc ne nous trompons pas non plus de responsabilité, nous ne sommes pas banquiers, nous ne sommes pas chambre consulaire, chacun dans son rôle mais informons. Par exemple l'appartement, le Logis 13 Eco dont je parlais tout à l'heure de Planoise qui doit être encore peut-être certainement encore plus valorisé, plus visité, ça permet à toutes et à tous d'aller voir comment, par des gestes simples, on peut économiser de l'argent. Je n'ai plus d'exemple en tête mais un ou deux gestes simples permettent d'économiser 50 ou 100 € par an, juste un geste, de changer, de mettre un bouton, un embout mousseur pour économiser l'eau au bout de votre robinet, ça vous permet quand même quelque part d'économiser beaucoup d'eau et beaucoup d'argent. On est là aussi pour inciter mais je comprends bien qu'on devrait faire encore plus mais il y a un certain nombre de contraintes. Et ne le faisons pas à la place des autres, vous seriez le premier à me le reprocher. Alors, qu'il y ait des gens qui en profitent, certainement, mais il y a aussi des associations de consommateurs et des chambres consulaires, c'est leur travail de dire effectivement que les travaux sont faits selon les normes.

M. Michel OMOURI : Je vais répondre à Mme DARD parce que vous avez indiqué tout à l'heure que mes chiffres étaient faux. Donc je vais être un peu plus précis. Ici c'est le bilan de l'activité du CCAS : 5 300 bénéficiaires sur Besançon dont 1 656 à la gestion du CCAS à la demande du Conseil Général. Ce n'est pas moi, c'est les chiffres. On dit que 105 personnes ont été renvoyées sur le PLIE et 111 ont été suivies par les conseillers d'emploi. C'est pour cela que je vous dis qu'il y a 216 par rapport à 1 656, excusez-moi, ça fait très peu. C'est pour cela que je vous dis de revoir vos données, elles sont fausses.

Pour vous Monsieur FOUSSERET, tout à l'heure vous avez eu raison de dire sur le tram on a mis 10 % sur les clauses d'insertion. Maintenant sur Besançon, vous prenez tous les débats sur les orientations budgétaires, c'est 7 %, ce n'est pas moi qui le dit c'est sur Besançon, on peut sortir les orientations budgétaires de l'année dernière...

M. LE MAIRE : Mais je ne vous ai jamais dit que ce n'était pas vrai, je vous ai dit que c'était un minimum et que nous essayons d'aller au-delà. En plus vous dites la même chose que moi.

M. Michel OMOURI : Oui mais à Besançon c'est indiqué 7 % et pas 10, donc c'est pour cela que lors des orientations budgétaires 2015 je souhaite voir cette fois-ci 10 % et non 7.

M. LE MAIRE : Ecoutez, je pense que nous sommes déjà repérés au niveau national pour la qualité de ce que nous faisons en matière de clause d'insertion. Alors quand on dit 7, vous pourrez dire 10, on dirait 10 vous diriez 15, je pense qu'il y a aussi des réalités économiques et autant c'est possible pour des grandes entreprises de travaux publics de le faire, autant c'est beaucoup plus difficile de le faire par exemple lorsque vous avez des travaux qui sont faits par des petites entreprises, s'ils sont deux ou trois à l'intérieur, comment voulez-vous faire ? Ce n'est pas possible. Vous ne perdrez donc jamais votre côté donneur de leçons perpétuel de toujours «M. +». Si on peut faire plus on le fera, le tram, moi-même j'avais dit, ce n'est pas vous, dans une des premières conférences de presse sur le tram, c'est 7, on essaiera de faire 10. On a fait 10 et dans d'autres domaines on le fait aussi parce que figurez-vous que même les

entreprises considèrent que c'est une bonne chose et dans les travaux publics ils considèrent aussi que c'est une bonne chose. Mais ça dépend des entreprises auxquelles on s'adresse parce qu'on peut mettre en place des travaux d'insertion quand ce sont des travaux publics, si c'est du câble d'armoire téléphonique, d'armoire électrique ou électronique c'est beaucoup plus compliqué de prendre des gens qui ne sont pas qualifiés, donc regardons les choses globalement. Nous ce qu'on affirme c'est la volonté surtout toujours de mettre 7 et si on peut faire plus, on fait plus. Et on l'a fait et on l'a montré.

Mme Marie-Laure DALPHIN : Je voulais revenir sur le chapitre santé du document sur l'Analyse des Besoins Sociaux. L'Analyse des Besoins Sociaux concernant la santé est bien sommaire, vous l'avouerez. Donc je vais aborder brièvement trois points : la densité médicale qui effectivement apparaît correcte mais vous savez toutefois que l'offre médicale en ambulatoire reste insuffisante et devra être plus soutenue. Il y a des difficultés spécifiques locales qui se rajoutent aux problèmes généraux au niveau national. Au niveau local on a des difficultés concernant la circulation et le stationnement des voitures de médecins ainsi que des voitures de patients, ceci essentiellement depuis les travaux du tram qui ont aggravé les choses. Il y a aussi un certain degré d'insécurité pour les sorties en soirée des médecins.

Le deuxième point que je peux aborder et qui est défini c'est la CMU. On a un taux de CMU à Besançon qui est aux alentours de 10 % en niveau de CMU. Je rappelle qu'à Dijon c'est 7 %. Ce niveau de 10 % est relativement élevé. Je le mettrai en parallèle avec la paupérisation de notre population et on a vu que chacun et chacune d'entre nous étant intervenus ont rappelé le nombre d'enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et ceci doit être bien sûr combattu.

Le troisième point que je voudrais aborder c'est l'insalubrité des logements, ça a été un de vos thèmes de campagne. On a parlé du chauffage, on a parlé des logements. Par mon métier je vois des enfants qui sont atteints de maladies respiratoires graves liées à la présence de ce qu'on appelle des composés organiques volatiles ou des COV et c'est dû à l'humidité et à la présence de moisissures. Donc ceci a un impact direct sur la santé des enfants, l'absentéisme scolaire mais également l'absentéisme des parents au travail. Ceci permet de développer les maladies respiratoires chroniques, bronchiques et qui peuvent être graves. Que voit-on dans ce document ? Une augmentation de la déclaration des logements insalubres à Besançon. Donc oui j'y suis pour quelque chose et il me semble qu'il est urgent d'agir de ce côté-là. Pour nous il n'y a pas assez d'indicateurs de santé dans votre document, il est nécessaire de créer un observatoire en relais avec l'observatoire régional qui n'existe plus actuellement. Donc Monsieur FOUSSERET quelle est la politique de santé aujourd'hui à Besançon ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Ce sera très bref parce que je vous ai déjà fait un long couplet sur la couverture mutuelle qui serait non pas la couverture mutuelle complémentaire dont on parle ici mais justement penser à tous ceux qui ne bénéficient pas de la CMU et qui, pour autant, ne peuvent pas s'offrir une vraie mutuelle et j'avais un rêve, c'était peut-être de voir dans les objectifs qu'on se pencherait sur cette possibilité-là dans l'année à venir mais je n'ai pas trouvé, j'ai cherché... peut-être plus tard ?

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas trouvé parce qu'il n'y a rien de décidé pour l'instant mais je vais repasser la parole à Mme la Première Adjointe.

Mme Danielle DARD : Je vais donc vous répondre sur cette complémentaire santé. Je me suis rendue il y a très peu de temps parce que j'ai eu cette occasion-là, à Caumont-sur-Durance et j'ai rencontré Mme DEBUE, l'adjointe municipale qui a mis en place cette couverture complémentaire. L'idée est intéressante, je suis partie dans une idée d'échanges de bonne pratique et je me suis trouvée confrontée à quelqu'un qui avait monté un cabinet de consultants, parallèlement à son activité d'élue. Donc nous n'allons pas travailler avec elle parce qu'elle demande 56 000 € pour commencer, donc nous ne pouvons pas travailler comme cela, nous y réfléchissons, nous allons y réfléchir et dès que nous aurons des pistes nous vous tiendrons au courant. Mais c'est un des objectifs de travail dans peu de temps. Mais j'y suis allée et j'ai vu.

M. LE MAIRE : Lorsqu'il y a des idées qui sont bonnes et celle-là est une bonne idée, on essaie de s'inscrire. J'ai demandé à Danielle de creuser cela. Effectivement l'idée est bonne, maintenant ça se traduit par la mise en place d'un cabinet privé, je ne suis pas sûr d'ailleurs que ce soit vraiment... d'un point de vue éthique on peut largement en discuter mais ce n'est pas mon sujet ici ce soir, je ne veux surtout pas

critiquer. Ce que je peux dire quand même c'est qu'il faut qu'on continue à regarder ça, il ne faut pas faire ça seul, il faut regarder avec les mutuelles ce qui peut se faire là et ensuite regarder qui est-ce qui paie.

Mme Danielle DARD : Cela coûte 47 € par personne et actuellement ils sont obligés d'augmenter de 5 € par mois.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'avais travaillé sur ce sujet-là pendant la campagne municipale et je n'y ai pas passé beaucoup de temps, je ne vous le cache pas, j'ai rencontré une personne d'une mutuelle qui m'a demandé de ne pas donner son nom mais par contre, en dehors de cette tenue de conseil municipal je pourrai vous en parler, ils sont tout prêts à négocier dès lors qu'on peut leur assurer 1 000 personnes intergénérationnelles, on est d'accord.

M. LE MAIRE : Je crois que notre rôle à nous, il faut être clair, n'est pas de payer à la place des autres.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Non non ! Il n'est pas question de payer quoi que ce soit !

M. LE MAIRE : Madame COMTE-DELEUZE, j'ai compris, je précise pour que ce soit clair pour tout le monde, notre rôle à nous c'est de mettre les gens en lien les uns les autres pour qu'on arrive à cette base critique et qu'ils puissent le faire. C'est cela et cette idée n'étant pas sottise, c'est pour cela que la Première Adjointe est en train de la creuser. Après on verra bien ce que cela donnera, bien sûr. Mais vous savez, on a promis beaucoup de choses, à faire sur six ans. Je rappelle qu'il y a à peine un peu plus de six mois que nous sommes élus, donc on a encore 5 ans et demi. On n'est même pas au bilan de mi-mandat.

Mme Anne VIGNOT : Juste pour rappeler que la Ville de Besançon a mené des actions en matière de précarité énergétique. Le Logis 13 Eco en fait partie et d'ailleurs il est à analyser l'ensemble des gestes qu'il est nécessaire d'avoir pour améliorer sa condition de vie et en particulier l'aération et le traitement avec des petits moyens sur les problèmes d'humidité que vous posez parce qu'effectivement ce sont des réalités. Il faut dire aussi que les choses évoluant, désormais quand on intervient sur un bâtiment en matière de transition énergétique on prend en considération aussi la pollution de l'air et bien évidemment le développement en particulier de spores qui provoquent les maladies dont vous faites la description. Donc ce sont des choses que la Ville de Besançon a prises en considération depuis maintenant un certain nombre d'années et qui sont travaillées bien sûr avec les moyens que l'on peut mettre en place, en particulier avec les bailleurs sociaux. Je vous rappelle que quand les diagnostics sont faits auprès des familles les plus vulnérables, la Ville de Besançon envoie les résultats de ce diagnostic justement auprès des bailleurs sociaux ou autres propriétaires pour signaler que leurs logements pourraient être améliorés et donc signifient l'ensemble des points qu'il serait nécessaire de traiter. On reste bien sûr dans le cadre de notre compétence mais ce travail est fait de façon extrêmement approfondie par une personne dédiée à cette activité.

M. LE MAIRE : Une conclusion Madame la Première Adjointe ?

Mme Danielle DARD : Oui Monsieur le Maire, je ferai très court, trois verbes : anticiper, préparer, accompagner, sans oublier ce que l'on nomme les invisibles, pour ne pas les laisser sur le bord de la route.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Je rappelle d'ailleurs qu'il y a un an, un des thèmes essentiels dont nous parlions entre nous, c'était de toujours remettre l'humain au cœur des problèmes et cela reste toujours d'actualité. Donc ce débat est terminé. J'observe que chacun a pu s'exprimer avec une moyenne d'environ 3 mn, ce qui me fait penser que deux fois 5 mn me paraît tout à fait correct».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de cette synthèse du rapport de l'Analyse des Besoins Sociaux 2014.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.